

# Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

## 1.3

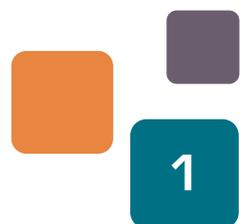
### Explication des choix pour établir le projet

Pièce I du dossier de SCoT



## Sommaire

1- Introduction	P.2
2- Les données de la réflexion du PADD	P.4
3- Prospective	P.9
4- Les conditions du choix pour la construction du projet	P.37
5- Les axes du PADD en réponse à ces choix	P.44
6- Les axes du projet exprimés dans le D00	P.70
7- Cohérence interne des documents du SCoT	P.76



# Introduction

## Le rôle du rapport de présentation dans le SCoT

Le Code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCoT. Cette définition résulte des différentes évolutions législatives, nommées ci-après :

- de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000,
- de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II »,
- de la Loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) du 24 mars 2014,
- de la Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015,
- de la Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016,

Cette définition, décrite par l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, a été finalisée dans le cadre de l'Ordonnance n° 2015-1774 du 23 septembre 2015 et modifiée par la Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016.

Ainsi, l'Article L. 141-3 :

**« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en**

**matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.**

**En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels.**

**Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.**

**Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.**

**Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.»**

## La méthodologie de l'explication des choix

Le présent rapport s'attache à retracer la philosophie et les choix qui ont été opérés lors de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois. Cette analyse repose sur deux piliers complémentaires :

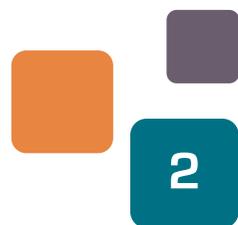
- Dans un premier temps l'analyse de la motivation des choix. Celle-ci explique les raisons pour lesquelles un « choix » a été préféré à un autre et sur quels principes d'autres choix n'ont pas été retenus. Cette étape fait partie intégrante de l'évaluation du SCoT et notamment de son évaluation environnementale dont le contenu est précisé par l'article L. 104-4 du Code de l'Urbanisme.  
Il convient de rappeler que, dans le cadre d'une révision, les choix retenus s'appuient sur les travaux précédents ayant conduits au PADD du SCoT approuvé en 2012, tout en tenant compte des évolutions territoriales ayant eu lieu.
- Dans un second temps, l'analyse de la cohérence des choix réalisés, c'est-à-dire la cohérence globale entre les différentes pièces du « dossier du SCoT ». L'existence d'une harmonie dans le processus d'élaboration, au travers de ses différentes phases, est donc recherchée.

Ces deux analyses se complètent et n'engagent pas les mêmes temporalités.

En effet, l'analyse de la motivation des choix correspond à la période de construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au travers des phases de prospective et pré-PADD. C'est à cette étape que les options et grands objectifs qui vont guider le SCoT ont été déterminés.

La cohérence des choix quant à elle s'exprime tout au long de la procédure.





## Les données de la réflexion du PADD

Lors de l'élaboration du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, les échanges et débats du SCoT, entre les élus, acteurs locaux, mais aussi la concertation ouverte à tous les publics, ainsi que l'association des Personnes Publiques, ont permis de dévoiler les enjeux du territoire. Ainsi, cette étape a mis en lumière les atouts et potentiels du territoire, de même que les menaces et faiblesses auxquels il est confronté.

### Les constats et les enjeux du diagnostic

#### Rappel des enjeux d'une première analyse du fonctionnement territorial à l'échelle du Pays d'Artois

Le diagnostic du territoire amenait à la conclusion d'un territoire pluriel avec des secteurs aux spécificités marquées tant dans leurs réalités spatiale, paysagère et environnementale que dans leurs trajectoires socio-économiques. Cependant, loin de créer des ruptures, ces différences amenaient à un fonctionnement imbriqué des espaces, traduisant une réalité propre au territoire de l'Arrageois, des complémentarités. Ces diversités et complémentarités sont un atout pour des coopérations et stratégies entre les collectivités et permettant d'organiser le développement en interne mais aussi dans une logique régionale.

L'élargissement du périmètre du SCoT du SESDRA et sa mise en révision engagée en 2016 amènent à renouveler l'analyse sur les enjeux territoriaux, sans pour autant faire fi des acquis suivants :

- Un positionnement à une échelle élargie, au sein de la région
- La mise en valeur du cadre de vie spécifique au territoire
- Une organisation cohérente de l'espace et des politiques d'aménagement

### Constats et nouveaux enjeux pour le SCoT de l'Arrageois

Le diagnostic a été réalisé en intégrant dès le départ une mise en perspective des enjeux au regard de son fonctionnement interne comme de ses rapports à l'extérieur, mais aussi une démarche prospective.

La volonté était de reconnaître le fonctionnement global du territoire dans son environnement régional. Les analyses du diagnostic prospectif prennent ainsi en compte :

- les facteurs communs et spécificités complémentaires des différents espaces de l'Arrageois. En effet, compte tenu de la surface importante du SCoT et de sa localisation à l'articulation des anciennes régions Nord Pas de Calais et Picardie, dès le départ c'est posé la question de la structuration territoriale et donc des appuis à un maillage cohérent pour un développement équilibré global du territoire au regard des caractéristiques, potentiels et rôles possibles de ses différents secteurs.
- les facteurs et liens externes avec lesquels l'Arrageois interagit. En effet, tant en termes de dynamiques sociales, économiques qu'environnementales l'Arrageois détient une localisation particulière dans la région. Il convenait non seulement de qualifier cette position mais aussi de l'explorer en termes de potentiels, pour son développement et celui de la région.

Ainsi, le diagnostic prospectif est structuré selon cette approche en 3 parties et une conclusion prospective :

- **De 1999 à 2012, quelle est la trajectoire du Scotia dans son ensemble régional ?**
  - **Une inscription dans le croissant vertueux des dynamiques démographiques de la Grande Région avec depuis 1999 une dynamique démographique fortement positive.** Bien qu'une légère baisse soit observable entre 2007 et 2012 du taux de croissance annuel moyen, cela peut s'expliquer par un contexte de crise moins propice. Il est important de noter que le solde naturel est positif. Le Scotia observe comparativement à la région une croissance plus soutenue.

- **Des dynamiques immobilières spécifiques**, notamment depuis 2009, avec tout d'abord un repli de la croissance pour le Scota plus prononcé qu'à l'échelle régionale, suivi d'une période récente de reprise « autonome » par rapport aux évolutions régionales.
  - Les dynamiques démographiques et immobilières énoncées précédemment font état de la **capacité du territoire à accueillir** et du besoin de maintenir cette capacité, notamment dans un contexte de vieillissement de la population et diminution de la taille des ménages.
  - **Une économie arrageoise moins spécifique que par le passé mais résistante**. La tertiarisation de l'économie Arrageoise à la fin du XXème siècle lui permet de gagner en compétitivité, mais au tournant des années 2000 cette spécialisation diminue par un phénomène de rattrapage dans les régions Nord-Pas de Calais et Hauts-de-France. Dans la période 2007-2012, le Scota affiche une bonne résistance au contexte de crise, notamment grâce à des atouts internes (filières d'excellences, unités productives, capacité d'accueil...).
  - **Une agriculture en adaptation**, avec une prédominance des cultures céréalières et autres grandes cultures ayant permis une structuration de la filière agroalimentaire. Le territoire puise dans sa capacité à valoriser une filière d'amont en aval. L'adaptation de l'agriculture se fait également pour mieux répondre aux exigences des consommateurs en termes de proximité, qualité et traçabilité des productions.
- **Comment cette trajectoire se traduit-elle à l'intérieur du Scota ?**
- **Des secteurs aux dynamiques démographiques soutenues mais variables**. En effet, si tous les secteurs connaissent des taux positifs, ils sont moins prononcés dans les espaces urbains et périurbains de la CUA et du Sud Artois. Le desserrement d'Arras vers les espaces ruraux est notable, y compris dans les autres EPCI. Ce phénomène est accompagné par le vieillissement de la population de la ville-centre, tandis que les espaces ruraux rajeunissent.
  - **Des trajectoires de développement économique divergentes et complémentaires**. Si la CUA, l'Atrébatie et le

Sud Artois connaissent une évolution positive depuis 1975, respectivement grâce à leur spécialisation dans les services marchands et non marchands, leur accessibilité ou une politique économique de niche, la tendance inverse s'observe pour la Porte des Vallées et les Deux Sources. Globalement, sur la période 2007-2012, une légère rétractation de l'emploi s'observe sur le Scota, dont l'effet est maîtrisé par la complémentarité entre les tissus économiques des différents espaces.

- **Une irrigation économique au bénéfice de tous, s'appuyant sur le rôle moteur de la CUA**. Arras est le pôle d'emploi majeur du Scota, mais il est combiné à des pôles secondaires qui irriguent l'ensemble du territoire : cette organisation permet au territoire d'être très attractif économiquement.
- **Une dynamique de logements inégale**. Trois espaces de développement se distinguent : la frange Ouest marquée par le desserrement d'Arras et des agglomérations voisines ; la frange Est également marquée par l'influence Arrageoise et des agglomérations voisines ; le centre du territoire au développement atone. Cela amène à observer une répartition spatiale et sociale des habitants sur le territoire, notamment en lien avec les dynamiques immobilières des différents espaces (plus avantageux dans les espaces périurbains). Globalement, le parc de logements est principalement composé de grands logements, même si des tailles plus petites sont en augmentation dans la CUA.

Ces évolutions posent la question de l'adéquation avec la demande et celle du maillage entre les espaces urbains et économiques.

- **Un tourisme pluriel, à l'image du territoire**, se basant sur une double entrée patrimoine/culture et sports/loisirs/nature. Le territoire ambitionne d'inscrire son attractivité touristique dans les grands flux du Nord de l'Europe et du bassin parisien.
- **Un maillage d'équipements équilibré et relativement dense**. La CUA est un pôle de services régional qui rayonne grâce à de nombreux équipements métropolitains tandis que les autres EPCI disposent d'une offre de proximité. La combinaison des échelles d'offre est un atout pour le territoire pouvant à la fois renforcer son rôle au cœur des Hauts-de-France, tout en répondant aux besoins internes et de proximité.

- **Un espace environnemental commun pour des cadres de vie pluriels et des ressources partagées.** Le Scota dispose d'une richesse environnementale et écologique, marqué par le relief et le réseau hydrographique. Les enjeux de maintien du fonctionnement de la trame verte et bleue sont identifiés, notamment dans les espaces fortement imbriqués avec l'urbain. L'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction des gaz à effet de serre et la réduction des divers risques et nuisances sont des enjeux clés pour le maintien des cadres de vie qualitatifs du Scota car chacun participe à l'attractivité territoriale globale.
- **Un champ territorial en pleine évolution et créateur d'opportunités ?**
  - **Le Scota : un pôle majeur de l'armature de la Grande Région !** Grâce à son offre en services supérieurs et ses infrastructures (université, gare TGV, centre hospitalier...), le Scota jouit d'une attraction renforcée et possède un potentiel de développement économique et culturel important à échelle régionale. Les grands projets (CSNE, route de l'agroalimentaire...) sont amenés à donner également une place de choix au Scota dans l'espace interstitiel entre Paris-Londres-Bruxelles.
  - **La Grande Région se compose de multiples facettes économiques,** pouvant conduire à des coopérations et synergies économiques intéressantes. Pour le Scota cela implique de renforcer sa lisibilité dans le triptyque régional Agriculture – Industrie – Innovation, notamment grâce à une offre foncière et immobilière adéquate.
  - **Une agriculture diverse offrant des opportunités de développement économique.** Riche d'une rare diversité en comparaison aux territoires voisins, le Scota est en capacité de renforcer les liens entre agriculture et la filière agroalimentaire, grâce à l'existence de services spécifiques aux entreprises et des pôles d'excellence. A cela s'ajoute la capacité des espaces agricoles à mieux résister aux pressions urbaines que dans les territoires voisins ; même si des enjeux de mutation, d'économie de l'espace et de maîtrise des pressions sont observables.
  - **Une scission paysagère inscrivant le Scota dans et en limite de grands ensembles paysagers des Hauts-de-France.** Partagé entre le paysage agricole ouvert à l'Est et des paysages de plaines et plateaux avec bâti à l'Ouest, le territoire

est également bordé au Nord par l'espace conurbé du bassin minier.

## « Zoom » sur les constats et les enjeux spécifiques à l'environnement

L'Etat initial de l'Environnement fait la synthèse de l'état du territoire et de ses tendances d'évolution selon 4 grandes thématiques :

- biodiversité et fonctionnalité environnementale,
- capacité de développement et préservation des ressources,
- Risques naturels et technologiques
- Paysages

### Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Le Scota est un territoire essentiellement rural et agricole qui présente les caractéristiques suivantes en terme de biodiversité et de fonctionnalité environnementale :

- Aucune zone naturelle présentant un statut de protection forte (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, zones NATURA 2000, ...) n'existe sur le territoire du SCoT ;
- quelques vallées humides traversant le territoire montrent un intérêt écologique certain (la majorité des vallées humides sont d'ailleurs répertoriées en ZNIEFF). Ces vallées qui abritent souvent des zones bâties subissent toutefois des dégradations régulières liées à l'impact des aménagements humains (modification et artificialisation des cours d'eau, simplification de l'occupation du sol, pollutions directes et indirectes, ...). Les enjeux consistent donc dans les années à venir à y protéger les zones humides, limiter l'artificialisation et développer l'urbanisation de manière réfléchie (éviter l'étalement urbain, amélioration de l'assainissement, ...).
- Quelques boisements apparaissent çà et là sur les plateaux mais souvent de faible superficie, sauf rares exceptions. Il existe également localement quelques reliques d'un réseau bocager intéressant. Ces éléments constituent un atout non négligeable en terme de biodiversité, à préserver, Les enjeux concernant ces milieux consistent aussi à préserver les connectivités existantes de ces milieux entre eux ou avec les vallées. Il s'agit donc de limiter leur fragmentation entraînant leur isolement au sein du territoire. Ces enjeux rejoignent ceux de la Trame Verte et Bleue réalisée à l'échelle régionale qu'il s'agit d'appliquer au niveau local.

Le PADD a bien intégré ces enjeux et c'est dans ce cadre qu'il fait de la trame verte et bleue une des armatures majeures sur laquelle le territoire doit s'appuyer pour son développement à venir.

### Capacité de développement et préservation des ressources

La qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des problématiques essentielles :

- Les cours d'eau du territoire, situés pour la plupart en tête de bassin (Authie, Canche, Scarpe et Sensée), présentent une qualité moyenne à médiocre. La dégradation des eaux est notamment due à un taux de nitrates élevé et à la présence de produits phytosanitaires. Ces pollutions proviennent de diverses sources, dont les activités agricoles, le développement des zones urbanisées, les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement, ...
- Les eaux souterraines, surtout représentées par la nappe de la craie, constituent la principale ressource en eau potable du territoire. Actuellement, cette ressource est suffisamment abondante pour subvenir aux besoins en eau potable. Cette autosuffisance est toutefois à relativiser sur quelques secteurs, compte tenu d'une sollicitation importante de la nappe à l'échelle régionale, ou des problèmes de pollution.

**Les enjeux concernant la qualité des eaux superficielles et souterraines, à l'eau potable et à l'assainissement sont ici en lien à la fois avec la sensibilité particulière de certains espaces clefs pour le cycle de l'eau (essentiellement en fond de vallée) mais également avec la maîtrise des pressions humaines sur la ressource en eau. Ces points d'achoppement ont bien été appréhendés par le PADD.**

Les autres problématiques de la capacité de développement et de préservation des ressources du territoire concernent les points suivants :

- La consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique : en raison de son étendue et de son caractère rural, le territoire de l'Arrageois est fortement consommateur d'énergies fossiles, et ces consommations sont génératrices d'émissions de gaz à effet de serre (facteur contributeur du changement climatique). Les principales consommations du territoire sont liées aux déplacements routiers. Le bâti, souvent ancien, est également énergivore. Les énergies renouvelables, notamment l'éolien, connaissent toutefois un bon déploiement depuis quelques années sur le territoire et appellent à être encore développées dans les années à venir (nombreux projets éoliens en cours, développement de la biomasse, du solaire, ...).

- La qualité de l'air : celle-ci est globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Toutefois, compte tenu de sa sensibilité aux oxydes d'azote et aux particules fines en suspension, la quasi totalité de l'Arrageois est classée en zone sensible pour la qualité de l'air.
- La gestion des déchets : elle constitue une préoccupation importante pour la collectivité. De nombreux efforts ont toutefois été faits ces dernières années et le territoire présente aujourd'hui un bon taux de valorisation.
- Pour le reste, le territoire ne comporte pas d'importants facteurs de nuisances susceptibles de nuire au développement territorial. On note quelques nuisances sonores ponctuelles aux abords des grands axes, ainsi que quelques sites pollués, parfois traités ou en cours de traitement. Ces points nécessitent d'être pris en compte vis-à-vis des aménagements futurs.

**Ces diverses problématiques ont bien été prises en compte par le PADD et orientent celui-ci vers un développement territorial plus propre et plus vertueux et une transition énergétique et écologique intégrée. C'est aussi dans ce cadre que le choix de développement s'est axé sur une politique forte en matière de restructuration territoriale et d'optimisation des déplacements.**

### Risques naturels et technologiques

Le territoire de l'Arrageois n'est pas un territoire à risques naturels et technologiques importants, ce qui ne fait toutefois pas de cette thématique, une problématique mineure. On retiendra essentiellement les points suivants :

- un risque d'inondation, localisé aux abords des principaux cours d'eau. Des PPRi ont parfois été prescrits. Seul celui de la Lawe comporte un zonage réglementaire (PPRi prescrit approuvé par anticipation). Les principaux enjeux liés à ce risque consistent à réduire les risques le plus possible et à limiter l'exposition des populations actuelles et futures (préserver les zones d'expansion des crues, éviter l'urbanisation dans les zones exposées, lutter contre les ruissellements, ...).
- un risque de mouvement de terrain, qui même s'il n'entraîne généralement pas de contraintes majeures vis à vis du développement global du territoire, est suffisant pour que quelques communes aient prescrits un PPR. Les enjeux relatifs à ce risque sont essentiellement de compléter les informations disponibles afin de définir les secteurs sensibles et de prévoir localement les mesures d'interdiction d'urbaniser ou les mesures constructives adaptées à ce phénomène.

- 3 sites classés SEVESO seuil haut sont présents dont 2 ont élaborés un PPRt. Les zones de dangers identifiées dans ce cadre sont toutefois de faible ampleur. Il y convient d'y éviter l'augmentation des risques. Quelques axes de transport de matières dangereuses sont répertoriés (routes, voie ferrées, voies navigables, dont le futur canal Seine-Nord Europe). Ces axes sont à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

**La problématique « risques » est une problématique qu'on ne peut pas négliger et c'est dans ce cadre que le PADD en a fait un point important dans son projet de développement, le but étant d'intégrer la notion de risque le plus en amont possible dans son projet territorial.**

### Paysages

Le Scotsa est un espace rural scindé en deux grandes entités paysagères :

- A l'Est, les paysages de l'Arrageois et du Cambrésis, composé de grandes parcelles agricoles ouvertes, ponctuées ça et là de villages ayant conservés une identité rurale assez marquée. Le développement urbain, notamment autour d'Arras et le développement éolien en sont les principaux facteurs d'évolution actuels, sans oublier les infrastructures (canal Seine-Nord Europe).
- A l'Ouest, les paysages du Ternois où la campagne se fait plus vallonnée et bocagère. A l'inverse des grands plateaux précédents, le paysage se distingue par une perception plus intimiste, moins ouverte. Le développement y est endogène, basé sur un trépied : agriculture – artisanat – petites industries.

**L'aspect « paysage » peut paraître secondaire ici, mais il est un élément essentiel du développement territorial. Le PADD l'a considéré comme tel, en insistant sur la valeur du cadre de vie, facteur d'attractivité pour la population locale mais aussi pour le tourisme.**



## Prospective

### Les variables d'évolution du territoire : méthode de la phase prospective

A l'issue de la reconnaissance des tendances et principaux enjeux du diagnostic, l'exercice prospectif s'est appuyé sur 2 exemples d'évolution, ou « 2 scénarios prospectifs ». Ces deux propositions permettent de questionner :

- le positionnement du territoire à l'échelle régionale ;
- son mode de développement ;
- les besoins que ce mode développement peut impliquer en termes de structuration territoriale, coopérations et de politiques publiques sectorielles à mettre en œuvre.

Ces 2 scénarios prospectifs s'envisagent sur le long terme et ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. En effet, pour explorer ces trois questionnements, les scénarios utilisent comme porte d'entrée une des deux grandes dynamiques régionales avec lesquelles interagit le territoire du SCoT. Chaque scénario force le trait sur l'une de ces deux dynamiques :

- la dynamique de concentration des emplois et services, notamment métropolitains, sur des pôles régionaux aux côtés de Lille.
- la dynamique de rayonnement de ces pôles (eux-mêmes influencés par celui de Lille et Paris) amenant à des imbrications de plus en plus fortes des espaces de vie et économiques entre les territoires.

Ces scénarios ne sont pas des scénarios d'aménagements pour la région. Ils visent à approfondir des spécificités et potentiels associés au fonctionnement territorial de l'Arrageois selon la trajectoire régionale :

- Comme le démontre le diagnostic, les dynamiques et potentiels de développement du Scota sont liés aux atouts propres du territoire, qui puisent dans les spécificités de chacun de ses EPCI, mais ils résultent aussi des relations avec l'extérieur.
- La création de la nouvelle Grande Région, fait majeur, pose nécessairement la question des coopérations entre les territoires et du rôle que l'Arrageois peut potentiellement développer pour contribuer à soutenir et améliorer les équilibres et coopérations régionaux. Cette question se pose compte tenu de sa position centrale, au coeur des équilibres entre le nord et le sud des Hauts-de-France.
- L'analyse de ces deux trajectoires régionales permet aussi de poser la question des impacts et des enjeux de développement pour le territoire, tant du point de vue social, environnemental qu'économique :
  - Les mobilités résidentielles des ménages entre les territoires et le risque associé à « la périurbanisation contrainte » autour des grands pôles urbains (découplage entre l'offre et la demande de logements associée à l'accessibilité financière du logements aux choix de vie des habitants, à la diversité du parc de logement...), avec notamment des effets sur la mixité sociale et générationnelle (cf. diagnostic sur les dessertements résidentiels des grands pôles urbains).
  - Le point « d'équilibre » habitants/emplois, avec notamment l'enjeu pour les bassins économiques de préserver les savoir-faire associés à la ressource humaine sur place. Et de ce point de vue le territoire, s'il est agréable à vivre et pour y travailler, les tendances montrent l'enjeu de fidéliser les ménages et en particulier les actifs qui dans la tranche 45-59 ans sont presque autant à s'installer qu'à quitter le territoire. Cet enjeu porte sur différentes catégories professionnelles, dont le domaine de l'agriculture ne doit pas être écarté en tant que filière d'excellence faisant appel à des savoir-faire solides.
  - Les mutations économiques et des modes de vie à l'oeuvre impliquant de renforcer l'accès aux services métropolitains et d'innovation, mais aussi de rechercher une offre foncière et immobilière adaptée aux entreprises en lien avec les axes économiques nécessaires à leur fonctionnement. C'est aussi

l'enjeu de l'innovation et de la diversification des fonctions économiques en lien avec la révolution numérique, les nouvelles économies (économie circulaire, énergie...)...

- L'armature écologique et ses rôles associés à la valorisation du cadre de vie et l'optimisation des ressources.
- Les mobilités qui dans la partie nord de la région sont très intenses et croisées. Elles s'inscrivent dans un enjeu renouvelé d'optimisation et d'accessibilité (accessibilité, réduction des déplacements contraints...) tout comme elles s'inscrivent dans un enjeu social (accès à l'emploi/services) et environnemental (réduction des consommations énergétiques et des GES).
- La définition de l'attractivité globale du territoire en lien avec son cadre de vie mais aussi son identité culturelle comme économique.

- Scénario 2 « un espace central qui influence », qui en somme pose la question « quels sont les potentiels et besoins pour affirmer un rôle d'irrigation du territoire qui valorise réciproquement le rayonnement de l'arrageois et le cœur de la région ? ».

Ces enjeux ci-avant sont des enjeux communs pleinement intégrés à la démarche exploratoire des 2 scénarios. Aussi ces 2 scénarios, retiennent-ils comme point invariant l'objectif de mettre en œuvre une structuration forte des armatures résidentielles et économiques du territoire pour constituer une première contribution à la réponse à ces enjeux, mais aussi pour soutenir la complémentarité des secteurs de l'arrageois qui est une spécificité locale solide pour construire le projet.

Tout en visant un développement équilibré du territoire, il vise à mieux faire émerger les appuis et les besoins pour le développement de l'Arrageois selon un positionnement territorial différent dans la région, c'est à dire en fonction de chaque scénario :

- les thématiques et coopérations sur lesquelles un niveau d'effort plus particulier doit être porté ;
- les enjeux de capacité d'accueil à organiser pour assurer un développement équilibré.

Les 2 scénarios sont ainsi :

- Scénario 1 « un espace central dans un réseau de pôles », qui en somme pose la question « quels sont les potentiels et besoins pour affirmer le rôle de pôle d'emplois du territoire ? ».

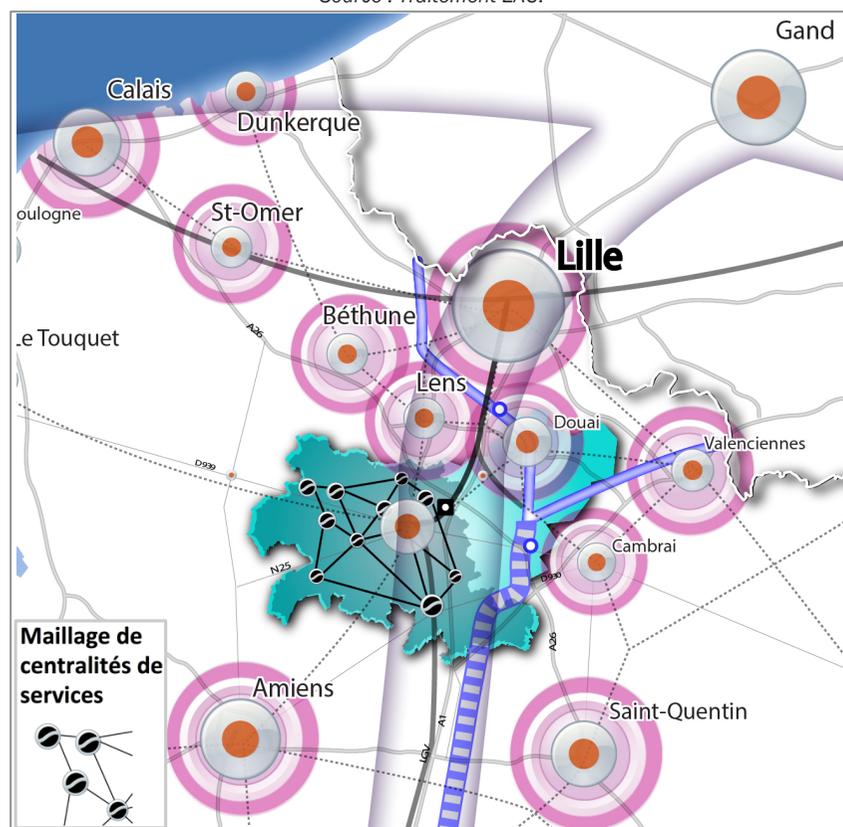
## 2 scénarios prospectifs pour illustrer les enjeux et permettre de construire une hypothèse de développement à 20 ans

Les 2 scénarios prospectifs sont exposés ci-après.

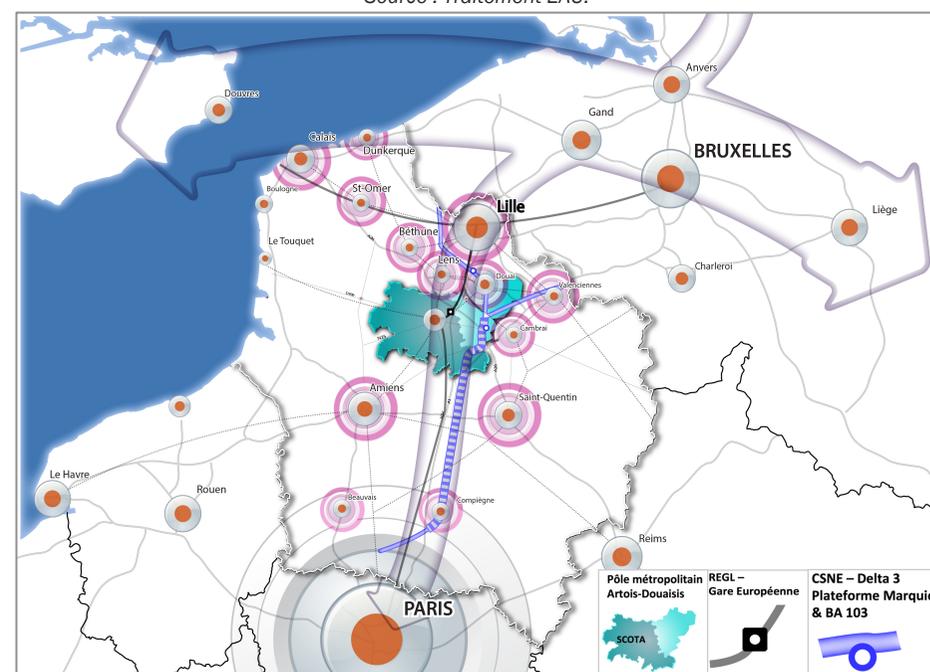
### Scénario 1 : un espace central dans un réseau de pôles

Dans ce scénario, la région des Hauts-de-France se développe au travers de pôles de rayonnement régional forts (tendance à l'œuvre).

**Organisation interne**  
Source : Traitement EAU.



**Positionnement du territoire dans son espace régional**  
Source : Traitement EAU.



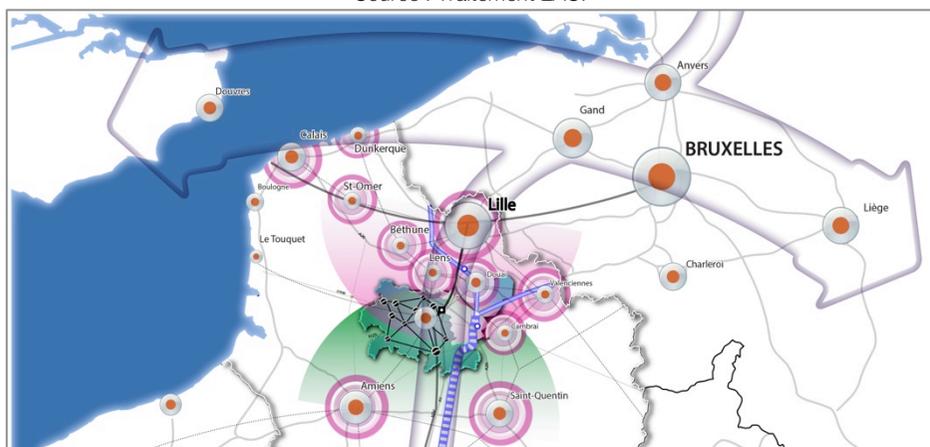
Ce scénario met en évidence le rôle que peut jouer chaque secteur du territoire pour structurer les coopérations avec les territoires voisins et dans le Scota. Cela implique un ciblage de l'action économique et de l'offre en services à la population pour permettre une irrigation de tout le Scota qui soutient la complémentarité de chacun de ses secteurs (création de synergies économiques internes et externes, complémentarités des cadres de vie soutenant l'attractivité résidentielle...).

Les potentiels sur lesquels le territoire peut appuyer son développement, sont :

- **Les filières agro-alimentaires et agricoles** en s'appuyant sur des coopérations avec le Sud et le Centre régional : Amiens, Cambrais et Saint-Quentin... ;
- **Les secteurs de l'innovation** en écho à la présence de l'Université, des pôles d'excellence (Agroé, pôle d'excellence rurale sur l'éco-construction de l'Atrébatie...);
- **La logistique** en lien avec le CSNE, l'A1 et l'A2, delta 3, la plateforme d'Osartis-Marquion et E-Valley ;
- **Les services supports à l'industrie** en écho aux coopérations avec le Bassin Minier et la Métropole Européenne de Lille ;
- **Le pôle métropolitain** avec Douai pour répondre aux problématiques de mobilités et créer des passerelles économiques privilégiées.

#### Les potentiels

Source : Traitement EAU.

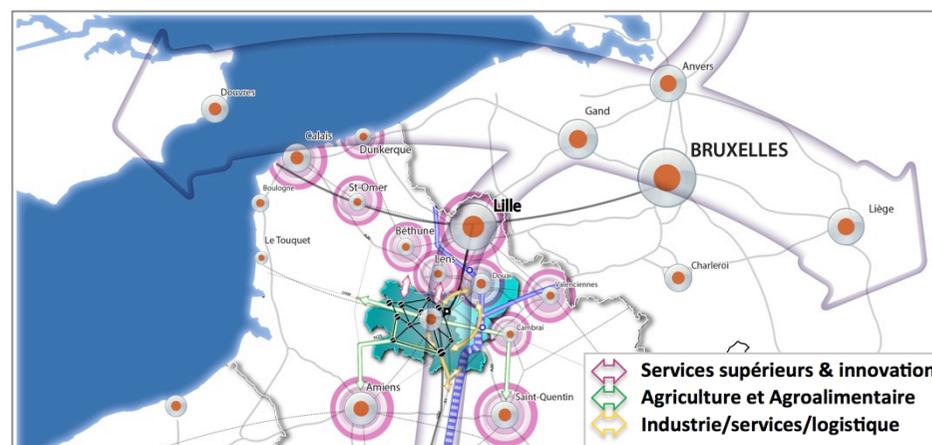


Les besoins pour le développement du territoire sont :

- Irriguer le Scota au travers d'un réseau de parcs d'activités, d'un réseau de mobilités internes en accroche des polarités économiques et des infrastructures externes (Gare européenne, THD, gare TER...);
- Développer l'appareil productif agricole pour renforcer la spécialisation sectorielle du territoire ;
- Déployer les services supérieurs sur Arras pour conforter le caractère métropolitain de la ville ;
- Renforcer les centralités de bourgs, villes et villages arrageois dans un contexte de ruralité réceptacle des activités agricoles, pour :
  - Offrir des parcours résidentiels fluides et des services accessibles ;
  - Atteindre ainsi une certaine taille démographique et du bassin de main d'œuvre.

#### Les besoins

Source : Traitement EAU.



## Les équilibres recherchés et/ou les enjeux d'équilibre à gérer :

### Au plan social

#### ■ Equilibre recherché.

>> Renforcer la proximité habitat / emploi et la mixité des populations aux différentes échelles territoriales :

- Par une structuration du développement qui s'appuie sur des pôles internes au territoire assumant des fonctions résidentielles et économiques fortes pour irriguer l'ensemble de l'Arrageois.
- Par une capacité d'accueil en population suffisamment développée pour favoriser la proximité de la ressource humaine avec le bassin d'emploi local.
- Par une croissance démographique soutenue s'appuyant sur le maintien et l'arrivée de jeunes et d'actifs pour lutter contre les tendances au vieillissement et maîtriser l'expansion tendancielle des déplacements domicile-travail entre les territoires voisins au SCoT et l'Arrageois.
- En déverrouillant, mais de manière structurée et maîtrisée, les capacités d'accueil résidentiel dans le rural tant en termes de volume que de type de logements et de services afin d'accroître la liberté de choix dans les modes de vie (parcours résidentiels...) à l'échelle locale et de mettre ainsi en place les conditions permettant de limiter l'effet de périurbanisation : le travail en ville, le logement à la campagne.

#### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

>> Regagner du dynamisme démographique et constructif dans les grands pôles urbains.

En particulier, il est stratégique que la ville d'Arras puisse renforcer son poids démographique et résidentiel dans le SCoT, d'autant plus si l'on veut que :

- les fonctions métropolitaines (Université, culture, innovation économique) puissent être préservées et se renforcer durablement, à la fois pour les habitants et les

entreprises. Il s'agit de répondre à l'enjeu des nouvelles attentes des habitants mais aussi de développement des fonctions d'innovation pour préserver l'industrie et plus généralement la compétitivité économique ;

- ce développement des fonctions métropolitaines puisse aussi se diffuser dans le rural dont il ne faut pas oublier le rôle productif et donc les besoins en fonctions d'innovation ;
- les travailleurs puissent trouver une offre adaptée en logements à proximité du pôle majeur économique de la CUA.
- Le vieillissement plus marqué sur Arras que dans le reste du territoire, renforce le besoin d'accueillir des jeunes, des familles et des actifs pour l'équilibre social et générationnel.

>> Soutenir parallèlement la vitalité démographique et économique dans le rural.

L'enjeu porte ici sur la prise en compte d'une double tendance :

- Dans la dernière période le rural a affiché un dynamisme démographique qui a été un appui fort pour le territoire ;
- Le rural est aussi un espace productif (cf. ci-après), mais il est également exposé aux enjeux du vieillissement et de renouvellement de sa population préserver une mixité sociale et générationnelle (maintien de jeunes et d'une population active).

### Au plan économique

#### ■ Equilibre recherché.

>> Redéployer l'élan économique et de l'emploi après la crise de 2008.

Mais aussi

>> recomposer la force économique des secteurs industriel et des services productifs et résidentiels pour prendre le relais des

gisements des emplois publics sur lesquels le territoire ne peut plus autant compter qu'avant.

#### Et enfin

>> valoriser les savoir-faire du pôle d'Arras et du rural, au travers notamment de l'agro-alimentaire.

- Les années 2000 avant la crise ont été marquées par une croissance de l'emploi notamment soutenu par l'augmentation des emplois publics, tendance caractéristique à l'échelle nationale, et marquée particulièrement dans le pôle d'Arras (effet Préfecture). Aujourd'hui, la dynamique de création d'emplois publics n'est plus aussi porteuse et s'inscrit dans une tendance à la baisse. En outre, il faut noter des effets conjoncturels spécifiques qui se sont ajoutés à cette tendance : le départ du régiment de la citadelle d'Arras par exemple représentant plusieurs centaines d'emplois.
- La crise de 2008 a amené une contraction de l'emploi, la logistique et l'investissement industriel ont été plus particulièrement touchés, même si l'Arrageois a plutôt bien résisté.
- Ainsi, si l'Arrageois est un territoire attractif pour les fonctions industrielles et tertiaires associées, compte tenu de l'éco-système économique déjà en place et de sa localisation privilégiée sur des grands axes économiques, l'emploi productif nécessite de se redéployer pour 3 raisons. Ces raisons pour ce redéploiement sont les suivantes :
  - Rattraper les effets de la crise sur les circuits économiques en regagnant en attractivité et en compétitivité (par rapport à la concurrence). Cet enjeu est important notamment pour toute la filière agricole-agroalimentaire.
  - Recomposer le gisement d'emplois pour la population sur d'autres fonctions que l'emploi public, en particulier sur les fonctions d'innovation et sur les fonctions industrielles-logistiques. Ces dernières fonctions impliquent

une capacité d'accueil en parc d'activité, car elles ne peuvent s'implanter pour l'essentiel d'entre-elles dans le tissu urbain. Ainsi, à la différence du début des années 2000 où une part importante de l'emploi a pu se créer dans le tissu urbain (emplois publics), les besoins fonciers et immobiliers futurs solliciteront plus fortement une offre en parc d'activités.

- Etre en capacité de s'adapter aux nouvelles données du contexte économique et aux marchés : tant en termes de diversification de filières, de renforcement des fonctions d'innovations, que d'évolution des appareils productifs liés au numérique et à la robotique. Cette adaptation est essentielle, en particulier pour soutenir les débouchés des activités agricoles, notamment par un système agro-alimentaire renforcé et qui continue à innover.
- L'équilibre recherché implique aussi de prendre l'économie Arrageoise dans sa globalité et de ce point de vue l'espace rural joue un rôle important : par ses agricultures et entreprises agro-industrielles de qualité qui contribuent à une filière emblématique de la région, mais aussi par la diversité des savoir-faire dans les domaines de l'artisanat et les activités autour de l'énergie et l'écoconstruction... Le rural est un espace actif qui représente plus de 21% des emplois du territoire pour 36% de sa population.
- L'équilibre recherché implique enfin un redéploiement économique ferme et volontariste compte tenu de ce qui vient d'être dit avant, mais ce redéploiement s'articule avec un enjeu de le faire correspondre avec un accueil de ménages dans le territoire améliorant le rapport habitant/emplois. En effet, en tant que pôle d'emplois la CUA offre plus de 131 emplois pour 100 actifs occupés vivant dans son périmètre (soit un taux de concentration de l'emploi de 131% en 2012), et près de la moitié des travailleurs habitent en dehors de l'EPCI. Cette situation

n'est pas incohérente avec le rôle polarisant d'un pôle d'emplois. En revanche, elle pose 2 enjeux d'équilibre.

L'enjeu de la compétitivité économique et de la préservation des savoir-faire qui implique, en particulier pour les fonctions industrielles, la proximité du bassin de main d'œuvre avec les entreprises. Cet enjeu est aussi à rapprocher du facteur qualité de vie qui est tout autant recherché par les habitants et par les chefs d'entreprises pour leurs salariés.

L'enjeu de cohérence et d'équilibre global, notamment du point de vue de l'organisation des services aux actifs et des mobilités. En effet, il s'agit d'être attentif aux conséquences sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement dues à l'allongement et la multiplicité des déplacements domicile-travail vers le pôle d'Arras, mais aussi à une demande en services pour les navetteurs à laquelle il est complexe de répondre intégralement quand les volumes de navetteurs sont très importants (demande volatile, décorrelée des espaces de vie de proximité...).

#### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

Les enjeux découlent directement des équilibres recherchés ci-avant, à savoir :

>> L'équilibre emplois / population

>> Le besoin de redéploiement économique sur les fonctions productives et le besoin en foncier et immobilier d'entreprise adapté (parcs d'activités)

>> La corrélation entre attractivité du cadre de vie et l'attractivité économique

>> La préservation et la valorisation des agricultures, pilier important de la filière agro-alimentaire et de l'économie rurale

>> Le besoin d'une offre foncière et immobilière économique dans le rural en lien avec le bassin de fonctionnement des entreprises locales et des axes économiques visés dans le scénario.

>> Une gestion économe de l'espace qui concilie nécessaire redéploiement des fonctions industrielles et préservation de l'espace agricole.

#### Au plan environnemental

##### ■ Equilibre recherché.

>> Une valorisation du maillage écologique pour la biodiversité mais aussi pour la préservation des ressources (espace agricole, ressource en eau) qui contribuent au potentiel de développement du territoire.

>> Une gestion maîtrisée des flux (de marchandises et de personnes) à rapprocher des enjeux de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.

##### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

>> La proximité des populations aux services et aux pôles d'emplois.

>> La proximité des entreprises avec les bassins de productions et de consommation avec lesquels elles fonctionnent.

>> La préservation de espaces environnementaux majeurs pour la biodiversité et l'eau au regard des besoins futurs en espace pour l'urbanisation.

### Les données du diagnostic

- Le taux de concentration de l'emploi (rapport entre les emplois disponibles sur le territoire et le nombre d'actifs occupés sur ce même territoire) est en 2012 de 105% dans le Scota et atteint 131% dans la CUA. Plus le taux de concertation augmente plus le nombre d'emplois disponibles pour les habitants du territoire et de l'extérieurs est important : il traduit l'influence du pôle économique.
- Le taux d'actifs (travaillant et au chômage) dans la population totale (actifs/pop total 2012) est en 2012 pour le territoire de 46,3%. Plus il augmente plus la population est active. Pour information le taux d'activité (nombre d'actifs sur la tranche d'âge 15-64 ans) est de 71,3 % (dans la moyenne nationale).

Existant : données diagnostic								
EPCI	Pop total est.2016	actifs/pop total 2012	Emplois / actifs occupés (2012)	Emplois en 2012	Evolution emplois par an			Actifs occupés (2012)
					1999-2012	2007-2012	1999-2007	nombre
CUA	108 146	46,7%	131%	56 539	379	-104	680	42 874
Campagnes de l'Artois	33 868	47,0%	53%	7 551	62	46	72	14 213
Sud Artois	27 973	43,8%	72%	7 795	26	-5	45	10 672
<b>Total</b>	<b>169 987</b>	<b>46,3%</b>	<b>105%</b>	<b>71 885</b>	<b>466</b>	<b>-63</b>	<b>797</b>	<b>67 759</b>

### L'objectif du chiffrage

- Mettre en évidence ce que pourrait représenter le redéploiement économique par les fonctions productives et les effets sur les besoins en population active dans le territoire (et donc de population aussi en population totale) si on maintien une polarisation économique comme aujourd'hui (maintien du taux de concentration dans le temps). C'est à dire que le territoire joue son rôle de pôle dynamique dans la région, et concentré.
- Cela permet ainsi de mieux les enjeux de cohérence entre développement de l'emploi et accueil de population.

### L'hypothèse de départ

- L'hypothèse (cf. tableau ci-après) :
  - maintient sur la période le même rythme de création d'emplois qu'entre 1999 et 2007 (797/an), période d'avant crise,
  - rattrape la différence des emplois non créés ou détruits par rapport à ce rythme durant la crise de 2007 à 2012 (soit l'équivalent de 4 300 emplois).
  - Au total cela implique en 20 ans la création de plus de 20 200 emplois (1010 emplois / an), contre 797/an sur 1999-2007 et contre 466 / sur 1999/2012.
- Elle traduit ainsi un redéploiement économique avec un volume d'emplois cohérent et un rythme ambitieux.
- Le taux de concentration à 20 ans est identique à celui d'aujourd'hui (105/106%). Cela traduit au global que le territoire cherche à optimiser au maximum la proximité du bassin d'actifs avec les entreprises artoises.
- La part d'actif dans la population à 20 ans atteint 48% ; ce qui traduit une politique de fidélisation et d'accueil d'actifs.

Hypothèse d'emplois scénario 1 La croissance de l'emploi maintien le rythme des années 1999 à 2007 et compense les pertes d'emplois de la période 2007-2012						
EPCI	Nouveaux emplois à 20 ans		Total des emplois à 20 ans	actifs/pop totale à 20 ans	Actifs occupés à 20 ans	
	/an	nombre			nombre	%
CUA	875	17 492	74 031	48,8%	56 566	67,7%
Campagnes de l'Artois	79	1 570	9 121	48,4%	17 289	69,7%
Sud Artois	57	1 150	8 945	44,3%	12 351	63,5%
<b>Total</b>	<b>1 011</b>	<b>20 212</b>	<b>92 097</b>	<b>48,0%</b>	<b>86 206</b>	<b>67,5%</b>

### Les résultats de la simulation

- L'hypothèse implique une augmentation de la population active occupée de près de 18 500 en 20 ans ; ce qui correspond à une augmentation totale de la population de 27 250 nouveaux habitants, soit un taux de croissance démographique de 0,75% / an sur 20 ans.
- Ce taux de croissance de population double le rythme de celui des années 1999-2012 (0,36%/an).
- Les besoins en espace pour le développement économique répondant à ces évolutions s'élèvent autour de 530 ha en 20 ans, sur une base à l'échelle du territoire du SCoT :
  - de réalisation de 40% des emplois totaux dans le tissu urbain (sans consommer d'espace) ;
  - de l'utilisation des disponibilités existantes dans les parcs d'activités à hauteur de 101 ha (dont environ 45/50 ha sont en commercialisation déjà avancée) ;
  - d'une densité moyenne de 19 emplois /ha.

Scénario 1 Effet de l'hypothèse sur l'augmentation de la population dans un contexte de maintien au taux actuel Emplois / actifs occupés				
EPCI	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants à 20 ans	% / an d'augmentation de la population à 20 ans
CUA	131%	127 562	19 416	0,75%
Campagnes de l'Artois	52,8%	38 708	4 840	
Sud Artois	72%	30 973	3 000	
<b>Total</b>	<b>106%</b>	<b>197 243</b>	<b>27 256</b>	

- la capacité d'accueil du parc de logement pour répondre à cette augmentation de population implique à horizon 20 ans de créer à l'échelle du SCoT : 24 839 nouveaux logements, soit en moyenne 1 241 /an impliquant un besoin en espace pour l'urbanisation résidentielle en extension de 576 ha (sans les équipements structurants d'échelle SCoT), soit en moyenne de 29 ha/an (cf. tableau ci-après).

Ce chiffrage s'appuie sur les données et les facteurs d'évolution suivants :

- une baisse de la taille des ménages passant de 2,3 en 2016 (projection) à 2,06 à 20 ans, conséquence :
  - d'une population plus âgée que la moyenne régionale.
  - d'une attractivité du territoire pour les 45-59 ans, qui en outre sont presque autant à s'installer dans le territoire qu'à le quitter. Tendence que le territoire cherche à atténuer.

Cette baisse est cependant relativement maîtrisée dans l'hypothèse grâce à :

- un effort recherché pour la ville d'Arras de retrouver un dynamisme constructif et démographique. En effet, compte tenu du poids démographique important de la

ville « centre », les effets de la décohabitation dans cette commune sont très impactant à l'échelle du territoire.

- un positionnement dans ce scénario visant à accueillir des actifs et donc aussi des familles.

Dans ce cadre, cette baisse prend aussi en compte sur le long terme, un desserrement des ménages :

- significatif dans les communes et bourgs de l'espace rural de la CUA. En effet ces communes ont connu un phénomène de décohabitation des ménages progressif, conséquence des effets encore limités du vieillissement de la population mais qui s'accroîtront dans le futur.
- significatif aussi dans les pôles de centralité de la CCCA et de la CCSA compte tenu de leur tendance à accueillir différentes tranches d'âges, mais aussi d'être attractifs pour les personnes âgées souhaitant se rapprocher des services,
- plus atténué pour les communes de la première couronne urbaine d'Arras qui détiennent des populations plus jeunes et plus de familles ;

- qui décroît d'environ 0,3 et 0,26 point sur 20 ans pour les villages et petits bourgs de la CCCA et de la CCSA, traduisant un certain vieillissement dans un contexte d'offre de logements limitée (et donc une moindre capacité de ces communes à infléchir fortement les tendances au vieillissement).

- Un renouvellement du parc de résidences principales impliquant environ 3 100 logements, incluant une réduction de la vacance, mais limité compte tenu du taux déjà faible dans le territoire au global (6,8 % e 2012), et les besoins pour la démolition /reconstruction, le renouvellement urbaine (hors PNRU)...
- Une part de création des nouveaux logements de 49% dans le tissu urbain existant (c'est à dire une création n'impliquant pas de consommation d'espace), en rapport avec une première estimation des capacités mobilisables dans le tissu à 20 ans.
- Une densité moyenne de logements à l'hectare de 22, traduisant une volonté de compacité du développement urbain, s'appuyant notamment sur un réseau de pôle très structuré.

Chiffrage des besoins en logements et en espace pour le développement résidentiel : scénario 1

	Existant			Population à 20 ans et nombre de personnes par logement à 20 ans (Pop/RP)			Besoins de logements à 20 ans					Consommation d'espace à 20 ans pour le résidentiel					
	Pop 2016 Estim.	Res. Principale 2016 projection	Pop / RP 2016 projection	Population à 20 ans	EVOL POP/RP À 20 ANS	Pop / RP À 20 ANS	TOTAL RP À 20 ANS	RP 2016-2036	RENOUVEL LENT PARC	A CONSTRUITE À 20 ANS (incluant renouvellement et gesiton vacance)	A CONSTRUIRE PAR AN	Pourcentage de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)	Nombre de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)	Nombre de nouveaux logements en extension de l'enveloppe urbaine	densité moyenne de logements à l'hectare	Consommation maximale d'espace à 20 ans (VRD inclus, mais hors grands équipements)	
<b>Total SCOT</b>	169 987	74 007	2,30	197 243	0,24	2,06	95 749	21 742	3 087	24 829	1 241	49%	12 166	12 663	22	576	soit une consommation moyenne de 29 ha/an

POP = population  
RP = résidences principales

## Les enseignements du scénario

Ce scénario montre que si les besoins en croissance de population et d'emplois semblent importants, ils n'en sont pas moins cohérents et révèlent les défis et risques du territoire.

- Le territoire est dans une phase de transition :
  - Son économie doit retrouver des appuis forts sur des domaines d'activité qui préexistent pour partie mais aussi sur de nouveaux modèles demandant une affirmation de ses fonctions productives : industrie, logistique, innovation-recherche. Il s'agit en effet de moins compter sur les emplois que créait « plus facilement » une ville moyenne du type d'Arras dans le début des années 2000 (emplois publics, services non marchands...) pour des fonctions productives qui sont exposées à une forte concurrence (et notamment internationale - exemple les marchés agricoles et agro-alimentaire, la logistique, les pôles de recherches des grandes métropoles...). Les appuis pour le repliement économique existent comme l'expose le scénario, mais ce redéploiement nécessite d'organiser une force de frappe suffisante pour confirmer dans la durée une identité et une attractivité économique visible et porteuse.
  - Son attractivité notamment pour les ménages actifs plus âgés, et la population du territoire globalement plus âgée qu'à l'échelle régionale impliquent un double enjeu : maîtriser le vieillissement et préserver les savoir-faire liés aux actifs du territoire. La qualité patrimoniale et des ambiances de vie du territoire sont des atouts de premier plan pour attirer de nouveaux ménages, mais l'accès à l'emploi est primordial pour que ces ménages soient plus jeunes. En outre, la dynamisation résidentielle d'Arras est aussi un enjeu majeur pour préserver une attractivité métropolitaine.
  - La somme de ces 2 aspects montrent tout particulièrement dans ce territoire, l'importance de lier attractivité économique et résidentielle.
- Les besoins économiques impliquent un besoin soutenu de la dynamique démographique. En effet le bassin de population de l'Arrageois est important pour un territoire à dominante rurale et les volumes impliqués
  - pour tenir Il existe ainsi un premier défi de positionner le bon niveau de développement pour assurer un équilibre. Il existe aussi 2 risques. Si le développement économique n'est pas suffisamment vif :
    - la tendance d'évolution du territoire se traduira par un vieillissement fort de la population avec une segmentation générationnelle et des catégories socio-professionnelles spatialement marquée dans le SCoT.
    - le tissu économique existant perdra certains avantages compétitifs sur les aspects innovation, nouvelles économies ... et donc pourra potentiellement manquer la marche d'une certaine modernité ouvrant sur la 3ème révolution industrielle.
    - Le cœur de la région des Hauts de France, avec ces projets d'ampleurs (CSNE, REGL, etc...) ne détiendrait pas avec l'Arrageois d'un atout solide pour les valoriser, ni d'un appui fort pour soutenir les liens entre le nord et les villes d'Amiens et St-Quentin. C'est donc aussi un enjeu d'équilibrage de la région qui est impliqué ici, entre l'axe économique majeur nord européen (Bruxelles, Europe du nord) et Paris.
- Les conséquences en matières d'environnement du scénario :
  - Les incidences négatives :
    - Une consommation en espace relativement forte, bien qu'elle ne soit pas incompatible avec la superficie importante du territoire (129 000 ha), à savoir une consommation d'espace à 20 ans :
      - de 1 106 ha, sans compter les équipements structurants du territoire.
      - correspondant à 0,86 % de la surface du territoire.
    - Un positionnement du scénario qui utilise peu la valorisation de l'environnement, hors sa fonction de ressource, notamment pour la qualité de vie, pour les nouvelles économies etc.
    - Peu de développement d'énergies alternatives, renouvelables.

- Les incidences positives :
  - Une gestion maîtrisée des flux et une optimisation des mobilités permettant de contribuer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, grâce à :
    - la recherche de proximité des entreprises avec leur bassin de main d'œuvre et les axes économiques avec lesquels elles fonctionnent.
    - Un niveau de développement soutenu et structuré permettant d'organiser des mobilités alternatives à la voiture.
    - Une meilleure utilisation du parc de logements (fluidité des parcours résidentiels) facilitant l'amélioration de sa qualité, notamment au plan thermique.
    - Une capitalisation du territoire sur son très bon niveau d'accessibilité et de desserte.
  - Un effort important en termes de densité des urbanisations (19 logements / ha en moyenne) et de densité des emplois, dans un contexte où la robotisation rendra moins facile l'atteinte des densités économiques du passé sur certaines activités industrielles et logistiques (sauf part plus importante de l'innovation).
  - Un effort de renforcement particulièrement soutenu des capacités résidentielles et de la population sur Arras, contribuant à une meilleure polarisation du développement et à réduire le desserrement de la ville sur les zones périphériques (périurbanisation). Ainsi, ce scénario est exigeant :
    - pour Arras qui doit pouvoir trouver les moyens de ces nouvelles capacités résidentielles.
    - pour les espaces ruraux périphériques qui devront s'appuyer sur d'autres leviers d'attractivité que celui liés au desserrement d'Arras, mais aussi des grands pôles urbains externes (Amiénois, Bassin minier...).
- Un développement maîtrisé permettant de préserver les espaces naturels et de maintenir un cadre de vie correct. Une trame verte et bleue valorisée mais avec peu d'activités humaines associées, hors les projets et actions en cours.
- Une autosuffisance en alimentation en eau potable et une amélioration de l'assainissement urbain permettant de préserver, voire améliorer la ressource en eau.
- Un développement modéré limitant les risques et les nuisances.

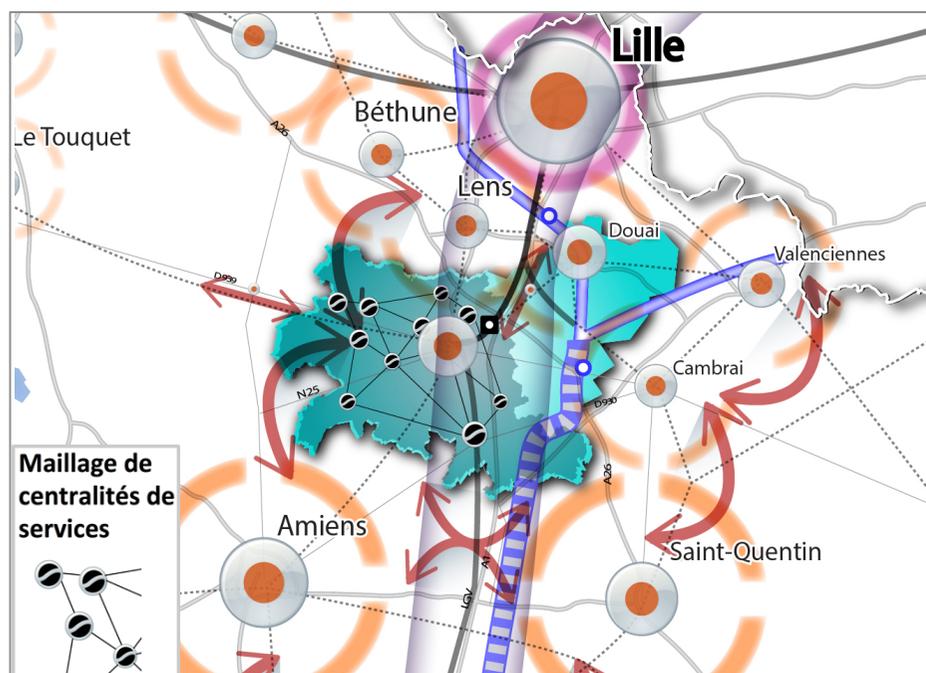
## Deuxième Scénario : un espace central qui influence

Dans ce scénario, le développement régional est plus « diffus » : les espaces économiques et de vie s'organisent dans des espaces plus larges autour des pôles régionaux secondaires, qui eux-mêmes sont sous l'influence grandissante des grandes métropoles (Paris, Lille...). Il ne s'agit pas ici d'un cas de périurbanisation mais d'une organisation différente où les bassins de vie et économiques sont plus imbriqués, sous influence des grandes métropoles et aussi potentiellement plus « similaires ».

Dans ce contexte, l'affirmation de l'identité du territoire devient un enjeu fondamental pour son attractivité économique et résidentielle. Aussi, l'Arrageois organise-t-il son développement en renforçant plus fortement les vocations propres à chaque secteur du territoire que dans le premier scénario (Agriculture, IAA, tourisme, commerce, éco-construction, logistique, prestations intellectuelles...).

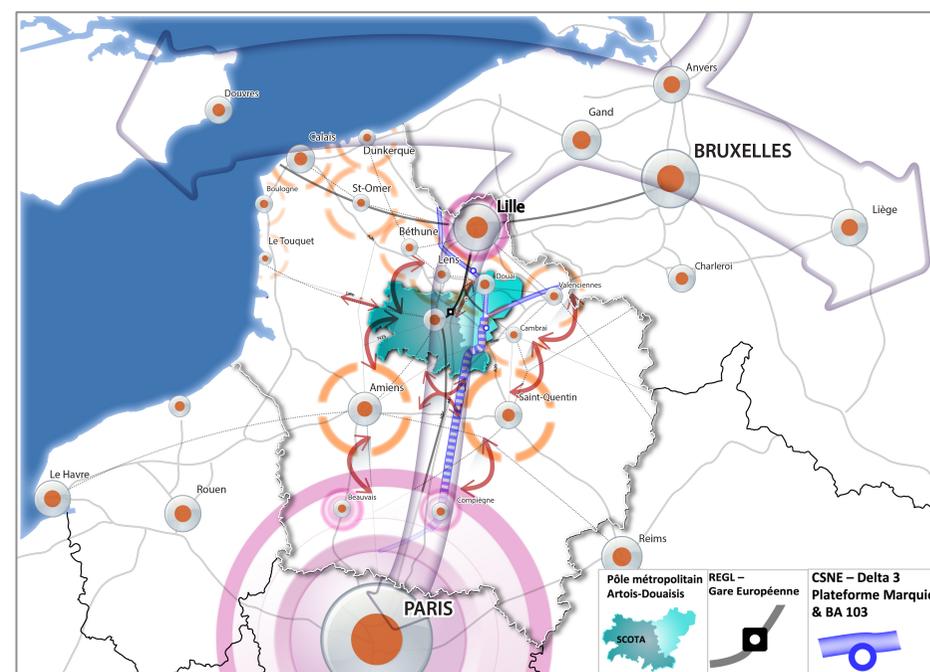
### Organisation interne du Scota

Source : Traitement EAU.



### Positionnement du territoire dans l'espace régional

Source : Traitement EAU.



Ce scénario met en avant le rôle que peut jouer l'Arrageois pour constituer un pôle structurant d'irrigation économique et en services de haut niveau au centre des Hauts-de-France. L'Arrageois utilise la complémentarité avec les territoires extérieurs comme levier pour faire valoir ses spécificités résidentielles et économiques et déployer des services innovants et différents qui rayonnent et irriguent le centre de la région. Ce positionnement implique ainsi pour le Scota :

- un ciblage des coopérations pour mieux organiser la complémentarité avec l'extérieur ;
- un mode d'aménagement agile pour renforcer les spécificités locales et pour développer un maillage de services innovants (économique, culturelle....) dans le territoire.

- Appuyer les spécificités économiques et améliorer les cadres de vie des micro-bassins de vie du Scota pour affirmer une identité territoriale forte en contrepoids de la dilution de l'identité régionale ;
- Développer les projets de valorisation écologique, énergétique et paysagère pour renforcer le bien-être des habitants ;
- Faire émerger des centralités urbaines, relais du Cœur d'Agglomération de la CUA pour mieux irriguer le Scota en services supérieurs ;
- Innover dans les formes d'habitat pour répondre aux besoins de populations à la recherche d'authenticité et de cadres de vie singuliers en lien avec la culture locale.

Les potentiels sur lesquels le territoire peut appuyer son développement, sont :

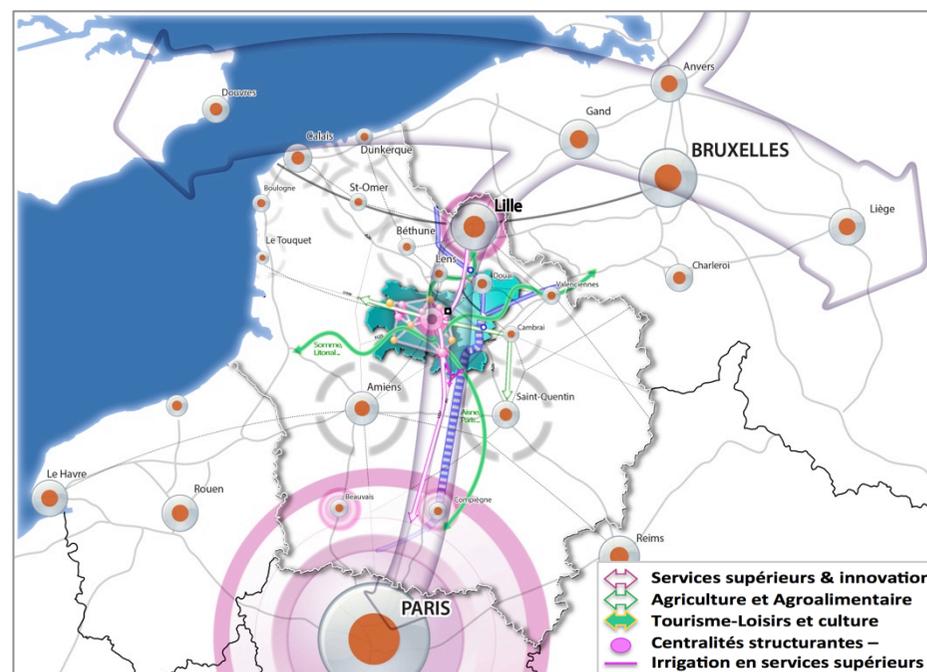
- Les filières agro-alimentaires et agricoles en s'appuyant sur des coopérations avec le sud et le Centre régional : Amiens, Cambrai et Saint-Quentin (ces filières étant emblématiques au territoire, leur développement se retrouve logiquement dans tous les exemples);
- Déployer des filières et services de haut niveau irrigant le centre régional et complémentaires au tissu économique externe :
  - Les filières innovantes : énergie, agro-technologie, sante/nutrition...;
  - La filière « culture – tourisme » pour capter les flux en provenance de Belgique, de Lille, du littoral et de Paris en s'appuyant sur la filière du tourisme d'affaires en lien étroit avec Lille ;
  - Le pôle métropolitain avec Douai pour répondre aux problématiques de mobilités et créer des passerelles économiques privilégiées.

Les besoins pour le développement du territoire sont :

- Irriguer le Scota au travers d'un réseau de parcs d'activités, d'un réseau de mobilités internes denses (TCSP, auto-partage, covoiturage, rabattement vers les pôles de transports...) en accroche des polarités économiques et des infrastructures externes (Gare européenne, THD, gare TER...);

### Les potentiels et les besoins

Source : Traitement EAU.



## Les équilibres recherchés et/ou les enjeux d'équilibre à gérer :

Les paragraphes suivant s'attachent à mettre en évidence les équilibres du scénario 2 qui diffèrent, infléchissent ou complètent ceux du scénario 1.

### Au plan social

#### ■ Equilibre recherché.

>> Renforcer une cohésion forte des attractivités économiques et résidentielles s'appuyant sur une identité territoriale valorisée et dans laquelle population et acteurs économiques se reconnaissent.

>> Renforcer identité territoriale la mixité des populations aux différentes échelles territoriales :

L'équilibre recherché ici diffère de celui du scénario 1 :

- En organisant plus finement le maillage territorial (micro-bassin de vie / bassin de vie de proximité). Cela permet de mieux gérer l'échelle de proximité pour les pratiques quotidiennes des habitants, mais aussi pour la réponse aux besoins différents des entreprises, selon les différents secteurs du territoire.
- En associant ce maillage à une valorisation différenciée des espaces pour mieux mettre en avant la spécificité de leur cadre de vie et de leur économie et donc pour mieux cultiver l'attachement des populations et des acteurs économiques à leur territoire. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu d'actualité particulièrement fort pour les territoires en général : organiser une cohérence / attractivité territoriale « complète » contribuant à la compétitivité économique, au progrès social et à l'identité.
- En facilitant ainsi le déploiement des coopérations, tant en interne qu'en externe, dans de multiples domaines : économique, mobilité, culture, tourisme, écologie,...

Au sein du territoire la proximité habitat/emplois / services est particulièrement recherchée (et est plus efficace que dans le scénario 1).

Toutefois, le positionnement du scénario dans une optique d'influence élargi de l'Arrageois et d'une stratégie économique renforçant les activités d'innovations et la diversification des filières, amène le territoire à étendre son rayonnement et à s'appuyer plus fortement sur des ressources extérieures pour contribuer à ses capacités de développement (ressources en services métropolitains...); en particulier en termes de bassins de main d'œuvre. Il s'agit aussi d'avoir une politique active d'accueil de population mais plus mesurée que dans le scénario 1, en lien également avec une recherche de qualité territoriale et de préservation soutenue des espaces agricoles.

Le rapport habitants/emplois ne s'inscrit plus ainsi à l'échelle de l'Arrageois, mais à une échelle plus large impliquant des territoires voisins ou plus lointains. En comparaison avec le scénario 1, la conséquence de ce mode de fonctionnement se traduit par :

- un accueil de population moindre dans l'Arrageois tout en conservant le même dynamisme de l'emploi que dans le scénario 1 ;
- une augmentation sensible du taux de concertation de l'emploi, c'est à dire une augmentation des navetteurs travaillant dans l'Arrageois et vivant en dehors.

Ce point de vue du scénario diffère nettement de celui du scénario 1, il lui est même contradictoire concernant le rapport habitants/emplois. Il permet cependant de mettre en évidence sous un autre angle les enjeux d'équilibre qu'implique le redéploiement économique sur l'accueil de population dans le territoire du SCoT (cf. chiffrage ci-après).

#### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

>> Regagner du dynamisme démographique et constructif dans les grands pôles urbains.

Cet équilibre du scénario 1 est toujours vrai dans le scénario 2. Mais il requiert une vigilance / exigence supplémentaire. En effet, une irrigation du territoire par un maillage plus fin de pôles urbains, et donc de pôles plus nombreux, ne doit pas avoir pour effet :

- de diminuer le poids résidentiel et économique des pôles urbains principaux dans l'Arrageois ;
- ni d'être le support à terme d'une périurbanisation.

En contrepartie, un maillage plus fin de pôles urbains facilite la mise en œuvre d'une politique de l'habitat plus concertée et approfondie / ciblée entre les communes.

- Il donne ainsi plus de leviers pour diversifier l'offre de logements aux différentes échelles de territoire. Cette diversification est porteuse d'amélioration pour l'utilisation du parc de logements et pour la mixité sociale et générationnelle, en ville et à la campagne.
- En revanche, il nécessite plus d'exigence (à travers une politique d'habitat adaptée) pour assurer l'accessibilité au logement selon les différents niveaux de revenus des ménages. En effet, le positionnement du scénario pourrait favoriser un report des ménages plus modestes vers les secteurs extérieurs au territoire où le foncier est moins cher (lié à l'élargissement du bassin de main d'œuvre et à un certain renforcement de la pression foncière dans le territoire).

>> Valoriser et renforcer la vitalité rurale comme composante des facteurs d'excellence et d'innovation du territoire.

Par rapport au scénario 1, le présent scénario renforce le rôle qualitatif et proactif du rural. Cela se traduit par la recherche :

- D'une offre et d'une accessibilité plus complète aux services de proximité, mais aussi sur des segments de la gamme supérieure pour accompagner la montée en puissance des savoir-faire locaux (économique) et la réponses aux nouvelles attentes des habitants (numérique, culture, mobilité...).
- D'un rôle d'ouverture et de connexion du rural avec l'extérieur valorisant les rapports de proximité avec les territoires voisins, mais participant aussi aux grandes axes régionaux économiques, touristiques et culturels, de mobilité...

Cette recherche d'équilibre implique de gérer les enjeux :

- D'organisation du territoire via des bassins de vie connectés auxquels on attribue un certain niveau de dynamisme économique et résidentiel pour qu'ils puissent jouer un rôle de structuration du développement, une polarisation locale dans le réseau global arrageois.
- De favoriser les initiatives en termes d'offres d'équipements, et de projets culturels, touristiques, ou encore de projets associés à de la recherche et développement.

>> Organiser des mobilités adaptée au rural, complémentaire au pôle d'Arras, tout en développant une offre performante pour les usagers et privilégiant les mobilités durables.

>> Renforcer la mise en valeur des paysages et la qualité des urbanisations, en lien avec la qualité de vie et d'image du territoire que le positionnement du scénario recherche.

>> Maîtriser l'investissement pour l'offre de services aux actifs navetteurs.

## Au plan économique

### ■ Equilibre recherché.

>> Redéployer l'élan économique et de l'emploi après la crise de 2008.

#### Mais aussi

>> Recomposer la force économique des secteurs industriel et des services productifs et résidentiels pour prendre le relais des gisements des emplois publics sur lesquels le territoire ne peut plus autant compter qu'avant.

#### Et encore

>> Valoriser les savoir-faire du pôle d'Arras et du rural, au travers notamment de l'agro-alimentaire.

#### Et enfin

>> Valoriser les savoir-faire du pôle d'Arras et du rural, et leur développement vers les nouvelles économies (énergie, circuits agricoles longs et courts, économie circulaire, nutri-santé...)

intégrant également une plus grande place aux services marchands résidentiels (commerces, tourisme, bien-être...).

Par rapport au scénario 1, le présent scénario donne plus de d'appuis et de perspectives à une stratégie de redéploiement économique ouverte aux métiers et modes productifs de demain.

- Il donne ainsi plus de capacité à soutenir l'adaptation des entreprises (et filières agricoles) aux nouveaux marchés, tout comme à développer les fonctions recherche-développement et expérimentation.
- Il valorise les secteurs de l'économie résidentielle.

Il vise aussi à mieux reconnaître et valoriser les forces et la diversité du tissu d'entreprises et donc sa capacité à enrichir le spectre des domaines d'activités. En effet, si le territoire est souvent identifié par sa filière d'excellence agroalimentaire, il détient également des fonctions :

- liées aux domaines de l'énergie (biomasse, écoconstruction...) qui sont en déploiement et s'affirment dans le paysage régional ;
- liées au numérique et à l'économie circulaire dont le développement est recherché ;
- industrielles, polymorphes, connectées au système industriel régional : diversité des activités à faible, moyenne et haute valeur ajoutée, témoignant de ce que l'on retrouve dans le bassin minier, la métropole européenne de Lille, le Douaisis, le Cambrésis.
- de logistique.

La particularité de ces fonctions est qu'elles sont dans l'ensemble liées aux spécificités du territoire, du fait de sa localisation géographique donnant accès à tous niveaux de flux tout en offrant une proximité aux services urbains importants d'Arras et aux ressources du rural.

Le scénario 2 recherche ainsi à consolider cette diversité qui n'est pas synonyme de banalisation, mais d'un approfondissement de la valorisation des atouts et savoir-faire spécifiques au territoire. Cette diversité est d'ailleurs un facteur de stabilisation économique en cas de crise (cf. diagnostic).

Ainsi le scénario 2 prend mieux en compte les potentiels économiques de l'Arrageois avec un rôle plus fort du rural que dans le scénario 1.

#### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

Les enjeux découlent directement des équilibres recherchés ci-avant, à savoir :

>> Une gestion des mobilités impliquant une attention particulière sur la hiérarchisation des trafics et sur l'accessibilité de modes plus durables de déplacements. Cette gestion prend en compte les mobilités internes au territoire, mais aussi externes. Elle implique des coopérations renforcées entre les territoires.

>> Le besoin de redéploiement économique sur les fonctions productives et le besoin en foncier et immobilier d'entreprise adapté (parcs d'activités). Ce besoin doit prendre en compte l'enjeu de favoriser les synergies d'entreprises, en ville et à la campagne. La mise en commun des fonctions économiques métropolitaines d'Arras et des ressources et savoir-faire dans le rural (énergie, agriculture, matières, ressource en eau...) constitue un appui/potential pour le développement de boucles locales économiques et pour s'engager dans la 3<sup>ème</sup> révolution industrielles (couple numérique / énergie).

>> Le besoin de valoriser le centre-ville afin de soutenir la qualité de vie, l'économie présente et le rôle des pôles urbains dans les bassins de vie.

>> La forte cohésion entre attractivité du cadre de vie et l'attractivité économique.

>> La préservation et la valorisation des agricultures, pilier important de la filière agro-alimentaire et de l'économie rurale, mais aussi pour le développement de filières innovantes (énergie, nutri-santé...).

>> Le besoin d'une offre foncière et immobilière économique dans le rural en lien avec le bassin de fonctionnement des entreprises locales et des axes économiques visés dans le scénario.

>> A Arras, l'affirmation d'un pôle d'affaires visibles de loin.

>> Une offre tertiaire à développer dans la CUA, mais aussi dans le rural, dans le cadre d'un positionnement ciblé.

>> Une politique touristique et culturelle déployée à l'échelle du territoire.

>> Une gestion économe de l'espace qui concilie nécessaire redéploiement des fonctions industrielles et préservation de l'espace agricole.

## Au plan environnemental

### ■ Equilibre recherché.

>> Une valorisation du maillage écologique pour la biodiversité, pour la préservation des ressources (espace agricole, ressource en eau) qui contribuent au potentiel de développement du territoire, mais aussi pour la qualité des paysages et l'accès à des pratiques touristiques et culturelles.

>> Une utilisation des ressources contribuant au développement des nouvelles économies et modes productifs plus respectueux de l'environnement (énergie...).

>> Une organisation du développement et une gestion des mobilités qui facilitent les déplacements à l'échelle de proximité.

>> Le développement des modes durables de déplacements.

>> La qualité environnementale contribuant :

- à la qualité et à la diversité des ambiances de vie recherchée par les ménages et les entreprises ;
- à la valorisation des productions du territoire.

### ■ Enjeu d'équilibre à gérer

>> Les mobilités pendulaires (domicile travail) entre le territoire et les bassins de main d'œuvre périphérique.

>> La proximité des entreprises avec les bassins de productions et de consommation avec lesquels elles fonctionnent.

>> La préservation de espaces environnementaux majeurs pour la biodiversité et l'eau au regard des besoins futurs en espace pour l'urbanisation.

>> Les mobilités touristiques.

>> La gestion hiérarchisée des flux de trafics.

## Chiffrages du scénario à 20 ans

### Les données du diagnostic

- Elles sont identiques à celles mentionnées au scénario 1.

Existant : données diagnostic								
EPCI	Pop total est.2016	actifs/pop total 2012	Emplois / actifs occupés (2012)	Emplois en 2012	Evolution emplois par an			Actifs occupés (2012)
					1999-2012	2007-2012	1999-2007	nombre
CUA	108 146	46,7%	131%	56 539	379	-104	680	42 874
Campagnes de l'Artois	33 868	47,0%	53%	7 551	62	46	72	14 213
Sud Artois	27 973	43,8%	72%	7 795	26	-5	45	10 672
<b>Total</b>	<b>169 987</b>	<b>46,3%</b>	<b>105%</b>	<b>71 885</b>	<b>466</b>	<b>-63</b>	<b>797</b>	<b>67 759</b>

### L'objectif du chiffrage et l'hypothèse de départ

- Le redéploiement économique s'appuie sur les filières et logiques d'accès aux axes économiques du scénario 1 avec, toutefois, une part plus importante des fonctions d'innovations et une structuration du maillage économique irriguant plus fortement le rural (nouvelles économies, boucles locales...).
- Par rapport à l'hypothèse du scénario 1, une croissance plus forte de l'emploi dans ce scénario pourrait être envisagée compte tenu des appuis supplémentaires qu'il propose pour le développement économique. Toutefois, l'hypothèse d'emplois du scénario 1 est volontariste et est compatible avec la logique de repliement du scénario. Aussi pour faciliter

la comparaison entre les 2 scénarios il est proposé d'utiliser la même hypothèse d'emplois que celle du scénario 1.

- En revanche, comme explicité ci-avant, le scénario amène le territoire :
  - à étendre son rayonnement et à s'appuyer plus fortement sur des ressources extérieures pour contribuer à ses capacités de développement (ressources en services métropolitains...) ; en particulier en termes de bassins de main d'œuvre.
  - à avoir une politique active d'accueil de population mais plus mesurée que dans le scénario 1, en lien également avec une recherche de qualité territoriale et de préservation soutenue des espaces agricoles.

Le rapport habitants/emplois ne s'inscrit plus ainsi à l'échelle de l'Arrageois, mais à une échelle plus large impliquant des territoires voisins ou plus lointains. En comparaison avec le scénario 1, la conséquence de ce mode de fonctionnement à 20 ans se traduit par :

- un accueil de population moindre dans l'Arrageois, soit un taux de croissance autour de 0,35/0,4%/an (taux similaire à celui enregistré entre 1999 et 2007) ;
  - le même dynamisme de l'emploi que dans le scénario 1, soit la création de plus de 20 200 emplois (1010 emplois / an), contre 797/an sur 1999-2007 et contre 466 / sur 1999/2012. Le territoire poursuit comme dans le scénario 1 une politique de fidélisation et d'accueil d'actifs.
  - une augmentation sensible du taux de concertation de l'emploi, c'est à dire une augmentation des navetteurs travaillant dans l'Arrageois et vivant en dehors.
- Ce point de vue du scénario diffère nettement de celui du scénario 1, il lui est même contradictoire concernant le rapport habitants/emplois. Il permet cependant de mettre en évidence sous un autre angle les enjeux d'équilibre qu'implique le redéploiement économique sur l'accueil de population dans le territoire du SCoT (cf. chiffrage ci-après).
- Il permet aussi de mieux identifier les enjeux associés à un développement résidentiel et économique dans le cadre d'un réseau dense de pôles du territoire, connecté à celui de la région.

Hypothèse d'emplois scénario 2 La croissance de l'emploi maintien le rythme des années 1999 à 2007 et compense les pertes d'emplois de la période 2007-2012						
EPCI	Nouveaux emplois à 20 ans		actifs/pop totale à 20 ans	actifs/pop totale à 20 ans	Actifs occupés à 20 ans	
	/an	nombre			nombre	%
CUA	875	17 492	74 032	48,8%	51 170	67,7%
Campagnes de l'Artois	79	1 570	9 121	48,4%	16 617	69,7%
Sud Artois	58	1 150	8 945	44,3%	11 806	63,5%
<b>Total</b>	<b>1 011</b>	<b>20 213</b>	<b>92 098</b>	<b>48,0%</b>	<b>79 594</b>	<b>67,4%</b>

### Les résultats de la simulation

- L'hypothèse implique une augmentation de la population active occupée de près de 11 850 en 20 ans ; ce qui correspond à une augmentation totale de la population de 12 500 nouveaux habitants, soit un taux de croissance démographique de 0,4% / an sur 20 ans. Cela implique donc une politique d'accueil extrêmement volontariste en faveur des actifs, car le différentiel nouveaux habitants / nouveaux actifs est très faible. La mise en œuvre de cette hypothèse en seulement 20 ans pose la question de son réalisme, car les dynamiques démographiques et d'accueil de population nécessitent un certain temps pour s'infléchir tout en veillant à ne pas générer des déséquilibres sociaux et économiques. Ainsi, le principal risque de cette hypothèse est que l'accueil d'actif ne suive pas la création d'emplois et que, par conséquent :
  - le volume des mobilités domicile-travail bondisse tant à l'intérieur du territoire qu'avec l'extérieur ;

- les parcours résidentiels se rigidifient en impliquant des effets sociaux (pression du marché immobilier impliquant des effets sociaux...).

- Ce taux de croissance de population est similaire à ce celui des années 1999-2007 (0,36%/an).
- Les besoins en espace pour le développement économique répondant à ces évolutions s'élevaient autour de 530 ha en 20 ans, sur une base à l'échelle du territoire du SCoT :
  - de réalisation de 40% des emplois totaux dans le tissu urbain (sans consommer d'espace) ;
  - de l'utilisation des disponibilités existantes dans les parcs d'activités à hauteur de 101 ha (dont environ 45/50 ha sont en commercialisation déjà avancée) ;
  - d'une densité moyenne de 19 emplois /ha.

Scénario 2 Effet de l'hypothèse sur le taux Emplois / actifs occupés en contexte d'augmentation de la population au rythme de 1999-2007 (avant crise)				
EPCI	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants à 20 ans	% / an d'augmentation de la population à 20 ans
CUA	145%	115 546	7 400	0,4%
Campagnes de l'Artois	54,9%	37 268	3 400	
Sud Artois	76%	29 653	1 680	
<b>Total</b>	<b>116%</b>	<b>182 467</b>	<b>12 480</b>	

- La capacité d'accueil du parc de logement pour répondre à cette augmentation de population implique à horizon 20 de créer à l'échelle du SCoT : 17 630 nouveaux logements, soit en moyenne 881/an impliquant

un besoin en espace pour l'urbanisation résidentielle en extension de 410 ha (sans les équipements structurants d'échelle SCoT), soit en moyenne de 21 ha/an (cf. tableau ci-après).

Ce chiffrage s'appuie sur les données et les facteurs d'évolution suivants :

- une baisse de la taille des ménages passant de 2,3 en 2016 (projection) à 2,04 à 20 ans, soit une baisse voisine des tendances du scénario 1, mais légèrement supérieure. En effet, l'accueil de nouveaux habitants à 20 ans étant moindre que dans le scénario 1 (donc moins de familles...), les effets du vieillissement de la population se font plus ressentir.
- Un renouvellement du parc de résidences principales impliquant environ 2 200 logements, incluant une réduction de la vacance, mais limité compte tenu du taux déjà faible dans le territoire au global (6,8 % e 2012), et les besoins pour la démolition /reconstruction, le renouvellement urbaine (hors PNRU)...
- Une part de création des nouveaux logements de 49% dans le tissu urbain existant (c'est à dire une création n'impliquant pas de consommation d'espace), en rapport avec une première estimation des capacités mobilisables dans le tissu à 20 ans.
- Une densité moyenne de logements à l'hectare de 22, traduisant une volonté de compacité du développement urbain, s'appuyant notamment sur un réseau de pôle très structuré.

Chiffrage des besoins en logements et en espace pour le développement résidentiel : scénario 2

	Existant			Population à 20 ans et nombre de personnes par logement à 20 ans (Pop/RP)			Besoins de logements à 20 ans					Consommation d'espace à 20 ans pour le résidentiel					
	Pop 2016 Estim.	Res. Principale 2016 projection	Pop / RP 2016 projection	Population à 20 ans	EVOL POP/RP À 20 ANS	Pop / RP À 20 ANS	TOTAL RP À 20 ANS	RP 2016-2036	RENOUVEL LENT PARC	A CONSTRUITE À 20 ANS (incluant renouvellement et gesiton vacance)	A CONSTRUIRE PAR AN	Pourcentage de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)	Nombre de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)	Nombre de nouveaux logements en extension de l'enveloppe urbaine	densité moyenne de logements à l'hectare	Consommation maximale d'espace à 20 ans (VRD inclus, mais hors grands équipements)	
<b>Total SCOT</b>	169 987	74 007	2,30	182 467	0,26	2,04	89 445	15 438	2 192	17 630	881	49%	8 639	8 991	22	409	soit une consommation moyenne de 21 ha/an

POP = population  
RP = résidences principales

## Les enseignements du scénario

Les enseignements de ce scénario corroborent ceux du scénario 1 concernant les besoins économiques et la phase de transition dans laquelle se situe le territoire. Ils permettent aussi d'identifier les enjeux suivants :

- Un enjeu de déterminer le bon niveau de croissance permettant au territoire :
  - D'acquérir un certain poids résidentiel pour soutenir le redéploiement économique et de ce point de vue, le scénario 2 montre que l'ambition économique ne passera pas sans une ambition sur le développement et la qualité résidentielle.

En effet, même si les chiffres du scénario expriment des grandes tendances et des grandes masses, il montre que le maintien d'une croissance démographique au rythme antérieur de 1999-2007 amènerait à recourir avec une proportion importante aux bassins de main d'œuvre extérieurs au territoire : le rapport emplois disponibles sur le territoire pour les actifs vivant dans l'Arrageois passerait de 105 à 116 (en 20 ans). Un tel modèle de développement n'est pas en lui-même négatif ou inopportun, mais avec une telle proportion, il défavorise certains équilibres recherchés au regard des enjeux du territoire :

- fixer des savoir-faire dans le territoire en fidélisant les actifs et en cultivant les marqueurs locaux (culturels, économiques...) : c'est un élément clef de l'attractivité économique ;
- maîtriser le vieillissement dans un territoire globalement plus âgé que dans le reste de la région ;
- valoriser un cœur régional qui est un espace nouveau à l'échelle de la nouvelle Grande région. Cela implique pour cet espace de se définir à travers une vocation et une attractivité globale (économique, culturelle, sociale...);
- assurer un équilibre social et multi-générationnel. Or, ce scénario ne donne aucune marge de manœuvre pour couvrir la diversité des besoins en logement des différentes populations en ce qu'il flèche

essentiellement son offre nouvelle pour les actifs. Ce scénario présente donc des risques sociaux et pour l'équilibre générationnel (cf. ci-avant résultat de la simulation du scénario 2).

- D'agir sur la qualité de son développement : diversité et accessibilité des services aux personnes, qualité de l'habitat, offre en équipements métropolitains, vitalité commerciale des centralités... dans l'urbain et le rural.
- De développer des coopérations internes et externes propices au développement économique, culturel, des moyens de mobilités...
- De préserver les atouts de son accessibilité en interne (entre les secteurs du territoire) mais aussi depuis l'extérieur. Cela implique des enjeux d'optimisation des mobilités dans la durée et de développement de modes de déplacements plus vertueux.

De ce point de vue, le scénario 2 implique une augmentation importante des mobilités quotidiennes domicile-travail entre le territoire et l'extérieur : c'est un impact majeur que ce scénario génère sur le territoire, sur plan environnemental (émission de GES...) mais aussi sur le plan social (accessibilité des personnes au lieu d'emplois, de services...).

- Les conséquences en matières d'environnement du scénario :
  - Les incidences négatives :
    - Des incidences notables sur la consommation énergétique et l'émission de GES liés à une augmentation forte des mobilités domicile-travail entre le territoire et l'extérieur.
    - Une consommation en espace moindre que le scénario 1, mais avec un accueil de population lui aussi plus faible, à savoir une consommation d'espace à 20 ans :
      - de 939 ha, sans compter les équipements structurants du territoire.
      - correspondant à 0,72 % de la surface du territoire.
  - Les incidences positives :
    - Des mobilités facilitées à l'échelle de proximité.

- Un effort important en termes de densité des urbanisations (19 logements / ha en moyenne) et de densité des emplois, dans un contexte où la robotisation rendra moins facile l'atteinte des densités économiques du passé sur certaines activités industrielles et logistiques (sauf part plus importante de l'innovation).
  - Un développement maîtrisé permettant de maintenir le cadre de vie voire même l'améliorer via une valorisation de la trame verte et bleue.
  - Une autosuffisance en alimentation en eau potable et une amélioration de l'assainissement urbain permettant de préserver, voire améliorer la ressource en eau.
  - Un développement local intéressant permettant de développer les énergies renouvelables.
- Les risques à prendre en compte :
    - Comme dans le scénario 1, le scénario 2 recherche un maillage de pôles urbains structurés favorisant le renforcement du poids résidentiels et économiques de ces pôles dans le territoire, et notamment Arras. Dans le scénario 2, le maillage territorial plus fin s'appuyant sur des bassins de vie autour de pôles plus nombreux peut générer un risque de périurbanisation si les rôles des pôles ne sont pas suffisamment affirmés.

## Analyse comparée des scénarios

Chacun de ces scénarios présente des spécificités et des implications plus ou moins prononcées sur les politiques territoriales en termes de développement social, économique et environnemental. C'est par le biais de ce triptyque qu'une comparaison entre les deux scénarios est proposée. Cette analyse permet d'évaluer les différents avantages, potentiels et risques de chacun des scénarios.

### Plan social

#### Scénario 1 :

- La proximité entre habitat et emplois est recherchée, amenant à renforcer les principaux pôles pour l'accueil de ces fonctions. Ils irriguent le reste du territoire. Arras joue un rôle particulier, notamment pour l'accueil de fonctions métropolitaines
- L'ambition démographique est poussée pour renouveler à la fois la population et les actifs
- L'accroissement du choix dans l'offre de logements est souhaité, toujours dans une logique de renforcement des pôles, permettant de limiter le risque de périurbanisation
- Les déplacements domicile-travail sont moins nombreux étant donné que les polarités concentrent une majeure partie des emplois, logements et services divers.

#### Scénario 2 :

- Une organisation territoriale dans une logique de bassins de vie : le renforcement des polarités s'appuie sur davantage de pôles. Cela permet de mieux répondre aux échelles de proximité différenciées sur l'ensemble du territoire. Ces bassins de vie sont connectés avec l'extérieur et chacun valorise ses spécificités culturelles, paysagères, dans une logique de qualité. La dynamique rurale est plus prononcée grâce à la présence de services, le développement touristique et culturel
- L'accueil démographique est plus mesuré que dans le scénario 1, poursuivant une volonté de préserver la qualité de vie et les espaces agricoles.
- L'offre de logements nouvelle vise à promouvoir une plus grande mixité à l'échelle de l'ensemble du territoire (taille et forme d'habitat différencié et répartis sur le Scota). La bonne accessibilité de ces espaces résidentiels est indispensable pour ne pas risquer une spécialisation sociale et spatiale. Le risque de périurbanisation est cependant plus important. Dans ce scénario le différentiel nouveaux habitants / nouveaux actifs accueillis est très faible. La mise en œuvre de cette hypothèse en seulement 20 ans pose la question de son réalisme, car les dynamiques démographiques et d'accueil de population nécessitent un certain temps pour s'infléchir tout en veillant à ne pas générer des déséquilibres sociaux et économiques. Ainsi, le principal risque de cette hypothèse est que l'accueil d'actif ne suive pas la création d'emplois et que, par conséquent :
  - le volume des mobilités domicile-travail bondisse tant à l'intérieur du territoire qu'avec l'extérieur ;
  - les parcours résidentiels se rigidifient en impliquant des effets sociaux (pression du marché immobilier impliquant des effets sociaux...).
- Les déplacements de proximité se font à l'échelle du bassin de vie. En revanche, les déplacements avec l'extérieur du territoire sont plus importants, supposant une stratégie à mettre en place pour limiter les risques de pollutions.

## Plan économique

### Scénario 1 :

- Un redéploiement important de l'attractivité économique du territoire est attendu avec la création de nombreux emplois et une compétitivité renforcée dans des secteurs industriels et des services productifs et résidentiel, ainsi que dans l'agro-alimentaire. Cette stratégie doit permettre le rayonnement des pôles et notamment celui d'Arras.
- Un positionnement sur l'innovation et l'adaptation au changement avec des outils numériques et robotiques performants, permettant de renforcer la compétitivité du Scota.
- Un besoin en parcs d'activités important pour répondre à cette ambition, car ces activités ne peuvent être intégrées au tissu urbain (notamment industrie).
- Un équilibre souhaité avec une diffusion du développement économique à l'espace rural par la valorisation de l'agriculture et la filière agro-alimentaire, et des savoir-faire artisanaux, en énergie et éco-construction.
- Un enjeu de cohérence globale entre habitat / emplois / services qui demande une attention particulière sur la gestion des mobilités, notamment internes et de proximité. En effet, les déplacements dans les pôles doivent être optimisés.

### Scénario 2 :

- Le redéploiement de la force de frappe économique du Scota se fait de manière plus ouverte, en reconnaissant et valorisant la diversité des secteurs dans lesquels le territoire peut puiser : agroalimentaire certes mais aussi numérique, économie circulaire, industries, logistique et l'économie résidentielle dans son ensemble, permettant d'augmenter la qualité de vie des habitants et entreprises.
- Un besoin à la fois en parcs d'activités pour le développement des fonctions productives mais la diversité des activités économiques permet aussi de développer l'emploi dans le tissu urbain constitué. Cette activité dans les cœurs urbains est un atout pour leur valorisation et dynamisme.
- La question des mobilités demande une hiérarchisation du trafic selon les flux et de mettre en place des modes plus durables pour répondre aux exigences de qualité des habitants. Les coopérations avec l'extérieur étant renforcées, notamment puisque le Scota est un territoire d'accueil de l'emploi, les déplacements domicile-travail sont nombreux.

## Plan environnemental

### Scénario 1 :

- Une valorisation du maillage écologique pour la biodiversité et la préservation des ressources, contribuant au potentiel de développement du territoire.
- Une gestion maîtrisée des flux permettant de limiter les émissions de GES et de réduire la consommation énergétique.
- Une préservation des espaces environnementaux au regard des besoins futurs en espace pour l'urbanisation.

### Scénario 2 :

- Une valorisation du maillage écologique pour la biodiversité et la préservation des ressources, contribuant au potentiel de développement du territoire (valorisation des productions locales). Une attention particulière est portée aux paysages et leur qualité, notamment sur la question de l'accessibilité de la nature pour des usages touristiques et culturels.
- Une plus grande capacité à organiser les mobilités que dans le Scénario 1, avec notamment des échanges de proximité facilités, mais un accroissement fort des flux domicile-travail vecteur d'émission de GES et de consommation énergétique notables.
- Une utilisation des ressources et des modes productifs plus respectueux de l'environnement.
- Une préservation des espaces environnementaux au regard des besoins futurs en espace pour l'urbanisation.

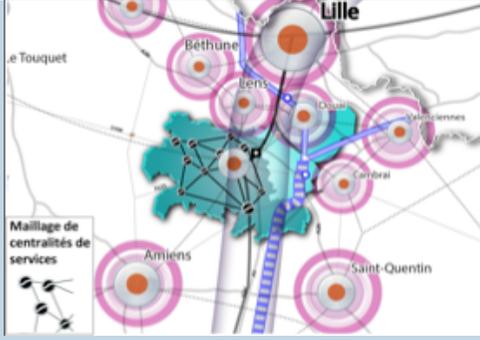
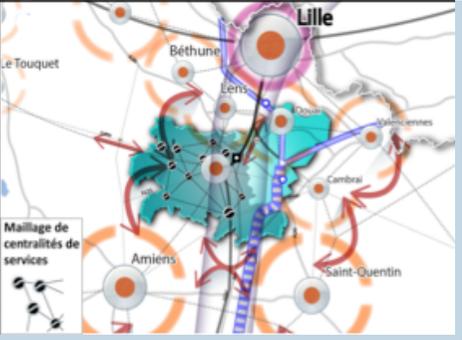
### Analyse comparée

#### du chiffrage des scénarios

	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants	Total d'emplois à 20 ans	Nombre de nouveaux emplois	Total logements à 20 ans	Nombre de nouveaux logements	Consommation d'espace à vocation résidentielle à 20 ans
<b>Scénario 1</b>	<b>197 243</b>	<b>27 256</b>	<b>92 097</b>	<b>20 212</b>	<b>95 749</b>	<b>21 742</b>	<b>576</b>
<b>Scénario 2</b>	<b>182 467</b>	<b>12 480</b>	<b>92 098</b>	<b>20 213</b>	<b>89 445</b>	<b>15 438</b>	<b>409</b>

## Analyse détaillée de la performance environnementale des 2 scénarios et de leur caractère durable

Le tableau suivant fait l'analyse comparée des deux scénarii :

Scénario 1 Un espace central dans un réseau de pôle	Scénario 2 Un espace central qui influence
	
<p><b>Ressource en espace</b> - Une consommation en espace significative (1106 ha) mais qui reste compatible avec la taille du territoire, soit 0,86 % du territoire. Elle permet une augmentation notable de la population (passage de 169 987 habitants à 197 243 habitants à 20 ans). Effort notable de densification des logements (22 logements/ha). Maintien et valorisation de l'activité agricole, avec une pression urbaine sensible surtout en périphérie urbaine.</p>	<p><b>Ressource en espace</b> - Une consommation en espace (940 ha) plus modérée que dans le Scénario 1, soit 0,72 % du territoire, mais un accueil de population moindre (182 467 habitants à 20 ans). Effort notable de densification des logements (22 logements/ha). Pression urbaine sensible surtout en périphérie urbaine mais projet proposant par ailleurs une valorisation forte de l'activité agricole.</p>
<p><b>Milieu naturel et biodiversité</b> - Une préservation des espaces naturels et une trame verte et bleue mise en place, améliorée, mais peu valorisée par les acteurs locaux.</p>	<p><b>Milieu naturel et biodiversité</b> - Une préservation des espaces naturels et une trame verte et bleue mise en place et valorisée et qui contribuent au potentiel de développement du territoire, mais aussi pour la qualité des paysages et l'accès à des pratiques touristiques et culturelles.</p>

Scénario 1 (suite)	Scénario 2 (suite)
<p><b>Ressources en eau, eau potable et assainissement</b> - Une préservation des espaces environnementaux majeurs pour la ressource en eau et des efforts permettant de maintenir voire améliorer la qualité de la ressource. Une pression modérée sur la ressource sur le plan quantitatif permettant une autosuffisance locale. Un développement urbain maîtrisé limitant l'impact de son assainissement.</p>	<p><b>Ressources en eau, eau potable et assainissement</b> - Une préservation des espaces environnementaux majeurs pour la ressource en eau et des efforts permettant de maintenir voire améliorer la qualité de la ressource. Une pression modérée sur la ressource sur le plan quantitatif permettant une autosuffisance locale. Un développement urbain maîtrisé limitant l'impact de son assainissement.</p>
<p><b>Energies, GES et pollutions (air, bruit, déchets)</b> - Une gestion maîtrisée des flux et une optimisation des mobilités permettant de contribuer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES. Par contre, peu de développement d'énergies alternatives, renouvelables.</p>	<p><b>Energies, GES et pollutions (air, bruit, déchets)</b> - Une meilleure capacité d'organisation des mobilités que dans le Scénario 1, mais des flux domicile-travail qui bondissent dans le territoire et avec l'extérieur ; ce qui pose la question de la soutenabilité à long terme du parti d'aménagement.</p>
<p>Un développement modéré et maîtrisé limitant les nuisances et les pollutions.</p>	<p>Une utilisation des ressources contribuant au développement des nouvelles économies et modes productifs plus respectueux de l'environnement (énergie ...).</p> <p>Une politique de valorisation des énergies renouvelables plus ambitieuse que dans le scénario 1 et intégrée au mode de développement du territoire.</p>
<p><b>Risques naturels et technologiques</b> - Une prise en compte dans l'aménagement et un développement modéré limitant les risques.</p>	<p><b>Risques naturels et technologiques</b> - Une prise en compte dans l'aménagement et un développement modéré limitant les risques.</p>
<p><b>Paysages</b> - Un cadre de vie préservé mais dont la valorisation est perfectible.</p>	<p><b>Paysages</b> - Un cadre de vie préservé et valorisé. Une qualité des paysages mise au service également pour les pratiques touristiques et culturelles.</p>

Comme on peut le constater, ces deux scénarii ont des incidences environnementales proches sur de nombreux points. Toutefois, le scénario 2 est plus vertueux que le Scénario 1 en terme de consommation d'espace et permet une meilleure valorisation patrimoniale et économique des ressources, en exploitant mieux les capacités d'organisation du développement aux échelles locales et de proximité.

En revanche, si le scénario 2 paraît plus vertueux :

- Il permet un moindre accueil de population que dans le Scénario 1.
- Il détient aussi des risques importants de non atteinte du parti d'aménagement attendu du fait d'un volume de production de nouveaux logements misant sur l'accueil d'habitants essentiellement représentés par des couples d'actifs ; ce qui sous-estime les autres profils de ménages (ménages avec un seule personne active,...) et les effets de la décohabitation, notamment liés au vieillissement. En conséquence les risques de décalage entre l'offre résidentielle et la demande des ménages sont élevés, tant en volume que forme de logements.
- La pression à la périurbanisation sera plus forte et de ce point de vue aussi il existe un risque élevé de glissement du parti d'aménagement du scénario avec une urbanisation se diffusant dans les espaces ruraux, et donc avec des effets de fractionnement sur les milieux agricoles.
- En termes de trafics routiers, il génèrera des flux importants sur le réseau interne et externe au territoire, et les émissions de GES augmenteront fortement.
  - Notamment les trafics augmenteront sur la N25 et sur les routes départementales connectant l'Arrageois au Béthunois-Lenois, au Douaisis, au Cambrésis, à Osartis-Marquion, au Ternois et à la Somme.
  - Mais aussi, les voies structurantes d'accès au cœur d'agglomération seront fortement sollicitées par les nouveaux trafics, avec des enjeux importants de nuisance et d'accessibilité à la gérer.



## Les conditions du choix pour la construction projet

### Les conditions du choix du territoire

A la suite de la phase prospective ayant démontré les possibilités d'évolution des dynamiques régionales, ainsi que leurs implications sur le territoire du Scota, les élus ont pu échanger et déterminer les conditions essentielles pour son développement. Il est apparu qu'aucun des deux scénarios précédents ne correspondait en tant que tel à la volonté du territoire.

En revanche chacun des scénarios propose des éléments qui ont été retenus puis approfondis pour le projet final.

Le but n'est pas d'additionner les deux propositions mais plutôt de composer avec les objectifs répondant le mieux aux enjeux identifiés lors de la phase diagnostic, et les compléter afin d'éviter les risques et effets pervers qui ont pu être identifiés.

- Le scénario 1 présente l'intérêt d'une stratégie économique affirmée et compétitive permettant au territoire de rebondir suite à une période marquée par les crises et la diminution de la place de l'emploi public.

De plus, il démontre qu'une organisation territoriale renforçant le rôle des polarités, en associant les zones d'emplois et d'habitat, permet de proposer une échelle de proximité intéressante et réduisant les déplacements. Cela permet à la fois d'inverser la tendance actuelle que connaissent les centralités principales du Scota et de redonner un rôle spécifique à Arras, notamment par le développement de fonctions métropolitaines et de services supérieurs.

Les principaux risques exposés par ce scénarios face à une attractivité résidentielle et économique très importante et donc de l'enjeu de gérer ce

développement avec la préservation des espaces et du cadre environnemental et paysager.

- Le scénario 2 envisage un rebond démographique plus modéré et met en avant la valorisation de la qualité de vie et des savoir-faire du territoire. Tous des secteurs économiques font l'objet d'un accompagnement et d'un renouveau pour maintenir et renforcer le positionnement économique du Scota.

Le fonctionnement territorial ne s'inscrit pas dans une logique de pôles mais plutôt de bassins de vie, permettant une proximité d'accès des services, emplois et commerces plus efficace que dans le premier scénario. L'échelle territoriale est davantage valorisée, avec une attention particulière portée sur les paysages, la culture, les savoir-faire et les ressources locales, participant à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle.

Cependant, les élus sont conscients que dans ce modèle de développement le risque de périurbanisation et du nombre de déplacements augmente fortement et est difficile à gérer. Il favorise des échanges non/mal équilibrés avec l'extérieur découlant :

- d'une part, d'une polarisation accrue de l'emploi dans le Scota, et notamment la CUA,
- et d'autre part, d'une offre en logements plus modérée et moins concentrée dans les polarités.

## Les exigences du projet territorial et les points de passage obligés

### L'identification de 6 axes prioritaires

A partir de ces observations, six axes prioritaires se sont dégagés, comme des invariants au projet de développement du ScotA et devant servir de base pour la stratégie territoriale.

Ces 6 axes s'articulent avec un axe transversal commun celui d'une exigence pour la qualité environnementale et la gestion pérenne des ressources naturelles.

#### 1 Le rôle majeur des infrastructures pour le développement du territoire :

- Le renforcement de l'accessibilité interne et externe de l'Arrageois par des moyens de communications performants mais aussi modernes et innovants (numérique) est déterminant pour consolider les équilibres propres au territoire, déployer son attractivité économique et résidentielle et contribuer ainsi à structurer et valoriser le centre de la région.

⇒ Cet axe répond aux enjeux identifiés dans la phase diagnostic de l'inscription du ScotA dans la Grande Région et plus particulièrement de son rôle de **Pôle structurant pour l'équilibre de cette région** : L'Arrageois est clairement le maillon entre le nord et le sud de la région. Ce rôle du territoire pour la connectivité et l'équilibre régional s'appuie sur :

- le triptyque « agriculture-industrie-innovation » qui est la spécificité du territoire en termes de savoir-faire et constitue la synthèse entre les marqueurs économiques du nord et du sud de la région.
- un nœud de communication ferré et routier où le territoire du SCoT contribue à mieux arrimer les axes économiques régionaux à l'axe majeur des affaires Lille-Paris et à la Normandie. Les axes régionaux :
  - « Ternois-Arrageois-Cambrésis-St-Quentinois », routes de l'agroalimentaires,
  - « Amiénois-Arrageois-Lensois-Douais-Lillois », écosystèmes industriels et axe des fonctions métropolitaines (incluant les transports de haut niveau)
  - vers la Normandie, via la N25 axe historique vers cet autre bassin agroindustriel.

- la place d'Arras en tant que pôle urbain de qualité et proposant des services de haut niveau (formation, culture, innovation, commerce, transport...) qui contribue à irriguer et faire le lien entre Lille et Amiens pour un meilleur fonctionnement et rayonnement de l'ensemble.
- une singularité : le territoire allie espace rural et fonctions métropolitaines.
- Le dynamisme social arrageois, marqué par une ruralité vivante et active au côté d'un pôle urbain de qualité (Arras).
- Une position de maillon régional aussi pour la trame écologique ainsi que pour consolider les axes touristiques arrimant littoral, centre régional, Belgique et entre l'Europe du nord et Paris.

L'Arrageois a donc vocation à remplir un rôle complet au plan économique, social et environnemental afin que le centre régional ne soit pas un espace par défaut mais un espace dynamique, de qualité et facilitant les échanges entre le nord et le sud régional. Ce rôle est d'autant plus amplifié que l'arrivée du CSNE, comme le projet de liaison express Lille-Arras-Amiens (Amiens qui sera connecté à terme à Roissy et à Ile de France) renforce l'enjeu des coopérations entre les territoires pour valoriser les effets de ces projets au bénéfice de l'ensemble de la région.

- ⇒ En interne, le **fonctionnement territorial** a été identifié comme de plus en plus **dilaté** sur l'ensemble du ScotA, tant sur le plan économique avec une irrigation globale grâce à des pôles secondaires, que sur le plan résidentielle avec un phénomène de périurbanisation.
- ⇒ L'amélioration des infrastructures est donc une priorité pour la **structuration du territoire**, permettant à la fois de favoriser les échanges internes et de confirmer l'échelon arrageois dans l'armature régionale.

## 2 La valorisation des axes Nord-Sud, Est-Ouest, véritable « Croix » structurante fondant l'équilibre du territoire :

- La valorisation des spécificités de chaque EPCI et de leur complémentarité est un pilier essentiel pour le développement équilibré du territoire et par lequel l'Arrageois peut :
    - faciliter le développement économique (cultivant les savoir-faire variés des différents secteurs du territoire, mais aussi leur mise en commun) et les coopérations externes,
    - fortifier le maillage des services,
    - promouvoir une identité qui lui est propre,
    - soutenir une plus grande résilience/adaptation économique face aux vents contraires et aux mutations des modes de productions et des filières. Comme le montre le diagnostic, la complémentarité des secteurs de l'Arrageois a permis de limiter les effets de la crise violente de 2008, mais aussi de faire émerger des domaines d'activités communs dans les filières d'avenir (énergie, ...).
- ⇒ Cette priorité renvoie au fait que le territoire du Scota possède une **identité plurielle**, qui est à valoriser pour une attractivité globale. En effet, le diagnostic a permis de montrer que les **dynamiques économiques, résidentielles, paysagères et culturelles** des différents espaces sont variées, créant plusieurs cadres de vie et renvoyant pour certains à des ensembles paysagers de la Grande Région. Pour autant cette diversité n'est pas exempte de points et atouts communs : à commencer par une ruralité dynamique, un bon niveau d'accessibilité des usagers aux services et des marqueurs arrageois forts autour de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'énergie, du patrimoine / histoire,...
- La valorisation de ces axes clés doit permettre de renforcer les facteurs de qualité et spécificités locales, faire le lien avec les partenaires extérieurs et promouvoir une identité propre à l'Arrageois.
- C'est aussi un équilibre social et générationnel, avec plus de mixité, à la ville comme à la campagne, qu'il s'agit de soutenir dans la durée et qui renvoie à nouveau à la complémentarité entre le pôle urbain d'Arras et un espace rural dynamique et actif (cf. ci-après).

## 3 L'affirmation d'un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester :

- Le Scota offre un cadre de vie attractif vecteur de dynamisme social (incluant l'accès à l'emploi) et culturel qu'il s'agit de soutenir en améliorant encore la liberté de choix des populations pour s'établir et se réaliser dans le territoire, selon leur mode de vie et les stades de la vie.
- ⇒ Ce dynamisme bénéficie des atouts que procure le fonctionnement complémentaire entre le rural et le pôle urbain d'Arras. Le diagnostic du SCoT a bien montré cette complémentarité sur le plan économique mais aussi sur le plan résidentiel : au côté du cœur d'agglomération, l'espace rural est animé par des bassins de vie de proximité s'organisant autour de pôles ruraux. Et l'objectif est de s'appuyer sur cette réalité tout en approfondissant l'irrigation du rural par des services et une offre de logements diversifiés, en complémentarité avec le pôle urbain d'Arras.
- ⇒ De par cette identité plurielle, le Scota offre ainsi différentes possibilités et cadres de vie à la population. Cette **liberté de choix** pourrait se trouver menacée par des dynamiques résidentielles récentes : la surreprésentation des **grands logements** par rapport à une taille des ménages en baisse, la **spécialisation spatiale et sociale** des espaces avec des centres vieillissants et des espaces ruraux très attractifs, des services bien répartis sur le territoire mais quid de leur accessibilité à terme, etc... C'est pourquoi il paraît important d'affirmer le maintien de cette liberté de choix, pour répondre aux **parcours de vie** de tous, à l'échelle du territoire, mais aussi à l'échelle des EPCI du territoire.
- ⇒ Les éléments ci-avant, mettent en évidence le besoin d'organiser une armature urbaine et de services, multipolaire, s'appuyant sur un réseau de bassins de vies et de pôle aux rôles complémentaires irriguant l'ensemble du territoire, dans le cadre d'une structuration forte, pour répondre à ces enjeux d'équilibre mais aussi pour contrer des effets de périurbanisation.

#### 4 L'identification des besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer l'attractivité économique :

- L'évolution des modes de vie, les mutations économiques et des manières de travailler appellent à reconsidérer la notion de services aux personnes avec plus d'innovation. Cet axe répond aussi à un enjeu de convergence plus forte de l'attractivité économique et du cadre de vie (incluant la qualité environnementale) nécessaire à un développement équilibré :
    - maintenir les savoir-faire sur le territoire et améliorer la proximité habitat / emploi pour que le territoire soit attractif à l'égard des entreprises et de leurs salariés ;
    - éviter les risques d'un découplage territoires d'emplois/territoires résidentiels tant à l'intérieur de l'Arrageois qu'à l'égard des espaces périphériques au SCoT.
- ⇒ Cet axe permet de proposer une alternative pour le regain économique du Scota. Fort d'une **attractivité économique**, le territoire a tout de même connu une baisse de sa spécialisation et une rétractation de l'emploi liée aux effets de la crise de 2008 et à la mutation économique du territoire. Le territoire souhaite donc miser sur la **qualité** pour revigorer son influence économique à l'échelle supra-territoriale.

Face à un phénomène de **périurbanisation** de plus en plus prononcé, une tendance à l'éloignement des espaces résidentiels et d'emplois est observable amenant à des **déplacements plus longs**, une **absence de services** à proximité des espaces économiques, etc...

La volonté est donc de rapprocher « espaces de vie et espaces économiques », pour améliorer la qualité économique et résidentielle, offrir un projet de vie aux habitants. Elle est aussi de déterminer les bons objectifs pour une croissance équilibrée de population, de logements et d'emplois.

#### 5 La volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures :

- Les agricultures, quelles que soient leurs formes, participent d'un écosystème global essentiel à l'identité économique et territoriale de l'Arrageois. Ce soutien et cet accompagnement interpellent les politiques économiques et de gestion économe de l'espace.
- ⇒ L'agriculture arrageoise a connu des difficultés, comme dans de nombreux territoires, mais le diagnostic a permis d'identifier une certaine **résistance** du secteur et une volonté **d'adaptation** face aux évolutions de productions et de consommation. Ce domaine participe du **dynamisme des espaces ruraux** et représente un potentiel de développement pour le territoire, en lien avec la **filière agro-alimentaire**. C'est pourquoi l'accompagnement et le développement des diverses formes d'agricultures sont une priorité pour le projet du Scota.

#### 6 La structuration et la diversification de l'offre touristique et culturelle à l'échelle du Scota :

- Comment les projets touristiques et culturels peuvent-ils se développer et se compléter pour offrir de nouvelles pistes de développement à l'échelle de tout l'Arrageois ?
- ⇒ Le territoire reconnaît son potentiel touristique et culturel et a mis en œuvre de nombreuses actions et projets dans ce domaine. L'objectif est d'aller plus loin, et de faire du « tourisme-culture » une activité visible dans le fonctionnement du territoire comme dans le paysage touristique des Hauts de France, mais aussi un levier pour une qualité résidentielle accrue afin de mieux répondre aux attentes des populations pour plus de culture accessible, d'activités en lien avec un mode de vie sain et épanouissant.
- ⇒ Le territoire entend ainsi faire du tourisme et de la culture un axe fort de sa stratégie, en s'appuyant sur son patrimoine, le rayonnement de la ville d'Arras, mais aussi sur la diversité des **paysages, des ambiances, des cultures et savoir-faire** arrageois, ou encore sur la proximité du territoire à de grands bassins de populations européens (qui sont des publics potentiels : Ile de France, ...). Pour cela, la mise en réseau et la diversification de l'offre tourisme-culture nécessitent d'impliquer tous les secteurs de l'Arrageois, permettant ainsi de développer une offre structurée, plus dense et lisible.

## => **Axe transversal : une exigence pour la qualité environnementale et la gestion pérenne des ressources**

- **En terme de biodiversité et de fonctionnalité environnementale**, l'axe 3 (l'affirmation d'un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester) offre l'opportunité d'associer amélioration du cadre de vie et des paysages, préservation et mise en valeur des milieux naturels ainsi que développement de l'attractivité et des activités liées au tourisme. L'axe 5 qui vise l'agriculture permet aussi d'associer, sans opposer, l'activité agricole à la gestion des espaces naturels (trame verte et bleue) qui doit contribuer à mieux préserver l'espace productif agricole et à la préservation de ressources en bon état dans la durée. Ces différents axes nécessitant la mise en place d'un garde fou, le choix a été fait de mettre la trame verte et bleue au coeur du développement territorial. Il en est de même pour les axes 1 et 2 (restructuration du territoire avec redéploiement d'infrastructures) qui verront, avec la mise en oeuvre de la trame verte et bleue, un cadre permettant une bonne prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et à la fonctionnalité environnementale.
- **En terme de capacité de développement et de préservation des ressources**, ce sont surtout l'axe 3 (l'affirmation d'un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester) et l'axe 4 (l'identification des besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer l'attractivité économique) qui permettent une bonne prise en compte des enjeux. L'axe 3 permet notamment, via un développement maîtrisé et une politique de trame verte et bleue dynamique de limiter les pressions humaines sur la ressource en eau. L'axe 4 est quant à lui le moteur du développement en synergie avec les capacités des ressources du territoire, notamment lié à l'eau, mais aussi au service des énergies renouvelables. Les axes 1 et 2, qui concernent la restructuration du territoire, permettent quant à eux, d'avoir un levier d'action important sur la limitation des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (restructuration territoriale engendrant une optimisation des déplacements).
- **En ce qui concerne les risques naturels et technologiques**, c'est surtout l'axe 3 (qui est le levier d'action permettant une bonne prise en compte de la problématique). C'est par ce biais que le PADD en a fait un point important dans son projet de développement et que le DOO a introduit « la culture du risque » comme thème du développement territorial.
- **En ce qui concerne le paysage**, si celui-ci aurait pu paraître comme une thématique secondaire, il s'est avéré comme primordial pour garantir

un cadre de vie agréable et envisager une attractivité forte valorisant l'identité et les facteurs de qualité de l'Arrageois. L'axe 3 en a donc fait un point majeur. L'axe 6 s'est également appuyé sur la qualité de vie et l'amélioration de la qualité des paysages pour diversifier l'offre touristique et culturelle du territoire.

**L'ensemble de ces aspects en matière d'environnement constitue les attentes et choix des élus pour la construction du projet territorial. Il vise non seulement à éviter, réduire ou supprimer des effets des scénarios prospectifs étudiés qui pourraient être dommageables pour l'environnement, mais aussi à faire de l'environnement une composante motrice pleinement intégrée au mode de développement du territoire.**

**En s'articulant avec les 6 axes prioritaires ci-avant, ces choix ont ainsi paru être les plus intéressants sur le plan environnemental et pour la durabilité du projet territorial retenu.**

## **Approfondissement pour la stratégie économique**

Au-delà de ces 6 axes prioritaires, à la suite de la phase prospective, les élus ont pu approfondir des orientations stratégiques pour le développement économique :

- Un redéploiement de la force de frappe économique :
  - pour répondre aux ambitions des actifs du territoire : avoir un objectif soutenu et permettant de maintenir l'attractivité économique du territoire et donc les savoir-faire.
  - pour accompagner la transition économique du territoire tout en affirmant ses filières d'excellence :
    - les perspectives d'emplois ne peuvent plus désormais s'appuyer sur le même niveau de gisement d'emplois publics en milieu urbain qu'au cours des années 90 et 2000. L'objectif est donc de redéployer et pérenniser un contexte de l'emploi dynamique en affirmant le positionnement du territoire sur ses fonctions productives motrices : industrielles, logistiques, artisanales, tertiaire-innovation.

- la préservation des savoir-faire industriels, artisanaux, d'innovation dans un contexte toujours plus concurrentiel et demandant de s'adapter à la révolution numérique et aux nouvelles économies, implique d'assurer une véritable offre foncière et immobilière d'entreprise qui soit réelle, visible et agile. Or, le territoire aujourd'hui ne dispose plus d'une offre constituée et doit donc être recomposée, redéployée.
  - Pour une irrigation économique du cœur des Hauts-de-France qui contribue à l'équilibre de la Région et soutient une attractivité collective des territoires dans cet espace central.
    - Comme le montre le diagnostic l'Arrageois détient des savoir-faire d'excellence qui relèvent aussi des filières emblématiques de la Région, et qu'il s'agit de faire prospérer tout en s'adaptant aux marchés et modes de productions de demain : agro-industrie - agriculture / nutri-santé, industrie / éco industrie - énergie - économie circulaire, artisanat / artisanat innovant - écoconstruction...
    - Il fait parti d'un écosystème « agriculture-industrie-innovation » régional dont il constitue le maillon entre le nord et le sud des Hauts de France.
- Une stratégie économique valorisant l'ensemble des espaces du Scota :
  - le cœur aggloméré avec des fonctions métropolitaines, rayonnant au-delà des limites du SCoT
  - une association entre urbain et rural pour une diffusion du développement, en puisant dans les savoir-faire productifs locaux (industrie, agriculture)
  - Une diversification à partir des potentiels : énergie, éco-construction...
- Des acteurs économiques valorisés par la qualité de services et de vie aux entreprises et à leurs salariés.
- Une offre immobilière et foncière réfléchie qui permette de répondre à la diversité de ces besoins.

## Approfondissement pour le choix du bon niveau de croissance et pour la gestion économe de l'espace

Au regard de l'analyse de chaque scénario, le Scénario 2 n'est pas soutenable en termes d'équilibres habitants / emplois.

- Les objectifs d'accueil de populations doivent s'inscrire dans une recherche d'attractivité et de fidélisation des actifs, tout en veillant à une offre résidentielle répondant à une population plus multi générationnelle, et intégrant donc mieux les tendances au vieillissement même s'il s'agit de les atténuer. La croissance de population, tout en restant réaliste, doit ainsi être plus volontariste. En outre, si cette croissance est autour de 0,4%/an (soit la tendance 1999- 2007) cela amènerait à poursuivre pour la ville d'Arras et la ville de Bapaume une stagnation à la baisse de leur population (tendances à l'œuvre). Or, il existe un enjeu que les 2 principaux pôles du territoire retrouvent et pérennisent leur dynamisme.
- La CUA a vocation à développer une offre économique concentrée pour redéployer une force de frappe réelle et pérenne sur l'axe Lille-Paris et des pôles économiques dans le rural ont un rôle pour structurer et valoriser les axes économiques régionaux.
  - En termes d'objectif d'emplois, s'il est louable de compenser la baisse d'emplois consécutive à la crise de 2008 tout en retrouvant le rythme d'emplois qu'a connu le territoire avant la crise ; cela implique de favoriser sur 20 ans plus de 1 000 emplois /an et une consommation d'espace non négligeable pour le développement de parcs d'activités (plus de 500 ha).
  - Si ce rythme est souhaitable, une perspective d'emplois volontariste mais plus proche du rythme des années 1999-2007 (autour de 800 emplois par an) paraît plus adaptée. Il s'agit en effet de tenir compte d'un temps de montée en puissance plus progressif de l'économie après la crise, mais aussi de mutations économiques qui impliqueront à l'avenir plus d'exigence pour conserver une même dynamique de l'emploi.

Il s'agit aussi d'offrir aux populations des opportunités de se loger à proximité de leur emploi. Or, dans le scénario 2, le rapport habitants/emplois du territoire et en particulier de la CUA, amène à un décalage entre une concertation de l'emploi qui se renforce alors que le rythme d'accueil de population lui ne varie pas par rapport à la tendance de référence. Cela contribue ainsi à accentuer la dissociation des bassins

de populations et d'emplois plus fortement qu'aujourd'hui avec les conséquences non souhaitables en termes de mobilités que le scénario à révélé.

Si le Scénario 1 offre un meilleur rapport habitants/emplois dans le territoire, il implique aussi une consommation d'espace plus importante que dans le scénario 2 qui n'est pas jugée souhaitable.

Le projet territorial retenu aura pour objectif de positionner le bon niveau de croissance en tenant compte des éléments ci-avant.



## Les axes du PADD en réponse à ces choix

### Les axes du projet retenu

#### Positionnement et stratégie du Scota

Afin de répondre aux priorités qui ont été identifiées pour le projet du Scota, le positionnement suivant a été élaboré. Le positionnement et la stratégie du Scota correspondent à la retranscription de l'ambition à 20 ans et les moyens pour y arriver. Deux axes majeurs interdépendants définissent donc cette ambition :

#### 1. Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région.

En s'appuyant sur son rôle stratégique au cœur des Hauts-de-France, l'Arrageois a l'objectif de cultiver la qualité et la singularité de son territoire pour que les échanges de tous ordres (humains, économiques, culturels, environnementaux,...) qu'il contribue à faciliter dans l'ensemble régional soient aussi porteurs de dynamisme et de rayonnement pour le centre de la région.

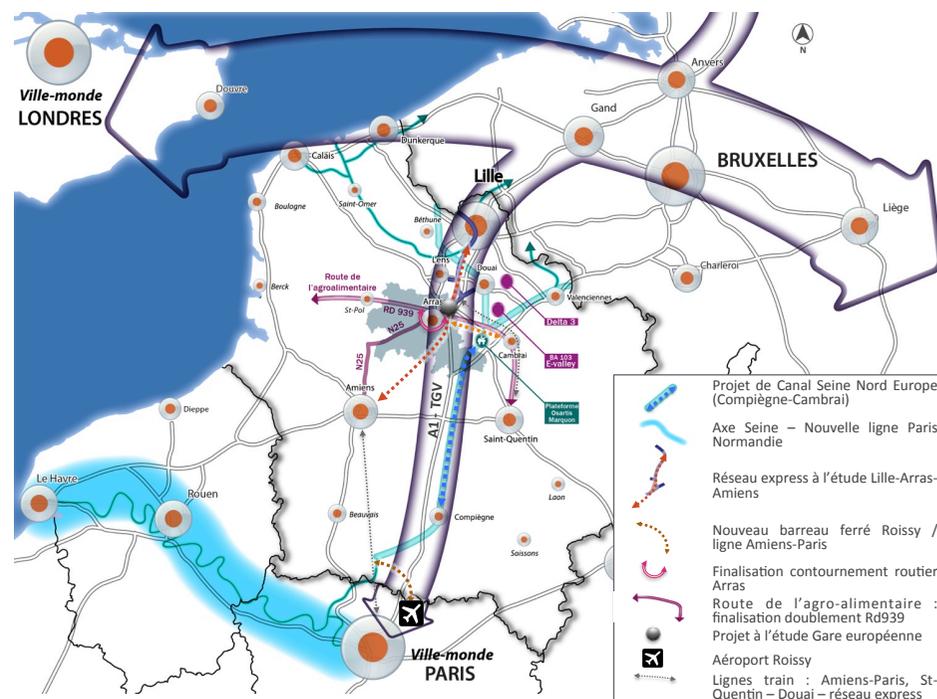
#### ■ Un rôle stratégique de l'Arrageois pour l'irrigation et l'équilibre régional :

- en participant du corridor majeur européen Bruxelles-Paris, mais aussi de fonctions métropolitaines entre Lille et Paris.
- par son étoile ferroviaire, routière et autoroutière structurante (TGV, TER, A1, A26, départementales, N25) et son maillage écologique, il contribue aux connexions nord-sud et est-ouest de la nouvelle Grande Région.
- En structurant un espace à l'articulation des 3 grands pôles régionaux : la métropole lilloise, Amiens et Saint-Quentin.

- **Une singularité arrageoise forte** : l'alliance inédite entre une ruralité innovante et Arras, un pôle urbain et de services de haut niveau connecté aux grands réseaux métropolitains (Université, gare TGV, patrimoines exceptionnels, grand événementiel...).

Cette irrigation et ce rayonnement du cœur régional sont essentiels pour :

- **offrir aux populations et acteurs (économiques et institutionnels)** l'accès à des ressources territoriales fortes (économiques, humaines, culturelles, naturelles, pour l'innovation, en services) couvrant mieux l'espace régional ;
- **stimuler et faire prospérer un dynamisme soutenant les pôles régionaux**, les coopérations entre les territoires et l'attractivité de l'ensemble de la région.



## 2. Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, métropolitaine et rurale innovante

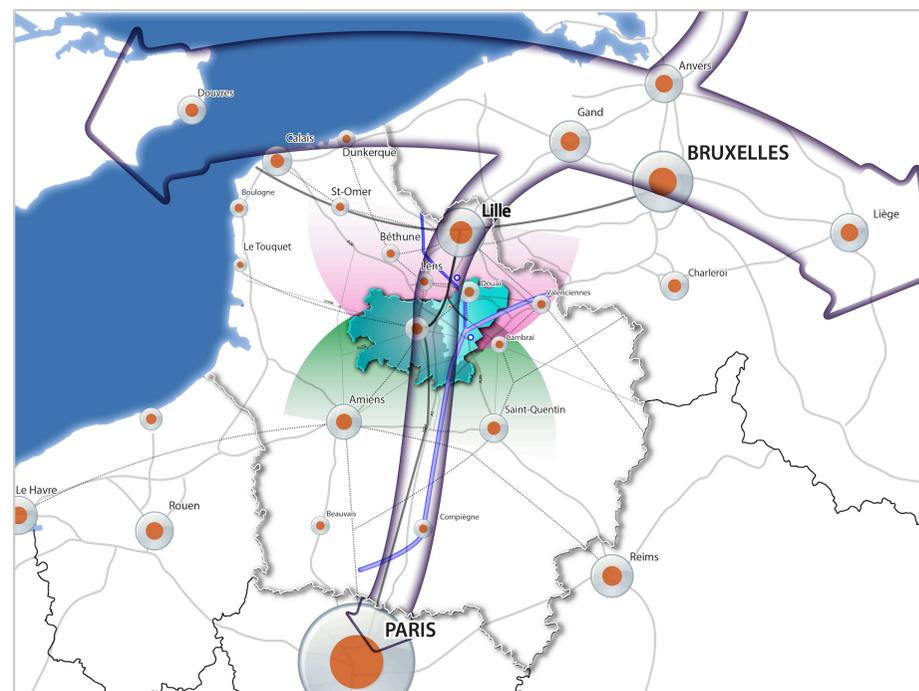
Afin d'affirmer ce positionnement, la stratégie du Scota est de mettre en réseau ses ressources et potentiels internes grâce à des synergies entre le rural et l'urbain fortes et multiples s'appuyant sur la diversité et la complémentarité des savoir-faire et des espaces de vie et productifs (dont l'agriculture).

Par cette mise en réseau il s'agit de promouvoir une attractivité métropolitaine mais « autrement » que ne le ferait une grande ville, c'est à dire : détenir, par l'agilité du réseau entre les secteurs du territoire, un poids résidentiel, économique et en services qui donne de la capacité à agir sur la qualité du développement et à répondre à une grande variété de besoins des populations et entreprises avec plus de liberté de choix.

C'est le moyen pour :

- soutenir Arras dans son rôle de pôle d'équilibre régional grâce à un espace arrageois solidaire tant sur les aspects économiques, sociaux-culturels qu'environnementaux ;
- mettre la qualité du cadre de vie et des ressources (tant humaines, environnementales, qu'agricoles) au cœur du projet. Cette qualité est déterminante :
  - pour être un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester (fidéliser les actifs tout en répondant aux attentes d'une population multi-générationnelle...).
  - pour le modèle économique arrageois qui implique de renforcer et fidéliser le bassin de population active du territoire afin de préserver et renforcer les savoir-faire, mais aussi des ressources naturelles et agricoles en bon état.
  - pour soutenir les agricultures. La trame verte et bleue doit contribuer à la préservation de l'espace agricole mais aussi à la qualité de l'eau qui est une ressource pour l'agriculture (avec l'enjeu de réduire les vulnérabilités d'accès à l'eau liées au changement climatique)

- S'adapter aux mutations économiques, innover dans une logique durable de développement et s'engager vers la 3ème révolution industrielle. Les synergies entre les fonctions de recherches, le numérique, les activités autour de l'énergie et d'un espace rural agricole de qualité sont des appuis du territoire pour le développement du mix énergétique, des boucles locales d'énergie et de matières, tout comme l'innovation dans les processus de productions et la gestion des ressources environnementales.
- Déployer, à la ville et à la campagne, une accessibilité accrue à un niveau élevé de services (incluant les transports), aux fonctions d'innovation, à la culture, au patrimoine et à la nature. Cette accessibilité est essentielle pour répondre aux nouvelles attentes des populations et entreprises et développer ainsi à une attractivité métropolitaine dans un territoire majoritairement rural.



## Les deux axes du PADD

Deux grands axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables permettent de répondre aux ambitions du Scotia pour les 20 prochaines années :

### 1. Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un « autre » mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

=> Dans une logique de la valorisation des ressources du territoire, le Scotia entend tout d'abord promouvoir sa richesse environnementale et l'accès à la culture-détente.

*Cf. axe du PADD : 2.1.1 Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange*

Pour cela, et en s'appuyant sur sa capacité à proposer une authenticité, un bien-vivre de qualité, le territoire affirme sa volonté de renforcer ces atouts différenciant.

- Cela passe par une trame verte et bleue performante assurant la préservation de la biodiversité mais la qualité du cycle de l'eau et la valorisation des paysages associés aux milieux environnementaux. Il s'agit aussi de faire preuve d'excellence dans les initiatives en matière d'environnement et dans des projets de renaturation/régénération d'espaces naturels, comme de valorisation culturelle ou récréative en lien avec une nature préservée.
- Cela passe aussi par la structuration et la diversification l'offre "culture-tourisme-loisirs" à l'échelle du Scotia, que le projet met en lien avec les points d'intérêts de la trame écologique (notamment les vallées), pour mieux promouvoir un réseau connectant les différents patrimoines, mais aussi pour développer les accroches et les continuités régionales touristiques, culturelles et écologiques.

Cette offre à développer s'attache ainsi à étendre les formes de tourisms, tout en affirmant le positionnement de l'Arrageois sur les segments « culture-tourisme & ressourcement », avec une place pour le tourisme d'affaires entre Lille/Paris contribuant à l'attractivité économique du territoire. Il s'agit aussi de donner du choix et de la spontanéité dans les pratiques des habitants comme des visiteurs, pour que les équipements et activités touristiques soient aussi un levier pour élever le niveau de services accessibles aux habitants, favoriser la rencontre habitants/visiteurs et valoriser le tourisme expérientiel, de terroir, vert, plus nomade...

**=> Ensuite, la qualité de vie et de fonctionnement du territoire de l'Arrageois doit être renforcée grâce à une organisation territoriale multipolaire, à l'équilibre entre territorial rural et métropolitain.**

*Cf. axe du PADD : 2.1.2 Affirmer l'armature urbaine « multipolaire » qui fonde l'équilibre de notre territoire "rural et métropolitain"*

Cette armature multipolaire s'appuie sur un réseau de pôles urbains et de services aux rôles complémentaires. Ces pôles irriguent et structurent ainsi à l'échelle de l'Arrageois des bassins de vie de proximité et des pôles économiques qui valorisent leurs spécificités propres.

- Les échelles de proximité sont favorisées, participant au dynamisme des bassins de vie et productifs locaux, grâce à un niveau de service élevé accessible mais aussi grâce à la complémentarité entre les espaces et la revendication de leurs spécificités.
- Le réseau vise à structurer un espace fonctionnel pour les habitants et les entreprises s'appuyant sur :
  - Arras et Bapaume, les pôles majeurs du territoire au nord et au sud,
  - Grâce à un maillage de pôles d'équilibres, des pôles relais et d'appuis ruraux, qui permettent une irrigation plus fine du territoire en ressources urbaines et de services en relais d'Arras et Bapaume. Cette irrigation vise l'ouest et le centre du territoire, mais aussi les espaces intermédiaires entre Bapaume et Arras et le nord de l'Arrageois.
- Cette armature traduit également des objectifs de croissance en termes démographiques, de logements et d'emplois différenciés selon les échelles et favorisant cette complémentarité. L'armature multipolaire c'est le moyen :
  - pour mieux couvrir le territoire par une offre accessible en services aux personnes et aux entreprises tout en faisant jouer les mutualisations pour développer les bons projets à la bonne échelle.
  - Pour mieux organiser la mixité et la diversité résidentielle dans le rural mais aussi dans la CUA, et rechercher ainsi à fluidifier les parcours résidentiels à l'échelle de l'Arrageois et des EPCI.

L'objectif est bien d'éviter les reports des ménages par défaut et les spécialisations sociales de secteurs du territoire en faisant jouer la solidarité interne au territoire. Il est donc aussi de lutter contre la périurbanisation.

- Pour limiter les déplacements contraints vers Arras et Bapaume grâce à une offre de services de proximité et intermédiaires plus denses et plus accessibles dans le rural. Et les pôles dans l'espace rural ont la responsabilité de développer une concentration de services et plus de mixité résidentielle.
- Pour que les pôles se soutiennent mutuellement sur les fonctions (ex les mobilités) et capacités d'accueil de population ou économique qu'ils ne peuvent assumer seuls, tout en assurant une structuration cohérente et forte du développement.
- Pour organiser les mobilités adaptées aux différents contextes urbains, périurbains et ruraux.
- Pour valoriser les axes économiques régionaux comme le prévoit la stratégie.
- Pour renforcer la proximité habitats/services/emplois, en repolarisant le développement autour de pôles forts. Ainsi, les pôles majeur, pivot et d'équilibre de l'armature urbaine ont vocation à organiser les capacités résidentielles structurantes et majoritaires du territoire. A titre indicatif, la tendance envisagée est d'aiguiller vers ces pôles autour d'environ 65% des nouveaux logements créés à l'échelle du SCoT à 20 ans, alors qu'entre 2008 et 2013 ce taux était de 62%.
- Les pôles urbains sont aussi des pôles économiques, chacun à leur échelle. Le SCoT s'appuie ainsi sur eux pour organiser son schéma d'aménagement économique (cf. deuxième partie du projet)

=> De plus, afin d'augmenter son attractivité résidentielle, le territoire vise à renforcer, en ville et à la campagne, la qualité et la diversité de l'offre en logements afin de mieux couvrir la diversité des attentes des différents publics. Il s'agit aussi de promouvoir des espaces de vie urbains de qualité et animés et l'accès à une offre commerciale diversifiée.

*Cf. axe du PADD : 2.1.3 Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'Arrageois un territoire qui offre un projet de vie*

Cette diversification implique une politique et une action solidaires de tous les territoires du SCoT, chacun à leur niveau, afin de faciliter des migrations résidentielles choisies par les habitants et non par défaut de l'offre.

- Elle s'organise ainsi à plusieurs échelles : SCoT, EPCI, entre certaines communes.
- Elle contribue de la sorte à l'équilibre du territoire que le SCoT recherche au travers notamment de plusieurs objectifs : celui de la vitalité rurale, celui de la mixité générationnelle et sociale tant dans le rural que dans les grands pôles urbains, celui de la proximité habitat-emploi, celui du dynamisme démographique d'Arras qui doit pouvoir se renforcer.

La politique de diversification du parc de logements doit ainsi permettre la construction des parcours de vie sur le territoire. Cette politique est aussi cohérente avec la stratégie économique qui vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les seniors et leur parcours résidentiel (bien vieillir à la campagne...). Le parc de logements doit donc poursuivre une évolution :

- favorisant la diversité de l'offre résidentielle. Il s'agit notamment de permettre des parcours résidentiels ascendants, mais aussi du locatif et de l'accession multi-cible (social et libre) en lien avec les qualifications et revenus des ménages ;
- améliorant la réponse aux nouvelles aspirations des ménages qu'impliquent les changements des modes de vie.

La proximité des espaces résidentiels avec les services du quotidien ainsi que les pôles d'emploi est une volonté, notamment par le biais d'un maillage interne participant à la connectivité entre les espaces. Cet objectif de mixité fonctionnelle à l'échelle du territoire vise aussi à optimiser les déplacements en temps et en nombre.

- Cela passe par des urbanisations de qualité, plus mixtes et plus compactes. Et sur ce point il s'agit de rechercher un équilibre entre densification et préservation de typicités du cadre de bâti reflétant l'identité arrageoise, la convivialité d'espaces de vies animés. Il s'agit aussi de promouvoir plus d'accès à la nature et à des paysages valorisés en développant des formes urbaines plus denses mais qui tiennent compte de ces éléments. La densité doit ainsi être au service de la qualité et de la diversité des morphologies urbaines ; l'objectif étant de rechercher des compositions urbaines plus singulières qui s'inscrivent dans le paysage, le quartier..., et soient respectueuses de typicités locales à valoriser, du bon fonctionnement écologique.

- Cela passe aussi en organisant le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière. Cette offre doit soutenir l'armature multipolaire du SCoT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre). A cette fin, les objectifs sont de :

- Préserver, dynamiser et ré-enchanter l'offre commerciale de centre de ville, de bourgs, de villages ou de quartiers, notamment à Arras.
- Renforcer les pôles commerciaux rayonnant et leur qualification, dans les pôles d'Arras et de Bapaume.

Il faut rappeler ici que l'offre commerciale de la CUA qui est large et dense rayonne sur tout le territoire et permet d'éviter à la population arrageoise des déplacements contraints à l'extérieur du territoire pour répondre notamment à des besoins occasionnels/exceptionnels. En outre, le centre-ville doit préserver dans la durée son rôle de pôle commercial principal ; c'est à la fois un enjeu commercial mais aussi pour l'attractivité globale et métropolitaine de la ville.

L'objectif est aussi d'encadrer fortement le développement de commerce de périphérie à la fois pour des enjeux d'optimisation des mobilités, de gestion économe de l'espace, de qualification de l'offre commerciale globale et de préservation du commerce de centre-ville.

Si les commerces de grand format hors centre-ville ont ainsi vocation à s'implanter dans les parcs commerciaux existants (objectif premier), le projet préserve une capacité d'accueil limitée en extension dans la CUA pour ce type de commerce. Il s'agit en effet d'une capacité résultant du SCoT de 2012 (9ha) qui n'a pas été utilisée et que le nouveau SCoT n'étend pas au-

delà de ce que prévoyait celui de 2012. Cette extension possible vise à assurer dans la durée une réponse aux besoins de renouvellement (par ex : l'adaptation des commerces aux nouveaux comportements d'achats,...) et d'enrichissement de l'offre en commerces contribuant au rayonnement commercial du pôle majeur dans son ensemble. Ces besoins sont aussi en lien avec la vocation du pôle majeur d'Arras de renforcer son dynamisme démographique et de contribuer à limiter les déplacements contraints vers l'extérieur du territoire pour les habitants de tout l'Arrageois.

Enfin, en dehors des pôles d'Arras (Duisans y compris) et Bapaume pour lesquels l'offre commerciale de périphérie est structurée et maîtrisée (cf. ci-avant), les autres communes du territoire n'ont pas vocation à créer en périphérie, de nouveaux parcs commerciaux dédiés et individualisés.

- Vitaliser l'offre commerciale des bassins de vie de proximité.

Hors les pôles d'Arras (Duisans y compris) et Bapaume, l'offre commerciale des bassins de vie de proximité à vocation à répondre à des besoins quotidiens, hebdomadaires, voire occasionnels (petit commerce spécialisé), avec une intensité plus soutenue dans les pôles d'équilibres et relais, sans toutefois être dans le grand format commercial.

Toutefois, dans la CUA, le volume et la densité de population sont importants et l'imbrication des bassins de vie de proximité est très forte entre le rural et le cœur d'agglomération (qui très polarisant au plan commercial). Cela implique de :

- renforcer et préserver sur le long terme le rôle du centre-ville d'Arras comme de pôle commercial principal du SCoT et de grand rayonnement,
- renforcer le dynamisme des centres villes et de quartiers marchands de toutes les communes de la CUA (hors centre-ville d'Arras visé ci-avant) pour que la qualité et l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité couvre mieux les besoins de la population en répondant à la fois aux besoins de proximité rapprochée, mais aussi de proximité élargie à l'échelle du pôle majeur d'Arras et de la CUA.
- Ces centres et quartiers marchands ont ainsi vocation à accueillir préférentiellement des nouvelles implantations

de commerces de toute taille répondant à des achats quotidiens, hebdomadaires et occasionnels, dans une logique de complémentarité avec le centre-ville d'Arras. Ces nouvelles implantations sont adaptées à la capacité urbaine des espaces qui les accueillent.

**=> Enfin, soutenir et accompagner les différentes formes d'agricultures, c'est l'engagement de l'Arrageois pour cette activité qui est un des piliers de l'identité et du mode de développement du territoire dans lesquels il se reconnaît et se projette.**

*Cf. axe du PADD : 2.1.4 Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures*

La valorisation de l'espace agricole est ainsi l'objectif, en parallèle d'une politique économique globale du territoire qui donne sa place et cherche à faire des activités primaires un secteur dynamique, compétitif et d'avenir (cf. 2.2.2 du présent PADD).

Pour cela le projet vise un objectif ambitieux de limitation de la consommation d'espace. Cet objectif s'appuie aussi sur la structuration urbaine et économique forte que met en œuvre le projet et qui favorise tout à la fois l'optimisation des espaces urbains et une meilleure compacité globale du développement.

Le présent PADD fixe ainsi des objectifs d'optimisation du tissu urbain et de consommation maximale d'espace à 20 ans et à l'échelle du territoire, que le DOO du SCoT pourra préciser, voire rendre plus vertueux.

=> Tout d'abord l'Arrageois entend redéployer sa force de frappe économique

*Cf. axe du PADD : 2.2.1 Mettre en synergie notre double réalité économique « agglomérée » et « régénérative » et faire valoir l'excellence de nos savoir-faire industriel, agricole et pour l'innovation*

*Cf. axe du PADD : 2.2.2 S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie*

## 2. Être un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

Le Scots possède une double réalité économique sur lequel il s'appuie :

- Une économie agglomérée grâce aux fonctions métropolitaines concentrées à Arras. Grâce aussi aux savoir-faire d'excellence et matures qu'il détient (industrie, agriculture, énergie, numérique, économie circulaire...) et qui s'inscrivent dans les grands circuits économiques nationaux et internationaux
- Une économie « régénérative » ; c'est à dire s'appuyant sur les savoir-faire productifs locaux et l'économie résidentielle pour générer de nouvelles capacités économiques sur ces 2 aspects. L'objectif est de faire valoir les atouts compétitifs du tissu d'entreprises arrageois dans les flux locaux et régionaux : artisanat, Eco-construction – Eco-rénovation, économie circulaire, circuits-courts...

Ces 2 facettes économiques sont autant de leviers pouvant s'inscrire dans une démarche d'avenir avec des filières d'excellence renforcées et une diversification sur des activités à plus haute valeur ajoutée (notamment la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle). Le développement de l'expérimentation et de l'innovation est ainsi essentiel. Et l'offre de formation sur le territoire doit aussi permettre un effet d'entraînement.

Cette double réalité économique et notre positionnement territorial sont les appuis pour affirmer l'ancrage économique de l'Arrageois dans les flux majeurs européens et régionaux :

- Les flux majeurs européens portés par les faisceaux autoroutiers et ferrés parmi les plus fréquentés d'Europe : A1, A26, ligne TGV Paris-Lille... ;
- Les flux régionaux, qui sont amenés à se développer par la présence de projets d'importance (CSNE, BA 103...) et des filières d'excellence fortes (IAA, Eco-construction, énergies,...), portées par le réseau des nationales et départementales structurant (N 25, D 939, D 917, D 950...).

Cet ancrage joue en faveur d'une meilleure irrigation économique de l'espace central des Hauts-de-France en soutenant les circuits et filières économiques régionaux en est-ouest et en nord-sud, au côté du corridor Paris-Bruxelles.

- Cette irrigation est d'autant plus un enjeu pour la compétitivité économique, que les besoins pour les entreprises à la fois d'accès aux fonctions d'innovation et de réactivité/agilité par rapport aux marchés renforcent les enjeux de réseau et de fluidité d'accès à leur bassin de production et de consommation. L'agriculture et la filière agro-alimentaire en sont un parfait exemple.

Afin d'affirmer ce redéploiement de la force de frappe économique du territoire et de la projeter à l'échelle des flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie, il convient de développer une armature économique adéquate.

Pour cela et pour gagner en lisibilité et performance, le projet organise un réseau de pôles économiques structurants aux rôles et rayonnements complémentaires. Ces pôles assurent le développement principal de l'offre foncière et immobilière économique du territoire.

Leur complémentarité et leur positionnement visent ainsi à développer une offre agile concourant à l'optimisation économique et à la gestion économe de l'espace : mieux couvrir la diversité des besoins des entreprises et faciliter leur parcours résidentiel, rechercher une concentration appropriée des entreprises en fonction de leur accessibilité aux flux et à leur bassin de consommation et de production pour moins consommer d'espaces.

- **Le pôle d'Arras et le déploiement de son Pôle économique régional Est**
  - Ils sont les pôles majeurs du territoire, de rayonnement national et international, avec un rôle vitrine pour les savoir-faire arrageois sur les grands axes économiques : filières d'excellence, 3ème

révolution industrielle, pôle d'Affaires, rayonnement du réseau industriel (polymorphe), valorisation des potentiels du CSNE...

- Ils développent des services métropolitains et des espaces d'activités « de grands flux et grand rayonnement » associés à des infrastructures « internationales » structurantes (A1-A26, Gare TGV, projet de Gare Européenne) et une accessibilité de haut niveau.
- Le pôle économique régional Est est stratégique pour redéployer une capacité d'accueil forte en fonctions industrielles, logistiques et d'innovation sur l'axe Europe du nord – Paris, et sur la route de l'agro-alimentaire (RD 939).
- Le pôle d'Arras a un rôle stratégique pour développer notamment un pôle d'Affaires et les fonctions formation-recherche-expérimentation.
- Ces 2 pôles valorisent leur complémentarité afin de promouvoir au global une offre foncière et immobilière économique diversifiée et mieux à même de couvrir les différents besoins des fonctions d'innovation, industrielles, logistiques, tertiaires, de services accessibles aux salariés et entreprises...

- **Le pôle de Bapaume, avec l'appui d'Achiet-le-Grand**

- Bapaume est le second pôle économique du territoire qui a vocation à déployer son rayonnement.
- Il est stratégique pour ancrer, en relais d'Arras, le tissu économique arrageois aux dynamiques s'appuyant sur l'A1/A2, le CSNE ainsi que sur les axes dirigeant vers Cambrai, Albert, Amiens et Péronne qui contribuent notamment à mieux soutenir le maillage des routes de l'agro-alimentaire (connexion vers le Cambrésis / St-Quentinois, l'Amiénois...).
- Bapaume structure ainsi l'espace économique arrageois au sud et facilite ainsi une meilleure irrigation économique de la CCCA.
- Il développe des espaces d'activités notamment de connexion régionale et inter-régionale, tout en recherchant à valoriser la proximité du CSNE. Il développe l'innovation notamment autour du numérique et de l'énergie, en plus de ses filières traditionnelles autour des fonctions logistiques et industrielles.
- Achiet-le-Grand a vocation à jouer un rôle structurant pour l'irrigation du sud arrageois en constituant un nœud de mobilité

qu'il est projeté de connecter à la liaison express Lille-Arras-Amiens. Sa gare est ainsi amenée à favoriser des dynamiques économiques qu'il s'agit de valoriser et structurer autour d'une offre tertiaire adaptée, en complémentarité avec Bapaume.

- **Les économies de Duisans, Aubigny-en-Artois, Tincques, Avesnes-le-Comte, secteur de Saulty.**
  - Ces pôles à développer ont un rôle stratégique pour que le maillage économique, en relais d'Arras et Bapaume :
    - Favorise une meilleur irrigation du coeur des Hauts-de-France, en confortant l'axe économique de la RD 939 (route de l'agro-alimentaire) et en fortifiant son ancrage via la N25 aux bassins amiénois et normands.
    - Contribue à développer la symbiose économique du rural et de l'urbain arrageois et enrichisse les savoir-faire communs.
  - Ils développent des espaces d'activités mixtes notamment de rayonnement local et régional s'appuyant sur le maillage des savoir-faire locaux et les ramifications viaires de la route de l'agroalimentaire qu'ils contribuent à développer. Ils renforcent l'ancrage local de nos activités d'excellence (industries, logistiques, agricoles), et la diversification économique notamment sur les activités liées aux IAA, à l'énergie, l'Eco-construction/Eco-rénovation, l'économie circulaire...
  - Ils soutiennent les fonctions artisanales de proximité.

La volonté de l'Arrageois est bien sûr de soutenir toutes les formes d'agricultures, un des piliers de l'identité et des filières d'excellence du territoire. Si le développement des activités logistiques, de recherches et développement et agro-industrielles est essentiel pour favoriser des débouchés pour les productions agricoles il l'est tout autant pour soutenir leurs compétitivités dans les filières longues et courtes. Mais l'objectif est aussi de développer les conditions pour faciliter la qualité des productions et la diversification économique des exploitations, incluant l'innovation.

Ces conditions passe par :

- **la lisibilité aux espaces dévolus aux activités primaires.**
  - Cette lisibilité passe notamment par limitation de la consommation d'espace, la préservation de la fonctionnalité des terres agricole, l'accompagnement des exploitations lié au remembrement du CSNE, à l'évolution des grandes infrastructures, ...
- **une politique en faveur de ressources en eau durablement en bon état et d'une armature écologique qui doit contribuer à la qualité des terres exploitées comme à celle de l'image des activités et produits agricoles.**
- **le développement de fonctions de recherche et d'expérimentation, y compris dans le rural.**
- **la prise en compte des besoins en installations et constructions nécessaires au stockage, à la transformation et au conditionnement des productions agricoles.**
  - Il ne s'agit pas ici de contingenter les besoins fonctionnels pour le cycle de production agricole ; cycle qui dépendant des exploitations et des types de production. Au contraire, il s'agit d'améliorer la réponse à la diversité des besoins des agricultures pour leurs fonctions de stockage, transformation ou de conditionnement.
- **une accessibilité de qualité/améliorée des productions agricoles en filière longue avec les fonctions industrielles et les infrastructures afin de faciliter les circuits de productions (compétitivité de l'appareil agro-industriel).**
- **le soutien à l'agriculture de proximité et les circuits-courts .**
- **la prise en compte des besoins / projets de diversification économique des exploitations: tourisme, production énergétique, activités de service culturel, pédagogique...**
- **la promotion des labels et marqueurs de qualité des productions agricoles et agro-industriels.**

=> Ensuite, afin de contribuer à la structuration du territoire, mais aussi de répondre à l'ambition d'un mode de développement plus vertueux et plus durable, il convient de déployer les moyens de mobilités privilégiant des modes alternatifs de déplacements.

*Cf. axe du PADD : 2.2.3 Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France*

Ces moyens de mobilités visent à la fois à restaurer la mobilité de proximité, mais aussi développer une irrigation régionale renforcée, soutenant l'accessibilité internationale des Hauts-de-France. L'organisation des déplacements à l'échelle de l'Arrageois poursuit donc cet objectif :

- **grâce à une structuration des mobilités s'appuyant sur l'armature urbaine et économique du SCoT. Cette structuration vise à :**
  - réduire le flux d'autosolisme en organisant le report modal vers les transports collectifs et partagés : covoiturage, bus,... Les gares sont des nœuds de mobilités structurants vers lesquels les rabattements sont organisés. Les gares du territoire n'ont pas toutes les mêmes capacités et niveaux de service pour l'irrigation du territoire tout en permettant des parcours performants pour les usagers. Le SCoT identifie des gares prioritaires qui doivent pouvoir affirmer durablement leur rôle de nœud de mobilité ; cela dépendra aussi de l'évolution de l'offre de train TER. Aussi le territoire milite pour préserver des connexions ferrées régionales efficaces.
  - organiser ce report modal en amont des grands pôles urbains et économiques, du territoire et extérieur. Il s'agit d'une part de préserver et d'améliorer la fluidité d'accès au cœur d'agglomération et à sa gare, pôle intermodal à renforcer. Outre les mesures prises et à poursuivre de la CUA pour organiser des parkings relais en entrée du cœur d'agglomération et des transports collectifs/partagés vers ses grands pôles économiques, l'objectif est de réduire la part des voitures individuelles sur les grands axes routiers qui mènent au cœur d'agglomération en organisant en amont la pratique collective de la voiture, ou d'autres moyens de mobilités durables :

covoiturage... Il s'agit d'avoir la même approche, tout en adaptant les mesures, sur les principaux axes routiers du territoire, mais aussi les itinéraires de transit entre la Somme et le bassin minier.

- Développer les mobilités actives. C'est le domaine des centres et milieux urbains denses, et chaque collectivité à son échelle a un rôle à jouer pour faciliter les mobilités à pied ou vélo, notamment en privilégiant des urbanisations bien reliées aux quartiers auxquels elles se greffent et aux centralités de services. Le cœur d'agglomération met en œuvre une politique complète visant à poursuivre le développement des transports collectifs et des mobilités douces et ainsi valoriser des milieux urbains apaisés et toujours plus attractifs. C'est aussi le domaine des mobilités touristiques (le vélo, la randonnée...) que le territoire entend développer en s'appuyant sur son armature touristique, connectée à celle de la région.

- **grâce à des infrastructures majeures (routières, ferrées, et numériques) performantes que le SCoT valorise pour maximiser leurs effets sur la qualité de fonctionnement du territoire et de l'irrigation régionale, et pour préserver dans la durée une accessibilité de haut niveau à l'international.**

- Les projets de Réseau Express Lille - Arras - Amiens (gare d'Achiet-le-Grand), de gare européenne dans le Grand Arras, de CSNE, et de contournement complet d'Arras.
- Une liaison ferrée performante entre Arras et Cambrai : pour développer l'attractivité et la qualité du service de fret et transport voyageur.
- La finalisation de la mise à 2x2 voies RD 939 : colonne vertébrale pour le système agro-industriel associé au Ternois-Arrageois-Cambrésis et connectant vers les pôles économiques Amiénois et St-Quentinois via la N25, la D 644 et l'A26.
- Le maintien dans la durée d'une desserte de premier plan de la gare d'Arras par le TGV : pour soutenir le rôle métropolitain d'Arras et pour préserver son rôle de nœud de mobilité connecté aux grandes destinations. La gare d'Arras est ainsi amenée à renforcer son intermodalité.
- L'amélioration de la N25 en lien avec la Somme : axe économique associé également à l'agro-industrie et connectant à Amiens et la Normandie. Sa rénovation est essentielle pour le

fonctionnement économique des filières d'excellence, mais aussi pour sécuriser les circulations et faciliter l'insertion des mobilités durables dans les trafics.

- L'amélioration des services TER (notamment sur la ligne Arras, St-Pol-sur-Ternoise) avec une desserte de gares locales pertinentes pouvant véritablement jouer un rôle pour le report modal des déplacements vers le train (à définir avec l'ensemble des acteurs compétents).

**=> De plus, le territoire entend se démarquer, en se mobilisant pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, qui sont des domaines dans lesquels il s'est déjà engagé.**

*Cf. axe du PADD : 2.2.4 Un territoire mobilisé pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, ...l'engagement vers la 3ème révolution industrielle*

Les savoir-faire et le développement de projets dans les domaines de l'énergie et la croissance verte sont déjà bien ancrés dans la culture et le mode de développement de l'Arrageois, avec notamment :

- Un parc éolien important,
- Une progression très dynamique de la filière biomasse,
- Une gestion et une valorisation exemplaires des déchets, (grâce notamment au Syndicat Mixte Artois Valorisation - SMAV),
- Le développement de l'Eco-construction / Eco-rénovation et des métiers liés à l'énergie,
- Le développement de l'économie circulaire,
- Des actions pour la rénovation thermique du bâti,
- La démarche Rev3 de la CUA et le contrat de transition écologique,
- Des PCAET engagés dans tous les EPCI du territoire du SCoT.

Cet engagement, ouvrant les perspectives de la 3ème révolution industrielle, se traduit par une politique énergétique poussée, au profit du développement territorial. En effet, le projet de SCoT affirme la forte volonté de lier la prospérité économique et les avancées technologiques avec la transition énergétique et écologique. A cette fin, il met en œuvre les objectifs :

- **De réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique.** Cela rejoint les enjeux d'attractivité et de qualité résidentielle auxquels le projet de SCoT s'attache à répondre, et parmi lesquels on retrouve :
  - l'accès à un logement fonctionnel, confortable et financièrement adapté aux ménages ;
  - la préservation d'un patrimoine ancien qu'il s'agit de faire vivre en l'adaptant aux attentes actuelles et futures de confort des ménages, notamment dans le rural mais aussi à Arras ;
  - la fluidité du parcours résidentiel des ménages qui doit s'appuyer sur la construction neuve mais aussi sur un parc existant de logements amélioré.

Ces objectifs trouvent écho dans la politique économique du territoire qui se déploie toujours plus sur les métiers autour de l'énergie, l'éco construction, l'éco rénovation, l'économie circulaire...

- **D'économiser l'énergie et optimiser son utilisation dans l'aménagement et les transports.** Cela rejoint à la fois la politique des mobilités et les objectifs de recherche des modes d'aménagement et constructifs plus vertueux au plan énergétique : bioclimatisme, liaisons douces, usages d'éco-matériaux, économie d'eau,...
- **De développer le mix énergétique.** Si la stratégie est de favoriser la diversité et la complémentarité des sources et dispositifs de valorisation des énergies renouvelables (solaire, géothermie, etc.), le territoire détient un atout qu'il exploite pour être démonstrateur en matières de biomasse, via le pôle de méthanisation régional qu'il va accueillir, la valorisation exemplaire des déchets, le gisement potentiel lié à l'activité agricole et agroindustrielle notamment. Cette stratégie s'allie bien sûr avec les objectifs de favoriser le développement:
  - des boucles locales d'énergie ainsi que les réseaux de chaux et de froid dans les parcs d'activités ;
  - des réseaux intelligents ;

- du numérique dans ses applicatifs pour la gestion des mobilités, des flux énergétiques...
- de replantations forestières (notamment dans la CCSA qui est le secteur le moins pourvu du territoire en couvert forestier), sans utiliser d'espaces agricoles productifs mais en recourant à des délaissés d'infrastructures, des espaces interstitiels non valorisables au plan agronomique...
- de l'éolien mais de manière mesurée et en cohérence avec la politique paysagère et touristique du territoire ;
- des opportunités pour les exploitations agricoles de participer à la production d'énergies renouvelables, des boucles énergétiques et de matières (recyclage, circuits courts...).

Enfin, grâce à ses spécificités et à son projet territorial, l'Arrageois peut explorer un axe de stratégie économique et d'adaptation au changement climatique soutenant l'agriculture : L'Arrageois un territoire « sentinelle » pour les productions primaires au regard des effets du changement climatique.

- **l'Arrageois détient des potentiels pour développer des savoir-faire (formation...) et l'expérimentation** dans les domaines du suivi et de l'anticipation des capacités de productions primaires en lien avec les variations climatiques.

Le développement de tels savoir-faire peut en outre contribuer à donner aux acteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie arrageois plus de visibilité sur l'exploitation agronomique des terres et sur le positionnement des productions dans le marché.

Cela implique un travail multi-partenarial, au centre duquel sont les agriculteurs, la recherche et développement dans l'agronomie, la filière agro-alimentaire, des spécialistes de la météo et du climat. Cela implique aussi le développement du réseau et des services numériques.

**=> Enfin, le développement de la culture du risque et une gestion durable des ressources est une volonté de l'Arrageois pour soutenir un mode de développement apaisé, qualitatif et donc contribuant à la renommée territorial, au-delà de ses limites administratives.**

Cela s'inscrit aussi dans la volonté d'être en veille sur les enjeux et leviers possibles d'adaptation au changement climatique.

## « Zoom » sur des orientations clefs en matières d'environnement et sur les impacts du projet de développement.

### ■ Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Le PADD a bien intégré les enjeux liés à la ressource en espace et à la fonctionnalité écologique du territoire. C'est dans ce cadre qu'il a fait le choix d'un projet visant une meilleure organisation territoriale et une rationalisation de l'espace. Il fait aussi de la trame verte et bleue une des armatures majeures sur laquelle le territoire doit s'appuyer pour son développement à venir.

Il en ressort un impact réduit, voire même positif, par rapport aux tendances précédentes :

- La densification des enveloppes urbaines et la faible extension de celles-ci en périphérie : cela limitera l'impact sur la ressource en espace et sur le fractionnement des espaces agricoles.
- Une meilleure prise en compte de la biodiversité (politique de trame verte et bleue) et des enjeux de fonctionnement des exploitations et de l'agriculture périurbaine : cela contribuera à réduire la pression tendancielle sur les espaces agricoles et naturels.

### ■ Capacité de développement et préservation des ressources

Les enjeux concernant la qualité des eaux superficielles et souterraines, à l'eau potable et à l'assainissement ont bien été pris en compte par le projet de développement. La protection des ressources est notamment prise en charge par les orientations visant la trame verte et bleues (gestion de l'hydrosystème au regard du fonctionnement amont/aval, préservation des cours d'eau et des zones humides ainsi que des espaces stratégiques pour le cycle de l'eau : captages AEP, abords des cours d'eau ...). Sur l'aspect quantitatif, le projet modéré de développement permet également de garantir la pérennité de la ressource. L'aspect durable du développement est aussi garanti par la politique d'aménagement urbain (gestion systématique des eaux pluviales et des eaux usées, compatibilité des rejets avec les exigences du milieu, mise en oeuvre de modes constructifs écologiques encourageant la réutilisation des eaux pluviales ...).

Les diverses autres problématiques concernant la capacité de développement et la préservation des ressources ont également bien été prises en compte par le PADD. Les orientations du projet orientent celui-ci vers un développement territorial plus propre et plus vertueux et une transition énergétique et écologique intégrée. C'est aussi dans ce cadre que le choix de développement s'est axé sur une politique forte en matière de restructuration territoriale et d'optimisation des déplacements. Par ces orientations, le SCoT fait donc le pas vers une nouvelle ère, plus exemplaire en matière de lutte contre les pollutions, la préservation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre.

### ■ Risques naturels et technologiques

La problématique « risques » est une problématique qu'on ne peut pas négliger et c'est dans ce cadre que le PADD en a fait un point important dans son projet de développement, le but étant d'intégrer la notion de risque le plus en amont possible dans son projet territorial. Le SCoT met ainsi en place un aménagement cohérent de son territoire dans lequel le maintien, voire le développement de la trame environnementale (trame verte et bleue) concourt à faciliter la gestion des risques d'inondation. La mise en place d'un projet de développement modéré et l'organisation de son développement via diverses orientations spécifiques favorisent également une bonne prise en compte et donc la non aggravation voire la réduction des risques sur le territoire à l'horizon 20 ans.

### ■ Paysages

L'aspect « paysage » est une composant structurante du développement territorial. Le PADD l'a considéré comme tel, en insistant sur la valeur du cadre de vie, facteur d'attractivité pour la population locale mais aussi pour le tourisme. Par sa trame verte et bleue, le SCoT préserve et valorise les différents éléments naturels qui participent aux identités paysagères du territoire : boisements, bocages, zones humides, cours d'eau, espaces ouverts ...

Par diverses orientations encadrant l'aménagement urbain, le SCoT permet aussi une meilleure intégration du bâti. Des orientations proposent même de valoriser certains sites et certaines perspectives visuelles. Le projet vise également une valorisation patrimoniale et touristique des lieux, permettant ainsi une nouvelle dynamique économique autour de cette problématique (développement plus durable).

## Les bases de développement retenues

Le choix du bon niveau de croissance à horizon 20 ans traduit la stratégie du projet territorial et son parti d'aménagement qui structure fortement l'espace Arrageois. Tout en ayant tenu compte aussi des enseignements de la phase prospective du SCoT, ce niveau de croissance est ainsi déterminé pour :

- offrir un projet de vie aux actifs du territoire, élément essentiel pour préserver les savoir-faire qu'ils incarnent sur notre territoire et assurer la cohérence de notre stratégie économique ;
- soutenir une évolution équilibrée des dynamiques sociales et générationnelles à l'échelle du territoire mais aussi des communautés de communes et d'agglomération ;
- avoir les capacités d'agir sur la qualité du développement et faire du cœur de la région un espace dynamique avec une marque de qualité dans lequel la ruralité à pleinement son rôle au côté des espaces agglomérés.

## Les objectifs démographiques

L'objectif de développement démographique retenu pour le projet est d'accueillir autour de 19 000 nouveaux habitants d'ici 20 ans, soit à terme une population totale arrageoise de 188 669 habitants.

Il s'agit d'organiser l'accueil résidentiel, au-delà du point mort, qui est nécessaire pour limiter le vieillissement et accueillir des actifs :

- prendre en compte le « point mort », c'est-à-dire le besoin en logement nécessaire pour le maintien de la population. Ce besoin est déterminé pour une part par des tendances lourdes liées au vieillissement, à la modification des modes de vie (divorces, décohabitation\*) et à une attractivité du territoire pour les 50-64 ans alors que les 30-50 ans sont presque autant à partir du territoire qu'à s'y installer.

\* note : c'est à dire la baisse du nombre de personnes par logement.

- répondre à des objectifs de populations, sociaux et générationnels équilibrés au sein des EPCI du territoire mais aussi à l'échelle de tout l'Arrageois ; ce qui traduit les apports du parti d'aménagement du SCoT recherchant la symbiose entre le rural et le pôle urbain d'Arras.

Cette ambition s'inscrit dans un cadre raisonnable et réaliste, avec une croissance démographique de 0,52 % en moyenne par an. Ce taux, voisin de la moyenne nationale, est plus prononcé qu'entre 1999 et 2007 (0,38%/)\*, face aux objectifs du territoire :

- d'attirer et fidéliser les actifs, jeunes et confirmés, et de soutenir une qualité résidentielle favorisant les parcours aux différents stades de la vie (dont notamment le parcours résidentiel des aînés). Cela contribuera au renouvellement de la population tout en accueillant une population plus intergénérationnelle.
- de renforcer le poids démographique des pôles structurants de l'armature urbaine du SCoT par rapport à celui qu'ils ont aujourd'hui dans le territoire. Ce renforcement est particulièrement soutenu pour Arras, et Bapaume qui sont les pôles majeurs arrageois.
  - La part de la population totale du SCoT habitant dans Arras et Bapaume était en 1999 respectivement de 25,4% et 2,7. Cette part est passée en 2016 (estim.) à 24% pour Arras et 2,3% pour Bapaume. Cette évolution est une tendance lourde (vieillesse...) de stagnation/baisse de ces pôles qu'il s'agit d'infléchir. Le projet de SCoT à 20 ans prévoit ainsi qu'Arras et Bapaume accueillent respectivement de 24,1% et 2,7% de la population arrageoise.
  - Et de manière générale, tous les pôles du territoire sont amenés à renforcer leurs poids démographiques ; traduction d'un parti d'aménagement très structuré, proportionné, visant une optimisation de l'espace et de l'irrigation équilibré du territoire en services et fonctions urbaines.

\* cet indicateur ne doit pas faire illusion car les évolutions démographiques significatives s'inscrivent dans des périodes longues et le taux de croissance moyen de population peut varier fortement d'une période intercensitaire à l'autre. En témoigne des derniers chiffres de l'Insee : si entre 2010 et 2015 le territoire a cru en population de 0,2%/an, entre 1999 et 2010 la population a augmenté de 0,8%/an. Le taux de croissance retenu pour le SCoT est donc tout à fait cohérent.

- Une répartition entre les EPCI permettant de garder leurs poids dans le SCoT à peu près similaire à celui qu'elles ont aujourd'hui, mais sur fond :
  - d'un ralentissement de la perte de poids démographique de la CUA. La part de la population totale du SCoT habitant dans le CUA était en 1999 de 64,3% et est passée en 2016 (estim.) à 63,6%. Il s'agit d'une tendance lourde et le projet de SCoT vise à 20 ans un taux de 63,1%, soit un ralentissement de cette baisse grâce notamment au renforcement de la démographie à Arras.
  - dans la CCCA et la CCSA, de renforcement du poids démographique orienté en faveur des pôles, les communes non pôles étant amené à maintenir voire accroître légèrement leur population, en lien avec leur rôle de proximité.

- le SCoT assure ainsi un développement équilibré, polarisé sur des pôles plus forts tout en conservant une vitalité dans les communes rurales. Le rythme de 0,52%/an pour la croissance démographique du territoire à 20 ans s'inscrit ainsi dans une perspective raisonnée et raisonnable qui en outre vise à favoriser un rapport habitants/emplois cohérent avec la stratégie économique et résidentielle. Au regard des 2 scénarios prospectifs le SCoT vise ainsi une croissance de 19 000 habitants pour un objectif d'emplois de 17 000 à horizon 20 ans. Le rapport habitants/emplois ainsi retenu s'appuie plus sur le scénario 1, traduction d'une politique favorisant l'accueil et la fidélisation des actifs travaillant dans le territoire, tout en inscrivant le projet de SCoT dans une trajectoire démographique plus modérée que dans ce scénario.

- Ainsi, le rapport emplois/actifs occupés dans le territoire est amené à progresser dans tous les EPCI par rapport à aujourd'hui, et l'objectif est d'accompagner l'accueil de population tout comme des emplois. En 2012, le territoire offrait 105 emplois pour 100 actifs occupés vivant dans le territoire, soit un taux de concentration de 105%. A 20 ans, ce taux atteindrait 108%, traduction de notre redéploiement économique et du rôle de pôle d'emploi régional du pôle d'Arras (taux de concentration de 133%) et d'une affirmation économique et résidentielle équilibrée et proportionnée dans le rural.
- La CUA est bien sûr le pôle économique et démographique majeur de l'Arrageois. Son rayonnement de pôle d'emplois est amené à se renforcer mais dans une perspective beaucoup plus modérée que dans le scénario projectif 2 qui amenait la CUA à atteindre un taux de concertation de l'emploi de 145 % (contre

133% dans le projet retenu et 131% en 2012) en impliquant un accroissement substantiel de la ressource humaine sollicitée hors du territoire (effets sur l'accroissement important des mobilités domicile travail que le SCoT cherche à éviter).

Au-delà de la répartition des ambitions démographiques par EPCI, la question de l'armature urbaine, détaillée dans le DOO, permet de structurer le développement futur du SCoT, respectant les objectifs fixés par le PADD de renforcement des pôles et de valorisation des bassins de vie complémentaires.

*Evolution du poids démographique des EPCI, Pôles et communes non pôle 1999, 2016, projet à 20 ans*

EPCI - Pôles - Communes	Population 2016 Estim.				Population à 20 ans		
	POP 1999	Poids dans le SCOTA 1999	Nombre d'habitants	Poids dans le SCOTA	Augmenta tion Nb habitants à 20 ans	Nombre d'habitants	Poids Pop dans le SCOTA
<b>CUA</b>	<b>103 002</b>	<b>64,3%</b>	<b>108 146</b>	<b>63,6%</b>	<b>10 814</b>	<b>118 960</b>	<b>63,1%</b>
<b>Pôle Arras</b>	<b>40 590</b>	<b>25,4%</b>	<b>40 830</b>	<b>24,0%</b>	<b>4 594</b>	<b>45 424</b>	<b>24,1%</b>
<b>Pôle couronne urbaine d'Arras</b>	<b>37 802</b>	<b>23,6%</b>	<b>40 250</b>	<b>23,7%</b>	<b>4 025</b>	<b>44 275</b>	<b>23,5%</b>
<b>Pôles relais ruraux communautaires</b>	<b>6 710</b>	<b>4,2%</b>	<b>7 371</b>	<b>4,3%</b>	<b>690</b>	<b>8 061</b>	<b>4,3%</b>
<b>31 Autres communes non pôles</b>	<b>17 900</b>	<b>11,2%</b>	<b>19 695</b>	<b>11,6%</b>	<b>1 505</b>	<b>21 200</b>	<b>11,2%</b>
<b>CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS</b>	<b>31 120</b>	<b>19,4%</b>	<b>33 868</b>	<b>19,9%</b>	<b>4 368</b>	<b>38 236</b>	<b>20,3%</b>
<b>Pôle Aubigny - Avesnes - Tincques - Savy - Duisans</b>	<b>6 099</b>	<b>3,8%</b>	<b>6 508</b>	<b>3,8%</b>	<b>1 350</b>	<b>7 858</b>	<b>4,2%</b>
<b>Pôle Pas en Artois - Bienvillers au Bois - Saulty</b>	<b>2 182</b>	<b>1,4%</b>	<b>2 188</b>	<b>1,3%</b>	<b>433</b>	<b>2 621</b>	<b>1,4%</b>
<b>88 Autres communes non pôles</b>	<b>22 839</b>	<b>14,3%</b>	<b>25 172</b>	<b>14,81%</b>	<b>2 579</b>	<b>27 752</b>	<b>14,7%</b>
<b>CC SUD ARTOIS</b>	<b>25 957</b>	<b>16,2%</b>	<b>27 973</b>	<b>16,5%</b>	<b>3 500</b>	<b>31 473</b>	<b>16,7%</b>
<b>Pôle Bapaume</b>	<b>4 331</b>	<b>2,7%</b>	<b>3 905</b>	<b>2,3%</b>	<b>1 162</b>	<b>5 067</b>	<b>2,7%</b>
<b>Pôle Bucquoy-Bertincourt-Hermies-Croisilles-Achiet le Gd</b>	<b>5 415</b>	<b>3,4%</b>	<b>6 574</b>	<b>3,9%</b>	<b>1 200</b>	<b>7 774</b>	<b>4,1%</b>
<b>57 Autres communes non pôles et pôle d'appui de Vaulx-Vraucourt</b>	<b>16 211</b>	<b>10,1%</b>	<b>17 493</b>	<b>10,3%</b>	<b>1 138</b>	<b>18 632</b>	<b>9,9%</b>
<b>Total</b>	<b>160 079</b>	<b>100%</b>	<b>169 987</b>	<b>100%</b>	<b>18 682</b>	<b>188 669</b>	<b>100%</b>

Comparaison du projet territorial retenu à 20 ans avec les 2 scénarios prospectifs, en matière de croissance démographique et de rapport emplois/actifs occupés dans le territoire (taux de concentration)

EPCI	Scénario 2				Scénario 1				Projet de SCoT à 20 ans			
	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants à 20 ans	% / an d'augmentation de la population à 20 ans	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants à 20 ans	% / an d'augmentation de la population à 20 ans	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Population totale à 20 ans	Nombre de nouveaux habitants à 20 ans	% / an d'augmentation de la population à 20 ans
CUA	145%	115 546	7 400	0,4%	131%	127 562	19 416	0,75%	133%	118 960	13 713	0,52%
Campagnes de l'Artois	54,9%	37 268	3 400		52,8%	38 708	4 840		56%	38 236	1 961	
Sud Artois	76%	29 653	1 680		72%	30 973	3 000		73%	31 473	1 305	
<b>Total</b>	<b>116%</b>	<b>182 467</b>	<b>12 480</b>		<b>106%</b>	<b>197 243</b>	<b>27 256</b>		<b>108%</b>	<b>188 669</b>	<b>16 979</b>	

## Les objectifs de développement résidentiel

Le besoin en logement est déterminé à partir des objectifs démographiques ci-avant, afin d'assurer une offre en logements en adéquation avec le gain de population envisagé et le maintien de la population déjà sur le territoire.

Le « point mort » mesure le besoin en logements nécessaire pour maintenir la population, et ce à partir :

- du desserrement des ménages : c'est à dire la baisse du nombre de personnes par ménages, amenant à une baisse du nombre de personnes par logements. Cela crée un besoin supplémentaire en résidences principales pour loger le même nombre de personnes.
- du renouvellement et du fonctionnement du parc, c'est-à-dire le remplacement des logements détruits ou ayant changé d'usage et la gestion de la vacance.

De ce fait, le besoin en logements d'ici 20 ans a été identifié à 20 275 unités supplémentaires, soit 1 014 logements par an. Ce besoin tient compte :

- d'un renouvellement / fonctionnement du parc de 2 531 logements. L'objectif est de poursuivre la lutte contre la vacance structurelle et de développer une approche préventive de la vacance. En effet, le territoire ne détient pas au global un taux de vacance élevé : 7,6% du parc de logements en 2015, dont 40 % sont recensés à Arras (chiffre Insee). En outre ce pourcentage inclut la vacance technique, de courte durée, liée au fonctionnement normal du parc de logements. Ainsi la vacance dure est bien moindre en volume (et non connue en volume précis à l'échelle du SCoT) et est très localisée, notamment à Arras où des mesures actives et opérationnelles sont mises en œuvre pour remettre des logements vacants sur le marché. Ainsi le SCoT vise à escient à ce que dans le futur la part de la vacance n'augmente pas et baisse même en agissant sur la vacance dure (cf. ci-avant). Il vise aussi de développer une approche préventive de la vacance, qui a vocation à ce mettre en œuvre sur des secteurs stratégiques, comme les cœurs marchands des centre-ville, afin d'avoir aussi un effet urbain et sur la vitalité commerciale.
- d'un desserrement des ménages passant de 2,3 à 2,06 personnes par logement (en moyenne à l'échelle du SCoT); ce qui correspond à un desserrement maîtrisé et donc à un vieillissement maîtrisé de la

population globale de l'Arrageois, si la stratégie d'accueil et de fidélisation des actifs/jeunes projetée au SCoT se met en œuvre.

Cette production de 20 275 nouveaux logements à 20 ans (soit un rythme d'environ 1 024 logements / an) est plus soutenue qu'entre 2008/2013 (période de crise) qui enregistrait autour de 740 logements/ par an, mais dans le même ordre de grandeur que le rythme 2004 et 2013 qui enregistrait en moyenne : 933 logements/an. Les objectifs traduisent la sortie de crise et la reprise d'un rythme actant un retour du dynamisme constructif d'Arras (qui a vu baisser son rythme de construction de plus de 50% après 2008) et de Bapaume, tout en conservant un dynamisme dans les pôles ruraux.

La répartition de l'effort de production de logements vise à renforcer le poids des pôles, amenant à une polarisation forte du développement sur ces pôles tout en respectant l'identité des différents EPCI. La répartition de l'effort constructif prévu au SCoT traduit ainsi les objectifs de développement équilibré entre le rural et le pôle urbain d'Arras. Des objectifs :

- pour un développement structuré en cohérence avec les armatures urbaines et économiques amenant à un mode d'aménagement plus compact à l'échelle du SCoT et des pôles urbains renforcés ;
- contrant ainsi la tendance de périurbanisation identifiée dans le diagnostic tout en affirmant un retour du dynamisme constructif à Arras (dont le rythme de productions de logements à baisser au cours de la dernière période.
  - Les tendances antérieures révélées par le diagnostic montraient une concentration des emplois sur les grands pôles urbains et économiques (en particulier ceux de la CUA) et une périurbanisation résidentielle dans le rural, soutenue aussi par le desserrement d'Arras, d'Amiens, et du nord de la région. Elles ont contribué au dynamisme démographique du rural.
  - La stratégie du SCoT est de soutenir le dynamisme social et économique du rural, tout en le dotant d'une structuration forte pour éviter que son attractivité ne soit une attractivité par défaut (prix moins élevé des terrains...), mais une attractivité où qualité et diversité de l'habitat coïncident avec la proximité des services et un cadre de vie en accord avec les spécificités des différents secteurs ruraux.
  - Cela implique ainsi un parti d'aménagement renforçant la qualité mais aussi la compacité du développement. Et de ce point de vue,

les pôles structurants du rural sont amenés à renforcer leur poids démographique et résidentiel tout comme la concentration de services afin de mieux irriguer le rural au plan économique et en services accessibles. Si entre 2008 et 2013 les pôles urbains structurants de la CCCA et de la CCSA accueilleraient respectivement 31% et 39% de la production de logement de leur EPCI, par la mise en œuvre du SCoT ils en accueilleront 37% et 54%.

Le SCoT structure ainsi des pôles forts et lutte contre la périurbanisation.

Cette ambition de concentration de l'effort constructif sur les pôles urbains du territoire se traduit ainsi :

- L'effort constructif total de nouveaux logements à 20 ans (20 000 logements) est aiguillé à 70% sur les pôles de l'armature urbaine du SCoT alors qu'entre 2008 et 2013 cet effort n'était que de 67%.
- Cet effort est fortement accentué sur les pôles d'Arras et Bapaume puisque respectivement ils vont accueillir 24,9% et 3,9% de la production totale de logements du territoire alors qu'entre 2008 et 2013 ils n'en accueilleraient que 16% pour Arras et 0,6% pour Bapaume. C'est un objectif ambitieux mais stratégique que met en œuvre le SCoT pour déployer le rayonnement de ces pôles majeurs du territoire.
- Au sein de chaque EPCI, la polarisation du développement organisée par le SCoT amène à concentrer significativement aussi l'effort constructif dans les pôles par rapport à 2008-2013 : cf. tableau ci-après.

EPCI - Pôles - Communes	Objectifs de nouveaux logements à 20 ans		Indicateurs de répartition de l'effort de production de logements			
	Nombre total de nouveaux logements (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)		en % à l'échelle du SCOTA		Pôles / Communes Non-pôle par EPCI	
	Nb	Nb/an	2008-2013	Projet SCOT à 20 ans	2008-2013	Projet à 20
<b>CUA</b>	13 455	672	70,3%	66,4%	Pôles 80,3%	Pôles ≈ 82%
<b>Pôle Arras</b>	5 043	252	16,0%	24,9%	Non pôles 19,7%	Non pôles ≈ 18%
<b>Pôle couronne urbaine d'Arras</b>	5 168	258	36,2%	25,5%		
<b>Pôles relais ruraux communautaires</b>	921	46	4,2%	4,5%		
<b>31 Autres communes non pôles</b>	2 323	116	13,9%	11,5%		
<b>CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS</b>	4 002	200	16,0%	19,7%	Pôles 30,5%	Pôles ≈ 37%
<b>Pôle Aubigny - Avesnes - Tincques - Savy - Duisans</b>	1 136	57	3,6%	5,6%	Non pôles 69,5%	Non pôles ≈ 63%
<b>Pôle Pas en Artois - Bienvillers au Bois - Saulty</b>	335	17	1,3%	1,7%		
<b>88 Autres communes non pôles</b>	2 532	127	11,1%	12,5%		
<b>CC SUD ARTOIS</b>	2 817	141	13,7%	13,9%	Pôles 39,3%	Pôles ≈ 54%
<b>Pôle Bapaume</b>	694	35	0,6%	3,4%	Non pôles 60,7%	Non pôles ≈ 46%
<b>Pôle Bucquoy-Bertincourt-Hermies-Croisilles-Achiet le Gd</b>	835	42	4,8%	4,1%		
<b>57 Autres communes non pôles et pôle d'appui de Vaulx-Vraucourt</b>	1 288	64	8,3%	6,4%		
<b>Total</b>	<b>20 275</b>	<b>1 014</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		

Ainsi, à horizon 20 ans, la production totale de nouveaux logements à l'échelle de chaque EPCI sera aiguillée :

- à 82% sur les pôles dans la CUA.
- à 37% sur les pôles dans le Campagnes de l'Artois.
- 54% sur les pôles dans le Sud Artois.

La différence de niveau de polarisation par EPCI s'explique par le fonctionnement et la composition non comparables de ces collectivités aux plans urbain, démographique et résidentiel.

- Dans la CUA le cœur d'agglomération représente près de 74% de l'EPCI ; ce qui explique la polarisation élevée de l'effort constructif sur ce pôle.

- Dans la CCSA, les pôles sont au nombre de 6 (hors Vaulx-Vraucourt, pôle d'appui), pour un volant total de population actuel de 10 500 habitants, dont Bapaume 2ème pôle urbain du territoire après celui de pôle majeur d'Arras. Les 57 communes non pôles accueillent aujourd'hui environ 62% de la population de l'EPCI et sont amenés à recevoir 46% de l'offre nouvelle de logements produites dans le Sud Artois. Les 6 pôles sont donc amenés à produire 54% de cette offre à 20 ans, grâce notamment à Bapaume qui à lui seul en assume 25% étant donné son poids démographiques actuel et l'enjeu de retrouver une dynamique de croissance de population après plusieurs années de baisse.
- Dans la CCCA, les pôles sont au nombre de 8 pour un volant total de population actuel de 8 700 habitants, soit 17% de moins que dans les pôles de la CCSA sur un territoire comportant 34% de communes en plus que la CCSA. On est donc dans une configuration de territoire rural très vaste (96 communes au total) avec un poids initial des pôles au plan démographique et résidentiel faible par rapport aux autres communes qui ne sont pas pôles. En effet, les 88 communes non pôle accueillent 75% de la population actuelle de la CCCA, avec plus de 25 000 habitants, soit pratiquement l'équivalent du nombre d'habitants du Sud Artois. Pour autant la polarisation organisée par le SCoT est forte, puisque 37% de l'effort constructif de la CCCA va être fléché sur ses 8 pôles, soit 9% des communes de EPCI, alors qu'entre 2008 et 2013, elle n'en ont accueillis que 30%.

Comme le montre la ventilation démographique envisagée au SCoT, les communes non pôles sont amenées à maintenir, voire augmenter légèrement leur population. Leur évolution est donc très maîtrisée en lien avec leur rôle de proximité. Pour autant, vu que ces communes sont au nombre de 88, la simple prise en compte des besoins pour accompagner le desserrement des ménages tout en étant dans une légère augmentation de population, implique un volume de logements non négligeable : environ 2 500 en 20 ans.

Enfin, pour répondre aux objectifs de diversification de l'offre de logements, le SCoT fixe des objectifs en termes de logements aidés s'inscrivant dans une logique de solidarité territoriale et de poursuite d'une offre adaptée aux besoins :

- Pour la CUA :
  - 43% de la production nouvelle dans le pôle majeur seront des logements aidés ;
  - 21% de la production nouvelle hors Arras et opérations NPNRU et en priorité sur les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU.
- 11% de la production nouvelle pour les pôles de la CCCA.
- Pour la CCSA l'objectif concerne le taux de LLS dans le parc total de résidences principales devant s'approcher des 13-14%, mutualisé à l'ensemble des pôles

## Les objectifs de développement économique

Le SCoT favorise la création de 17 000 emplois sur 20 ans, soit un rythme d'environ 850 emplois / an proche de celui d'avant crise (1999-2007 - 800 emplois/an). Cet objectif s'inscrit dans la stratégie de recomposer et redéployer la force de frappe productive du territoire dans un contexte d'après crise de 2008 où le moteur économique a clairement ralenti : stagnation à la baisse de l'emploi total.

- L'Arrageois est en transition de son moteur économique tout en faisant preuve d'une bonne résistance dans la sphère productive face à la dureté de la crise qui a eu lieu. En témoigne d'ailleurs des statistiques récentes 2010-2015 montrant certes une stagnation à la baisse de l'emploi total, mais où la sphère productive perd en volume 2 fois moins d'emplois que la sphère résidentielle.

Le redéploiement économique sur des filières productives relève ainsi d'un enjeu crucial :

- les perspectives d'emplois ne peuvent plus désormais s'appuyer sur le même niveau de gisement d'emplois publics en milieu urbain qu'au cours des années 90 et 2000 ;
- la préservation des savoir-faire industriels, artisanaux, d'innovation dans un contexte toujours plus concurrentiel et demandant de s'adapter à la révolution numérique et aux nouvelles économies, implique d'assurer une véritable offre foncière et immobilière d'entreprise qui soit réelle, visible et agile.

Les objectifs économiques sont ainsi déterminés pour :

- favoriser une dynamique de l'emploi proche de celle d'avant crise ;
- consolidant le rôle de pôle d'emploi de la CUA à l'échelle régionale, et contribuant ainsi au dynamisme du cœur des Hauts de France. Le rural a aussi vocation à affirmer son rôle économique à son échelle pour irriguer l'offre économique sur les axes régionaux, en complémentarité d'Arras qui doit redéployer la force de frappe économique principale du territoire sur l'axe Bruxelles-Paris.

- Soit un rapport entre les emplois et actifs occupés\* dans le territoire arrageois qui passe de 105 % en 2012 à 108% à horizon 20 ans.

*\*Rapport emplois/actifs occupés = pour 100 actifs ayant un emploi et habitant le territoire, ce même territoire offre 105 emplois.*

- s'articuler avec une politique d'accueil et de fidélisation des actifs sur le territoire ; ce qui devrait se traduire par taux de population active dans les 15/64ans plus fort qu'aujourd'hui.
  - Soit un taux de population active des 15/64 ans dans le territoire arrageois qui passe de 17 % en 2012 à 74% à horizon 20 ans.

Le tableau ci-après explicite ces grandeurs sur lesquels se sont appuyés les objectifs d'emplois retenus pour le projet du SCoT.

Le SCoT met donc en œuvre un projet économique réaliste, mais néanmoins ambitieux car il accompagne la transition du moteur économique arrageois.

La détermination des objectifs d'emplois retenus pour le projet de SCoT

EPCI	Population à 20 ans	actifs/population totale 2012	pop total 2012	Actifs / population 15/64 ans (à 20 ans)		Population 15/64 ans (2012)		Actifs occupés (à 20 ans)		Actifs occupés (2012)		Emplois en 2016 estimés équivalents à 2012 : effet crise puis reprise progressive	Evolution emplois par an		Nouveaux emplois à favoriser à 20 ans (et aller au-delà si possible)		Total des emplois à 20 ans	Emplois / actifs occupés à 20 ans	Emplois / actifs occupés (2012)
				nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		1999-2012	1999-2007	/an	nombre			
CUA	118 960	46,7%	107 034	58 060	74,5%	50 022	71,2%	52 752	67,7%	42 874	61,0%	56 539	379	680	686	13 713	70 253	133%	131%
Campagnes de l'Artois	38 236	47,0%	33 209	18 502	75,5%	15 607	73,3%	17 078	69,7%	14 213	66,7%	7 551	62	72	98	1 961	9 512	56%	53%
Sud Artois	31 473	43,8%	27 457	13 934	70,5%	12 038	69,5%	12 551	63,5%	10 672	61,6%	7 795	26	45	65	1 305	9 099	73%	72%
<b>Total</b>	<b>188 669</b>	<b>46,3%</b>	<b>167 700</b>	<b>90 497</b>	<b>74,1%</b>	<b>77 667</b>	<b>71,3%</b>	<b>82 380</b>	<b>67,4%</b>	<b>67 759</b>	<b>62,2%</b>	<b>71 885</b>	<b>466</b>	<b>797</b>	<b>849</b>	<b>16 979</b>	<b>88 864</b>	<b>108%</b>	<b>105%</b>

## Les objectifs de modération de la consommation d'espace

La volonté de l'Arrageois et de préserver et faire prospérer sa spécificité : d'un territoire rural et métropolitain.

La préservation d'un espace agricole fonctionnel et de milieux environnementaux de qualité constitue ainsi la préoccupation récurrente qui a conduit tout au long de la construction du projet à une recherche de limitation de l'étalement urbain et de cohérence accrue entre les trames urbains, économiques et des mobilités pour mettre en œuvre un développement compact et optimisé.

Visant une réduction de la consommation d'espace proche de 2 au regard de la consommation antérieure 2006-2016 (85 ha/an), le SCoT poursuit une politique ambitieuse :

- accentuant significativement l'utilisation de l'enveloppe urbaine, au dépend des extensions de l'urbanisation. La mise en œuvre du SCoT a pour objectif de créer au moins 51% des nouveaux logements prévus à 20 ans à l'échelle du SCoT dans l'enveloppe urbaine existante, sans consommer d'espace (réhabilitation et réduction de la vacance, division parcellaire, identification des dents creuses et coeurs d'îlots, renouvellement urbain) .
- de compacité des urbanisations en extension. L'urbanisation en extension atteindra en moyenne à l'échelle du SCoT 22 logements / ha, avec une gestion différenciée de la densité selon les communes et communautés de communes amenant à un effort de compacité important pour les pôles : 40 logements par ha pour Arras, 16 à 30 selon les autres pôles. Ces densités sont des indicateurs et varient selon les types de communes (que les communes préciseront), pour tenir compte de leurs spécificités morphologiques et des contextes locaux, tout en veillant à un développement compact. Dans tous les cas les objectifs de limitation de la consommation d'espace que fixe le SCoT à l'échelle du territoire et à l'échelle des EPCI devront être respectés.

Les morphologies, tant en extension que dans le cadre de l'optimisation des enveloppes urbaines, ont vocation à évoluer dans un cadre et des caractéristiques propres au territoire pour éviter la banalisation.

- pour l'arrêt de l'urbanisation diffuse et linéaire sans profondeur le long des voies, type d'urbanisation qui est un facteur de fragmentation des terres agricoles et de conflits d'usages.

- de concentration économique favorisant des densités d'emplois/ha élevée et limitant ainsi les besoins fonciers pour l'atteinte de objectifs d'emplois du SCoT. Ces objectifs d'optimisation économique et spatiale du SCoT sont d'autant plus ambitieux :

- qu'ils visent une densité moyenne de 19 emplois / ha à l'échelle de l'Arrageois (20 emplois/ha dans la CUA et 16 emplois/ha dans les autres EPCI), alors qu'aujourd'hui cette densité est autour de 15 emplois/ha dans les parcs d'activités de CUA.
- dans un contexte où la révolution robotique tendra globalement à diminuer le nombre d'emploi / ha notamment dans les entreprises de production.

La concentration économique c'est aussi l'organisation d'une offre foncière économique très structurée en s'appuyant sur des pôles identifiés et en réseau pour plus d'agilité et de complémentarité dans l'offre. Cet objectif et celui de redéploiement de la force de frappe économique du territoire sur des fonctions productives en accès aux flux internationaux et aux service de haut niveau d'Arras ont conduit à programmer le Pôle Economique Régional, à l'Est d'Arras (connexion à l'A1). Il concentrera environ 50% de toute l'offre du territoire sur les 20 prochaines années. Le Pôle Economique Régional Est (CUA) est ainsi stratégique pour l'atteinte des objectifs d'emplois et de réduction de la consommation d'espace du SCoT. En effet, le poids et la concentration économique qu'il est amené à développer (sur 200 ha à terme) est le moyen pour :

- gagner en optimisation d'emplois/ha, en foisonnement économique sur le tissu d'entreprises du territoire (et donc en performance pour les activités et la création d'emplois dans les parcs d'activités nouveaux comme existants)
- et éviter ainsi une répartition de l'offre foncière économique sur un nombre important de parcs d'activités qui conduirait in fine à plus de consommation et de fragmentation d'espace.

L'objectif de limiter la consommation d'espace mais aussi de développer l'économie dans le tissu urbain mixte amènera à favoriser, à l'échelle du SCoT, la création d'environ 40% des nouveaux emplois (et plus si c'est possible) à 20 ans dans l'enveloppe urbain existante (donc sans consommer de nouveaux espaces agricoles). Cet objectif varie selon les EPCI, en rapport avec le poids de leur urbanité et leur rôle économique dans l'armature du SCoT.

L'objectif à 20 ans est ainsi de tendre vers une consommation de 905 ha, soit un rythme de 45 ha/an en moyenne. Cet objectif permet une réduction de 47 % du rythme de consommation d'espace par rapport à celui de 2006-2016. La justification de cette consommation est explicitée à la pièce du présent rapport de présentation « analyse et justification de la consommation d'espace ».

On notera que les travaux du DOO ont amené à une réduction de la consommation d'espace envisagée au PADD. En effet, le PADD fixait un maximum à ne pas dépasser de 980 ha de consommation d'espace à 20 ans pour les nouvelles urbanisations en extension (dont 540 ha pour le développement résidentiel-équipement d'échelle SCoT inclus, et 440 ha pour le développement économique).

Non seulement le DOO du SCoT est cohérent avec le PADD car il ne dépasse pas ce maximum, mais il est allé plus loin en termes d'économie de l'espace.

Ainsi, à horizon 20 ans, l'objectif de consommation maximale d'espace pour les urbanisations nouvelles en extension est de 905 ha dont :

- 390 ha pour le développement économique et commercial, dont 9 ha pour le développement de parc commerciaux ;
- 515 ha pour le développement résidentiel, dont :
  - 460 ha pour le développement résidentiel mixte ;
  - 55 ha pour des équipements structurants de l'Arrageois.

Ces surfaces s'entendent hors grandes infrastructures et projets supra-SCoT.

Il convient de mettre en évidence l'effort particulier mis en œuvre pour cette optimisation de l'espace pour le développement résidentiel, mais aussi pour le développement économique vu que le territoire ne détient plus d'offre foncière économique constituée, et qu'il y a urgence à la recomposer.

Il convient à ce titre de rappeler que le SCoT a pris en compte les disponibilités dans les parcs d'activités déjà aménagés à 2019\* (date d'approbation du SCoT) dans la réponse aux objectifs d'emploi, pour déterminer ainsi en résiduel les besoins maximum en extension associés au développement économique. Ainsi, ces disponibilités ne sont plus à décompter de la consommation future en espace, vu que les espaces qu'elles occupent ont déjà été prélevés à l'agriculture : c'est le cas par exemple du parc commercial de Duisans-Arras.

*\* Un bilan de ses disponibilités a été effectué à échéance 2019 afin de correspondre à l'année d'approbation du présent SCoT, c'est à dire les disponibilités d'accueil d'entreprises au sein des parcs aménagés en 2019. Ce bilan est mentionné à la pièce du présent rapport de présentation « analyse et justification de la consommation d'espace ». se référer aussi l'évaluation environnementale du présent SCoT, à la thématique « ressource en espace ».*

**Un projet de développement compact, durable et faisant fructifier l'alliance de l'urbain et du rural, à l'appui d'une cohérence accrue des ses armatures urbaines, économiques, commerciales et des mobilités**

Au travers du PADD puis du DOO qui a décliné et précisé le parti d'aménagement pour le territoire, l'Arrageois met en œuvre un projet de développement très structuré et exigeant au service de qualité de vie et environnementale, de la préservation des espaces agricoles, comme de la performance des mobilités et économique.

Tout en s'articulant avec les trames verte et bleue, touristique et paysagère, cette structuration s'appuie sur une cohérence accrue des armatures urbaines, économiques, commerciales et des mobilités du SCoT.

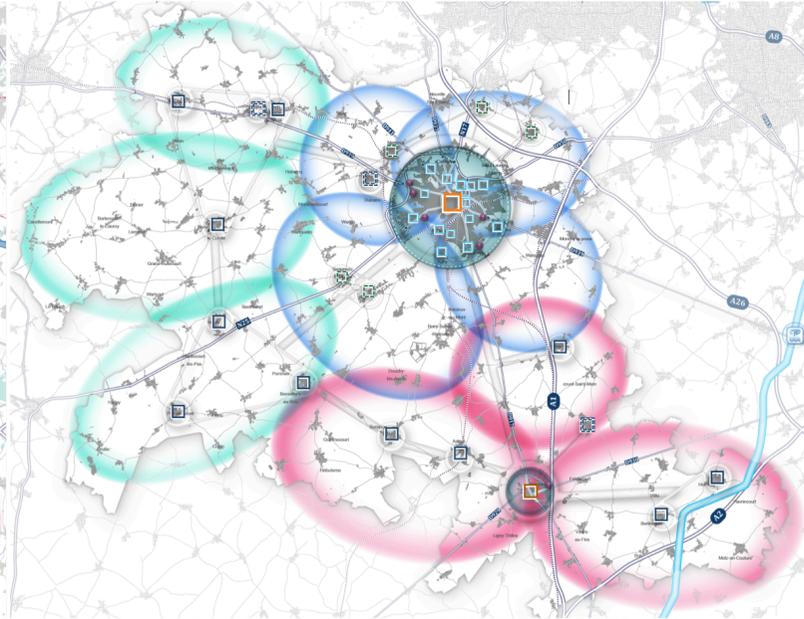
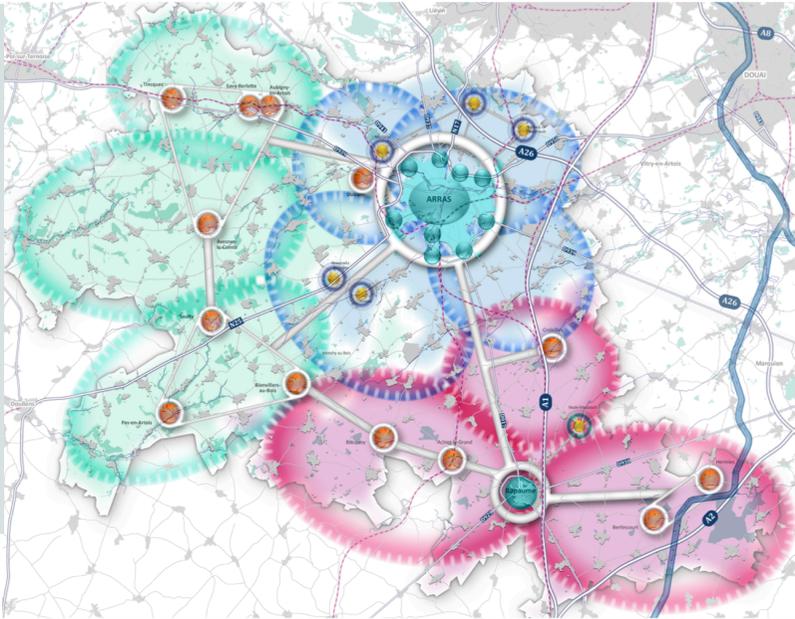
L'objectif est bien de mettre en œuvre un projet de développement compact, durable et faisant fructifier l'alliance de l'urbain et du rural.

Les illustrations qui suivent mettent en évidence cette cohérence au travers des trames déterminées au DOO.

## L'armature urbaine

## L'armature commerciale

-  **Pôle majeur d'Arras (dont couronne urbaine)**
-  **Pôle pivot majeur : Bapaume**
-  **Pôles d'équilibres organisés en réseau**
-  **Pôles relais ruraux**
-  **Pôles d'appui ruraux**
-  **Basins de vie de proximité (perméables)**



-  **Le centre-ville d'Arras**
-  **Les centres villes et de quartier maillant le pôle majeur d'Arras, hors le centre d'Arras**
-  **Le pôle de Bapaume**
-  **Les pôles commerciaux d'équilibres**
-  **Les pôles commerciaux d'appui**
-  **Les pôles relais ruraux**  
Les communes non pôles (toutes les communes du territoire autres que celles accueillant un centre/pôle commercial identifié ci-avant)
-  **Les pôles commerciaux périphériques (la carte indique les pôles principaux et structurant à l'échelle du SCOT)**
-  **Les bassins de vie (perméables entre eux - cf. armature urbaine)**

**Armature économique hiérarchisée**

**CUA**

**Pôle économique Régional Est :**

- 1 - Artopièze 3
- 2 - Arras (1/2 Fontaines/Hermitage)
- 3 - Tilloy (Héroux-Daz)
- 4 - Aulnoy

**Parcs et espaces d'activités du pôle urbain majeur d'Arras :**

- 5 - ZA Passage 2 et 3
- 6 - ZA Desbrière
- 7 - ZA Angèle Richard (Beaurains)

**Parcs et espaces structurants dans le tissu urbain existant / dans le cadre de l'extension de cet espace ou sein de l'envolée urbaine globale :**

- 8 - Les Bonnelles
- 9 - Secteur gare d'Arras, secteur de la partie val de l'Artois
- 10 - Champ de la République

**Parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité & évolution d'espaces éco existants, dont notamment, et en priorité :**

- 11 - ZA Beaumetz
- 12 - ZA Maroill

**Espace économique spécifique tertiaire associé au projet de Sites Européens**

**Campagnes de l'Artois**

**Pôles économiques structurants**

- 13 - Aulnoy en Artois
- 14 - Espièze (Tréques)
- 15 - Artois le Centre
- 16 - ZA Sauchy et les communes limitrophes à CEEA
- 17 - Artois le Centre
- 18 - La Doulinais (Doulain)

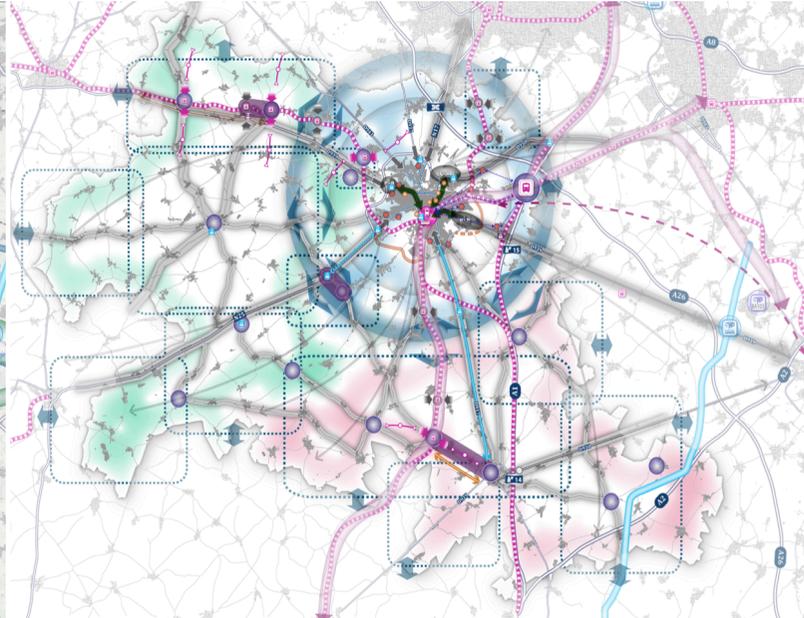
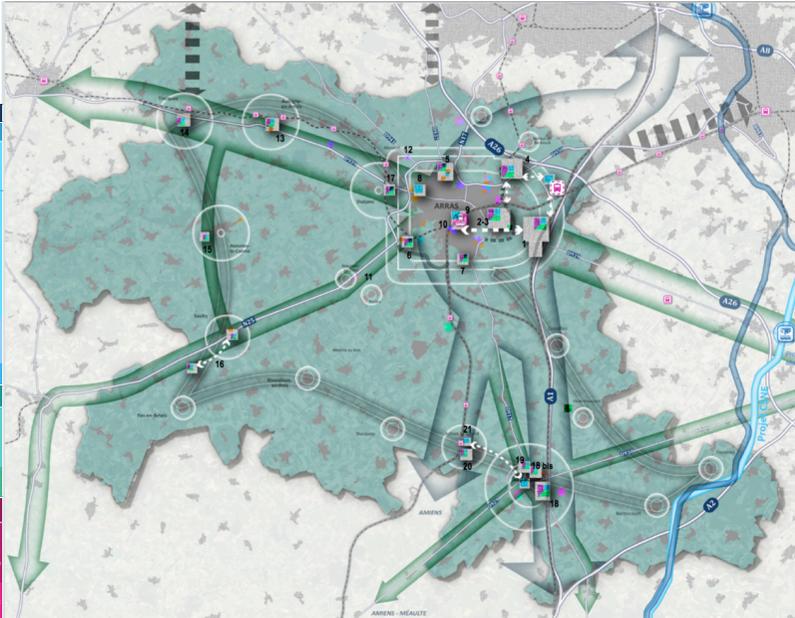
**Autres parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité & évolution d'espaces économiques existants, avec notamment en priorité : Mancy au Bol, Haute-Artois...**

**Sud Artois**

**Pôles économiques structurants**

- 19 - Antaux et Modin (Bapaume)
- 20 - Bapaume
- 21 - ZA Bât (Bapaume)
- 22 - ZA de la rue de Paris (Auchel le Gât)
- 23 - Bapaume-Auchel 21 - Auchel le Grand, (cf. le territoire en son entier le Grand)

**Autres parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité & évolution d'espaces économiques existants, avec notamment en priorité : Vasin-Vrécourt, Courtois, Patois...**

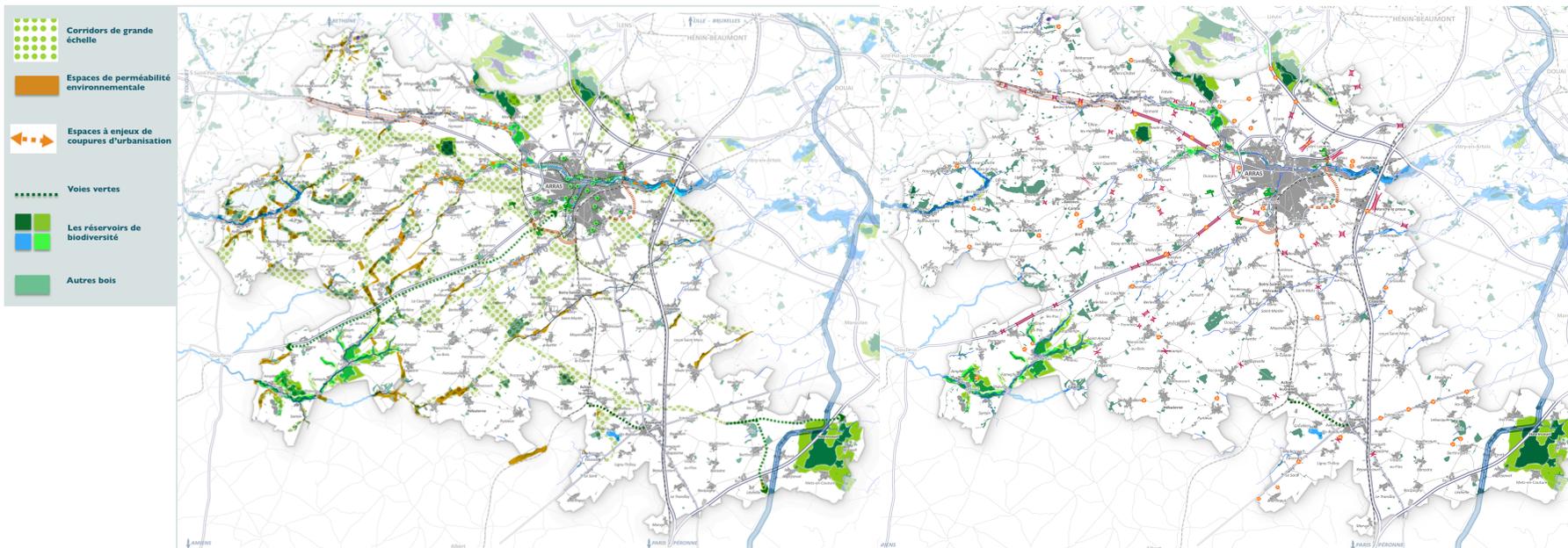


-  **Nœuds de mobilités**
-  **EPCI / CCSA-CCCA**
-  **Développer la liaison Bapaume / Auchel-le-Gât**
-  **Bi-pôle Rivière-Beaumetz les Loges**
-  **Axes structurants**
-  **Réduire l'autosolisme en amont du pôle majeur d'Arras**
-  **Prendre en compte les mobilités pendulaires vers des pôles externes**
-  **Favoriser le rabattement vers les gares prioritaires rurales (schéma de principe)**
-  **Gares prioritaires, en violet (sous réserve de l'évolution du niveau de desserte TER)**
-  **Gares non prioritaires, en gris (sous réserve de l'évolution du niveau de desserte TER)**
-  **Espaces de mobilités aux enjeux spécifiques**

## L'armature économique

## L'armature des mobilités

## La trame verte et bleue L'armature paysagère



-  Corridors de grande échelle
-  Espaces de perméabilité environnementale
-  Espaces à enjeux de coupures d'urbanisation
-  Voies vertes
-  Les réservoirs de biodiversité
-  Autres bois

-  **Coupures d'urbanisation paysagères**  
Elles assurent le maintien d'espaces de respiration entre les villes, bourgs et villages
-  **Cônes de vue**  
Ils offrent une image du territoire et des perspectives sur les sites et paysages emblématiques

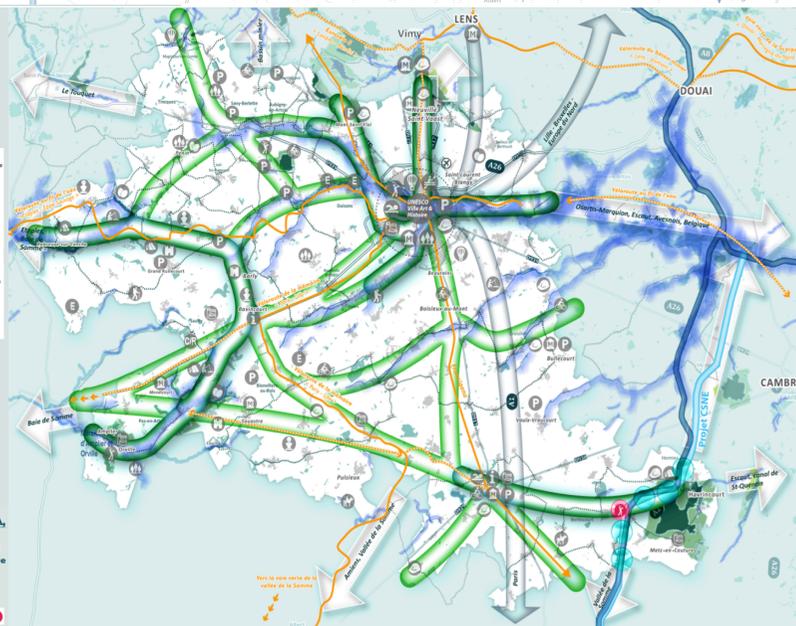
**Diversification et mise en réseau de l'offre culturelle et touristique à structurer à l'échelle du SCOTA en s'appuyant :**

- Sur les axes et pôles structurants
- Sur les vallées et leurs patrimoines (bâti et naturels)
- Sur les équipements et sites d'intérêt existants et en projets à valoriser pour irriguer le SCOTA et faire rayonner le pôle d'Arras à l'international et sur l'axe Bruxelles-Lille-Paris :
- Sur les sites naturels (TVB)
- Sur les grands axes doux :
  - existants à valoriser
  - à développer
- Sur des bouclages de liaisons douces locales à développer en cohérence à l'échelle du SCOTA

**Un réseau culturel et touristique déployé à l'échelle du SCOTA, et structurant une offre culture-tourisme :**

- en lien avec le littoral (Montreuil..., Paris et l'Europe du Nord)
- sur l'axe Avesnois, Escaut/Canal de St-Quentin, Boudonnais, Bais de Somme / Amiens et autour du CSNE ;
- valorisant le lien Vimy-Lens-Arras

**Mise en valeur paysagère et sportive du CSNE et base de loisirs (CCSA)**



L'armature touristique



## Les axes du projet exprimés dans le D00

### La transcription des axes du PADD dans les orientations et objectifs du D00

Afin de traduire la stratégie et le parti d'aménagement retenus dans le PADD, le Document d'Orientation et d'Objectifs se compose de trois parties. Celles-ci permettent de répondre aux 2 grands axes de la stratégie du PADD :

**1. Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un « autre » mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence**



1. Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre arrageois et de la valorisation de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles et métropolitaines) pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

2. Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires

**2. Être un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France**



3. Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du redéploiement de la force de frappe économique arrageoise et de son engagement vers la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle

## 1. Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un « autre » mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

Le PADD, dans ce premier axe, a pour intention de conserver et valoriser l'identité de l'Arrageois, ce territoire pluriel, riche d'une diversité de ressources, et d'en faire un levier de développement grâce à une attractivité renforcée. Ainsi, les grands équilibres du territoire doivent être respectés, afin de continuer à proposer aux habitants, touristes et divers acteurs, un assemblage rare entre ambiances rurales, urbaines et métropolitaines. Plusieurs moyens d'aménagement doivent permettre de préserver ces espaces, en promouvant les échelles de proximité et la valorisation de l'identité locale.

Cet axe du PADD est décliné de la manière suivante :

- Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien-vivre et de l'échange
- Affirmer l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire « rural et métropolitain »
- Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'Arrageois un territoire qui offre un projet de vie
- Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures

⇒ **Traduction dans le DOO par le biais de 8 orientations, réparties entre la partie 1 et 2 :**

**Orientation 1.1 -** Conforter une trame verte et bleue valorisant la diversité biologique et un renouvellement pérenne des ressources qui soutiennent la qualité des agricultures, des cadres de vie et des paysages, et les appuis pour la 3ème révolution industrielle

Afin de préserver la biodiversité et assurer le bon fonctionnement des différents milieux, le Scota définit une politique d'aménagement favorisant la préservation, valorisation et bonne gestion des espaces concernés ainsi qu'un maillage cohérent entre eux. En effet, ils participent à la richesse écologique et paysagère

du territoire, source d'une grande attractivité mais aussi de ses différentes identités. Le SCoT définit donc une trame verte et bleue, déclinée par le biais des objectifs suivants :

- Objectif 1.1.1 - Protéger les réservoirs de biodiversité
- Objectif 1.1.2 - Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité
- Objectif 1.1.3 - Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords
- Objectif 1.1.4 - Favoriser le prolongement de l'armature écologique et paysagère dans l'urbain et les actions de renaturation

**Orientation 1.2 -** Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural

L'objectif est de définir l'organisation territoriale et orienter le développement pour les prochaines années, afin de répondre aux exigences du projet fixé par le Scota. Celui-ci promeut la proximité au travers du renforcement des polarités existantes, notamment par le biais de l'habitat, car elles proposent un haut niveau de services (équipements, commerces, emplois...). Le but visé est donc de permettre aux habitants de réduire leurs déplacements, de profiter d'un cadre de vie de proximité. Pour autant, les autres espaces, non urbains ou moins denses, du Scota sont également préservés, afin de conserver cette diversité de l'Arrageois.

Plusieurs objectifs concourent donc à la réalisation de cette orientation :

- Objectif 1.2.1 - Déployer le rôle majeur du pôle d'Arras pour l'équilibre et le rayonnement des Hauts de France
- Objectif 1.2.2 - Affirmer les spécificités et rôles complémentaires de pôles et bassins de vie dynamiques pour un développement global de qualité irriguant l'Arrageois et le cœur de Région
- Objectif 1.2.3 - Renforcer les pôles dans la programmation du développement
- Objectif 1.2.4 - Faire valoir la vocation d'un territoire connecté et irriguant le cœur des Hauts de France

### Orientation 1.3 - Protéger et valoriser les agricultures

En lien avec l'orientation précédente, et dans la logique de préserver les ressources du territoire, cette orientation vise à protéger les espaces agricoles. Ainsi, en limitant la pression sur ces espaces, ils pourront continuer à être productifs, participant ainsi du développement du Scotia. De plus, ces espaces représentent une identité paysagère, héritage commun du territoire, qu'il convient de conserver. Pour cela, le DOO définit les conditions et limites du développement urbain en extension.

Les objectifs déclinant cette orientation sont les suivants :

- Objectif 1.3.1 - Privilégier l'enveloppe urbaine
- Objectif 1.3.2 - Limiter la consommation d'espace en extension

### Orientation 1.4 - Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise

Avec pour objectif l'augmentation de son attractivité résidentielle et touristique, le Scotia accorde une grande importance à la préservation et la mise en valeur de sa diversité paysagère et patrimoniale. Cette orientation permet d'identifier les éléments de paysages qu'il convient de préserver, les conditions d'aménagement (notamment des entrées de ville, des lisières ou bien concernant l'implantation de l'éolien) afin de ne pas créer de ruptures et enfin les éléments patrimoniaux et culturels à valoriser dans le cadre d'une politique touristique globale.

- Objectif 1.4.1 - Promouvoir un aménagement révélant le grand paysage arrageois et sa diversité
- Objectif 1.4.2 - Poursuivre une qualification des lisières urbaines et entrées de ville valorisant les marqueurs paysagers arrageois
- Objectif 1.4.3 - Soutenir une politique globale de valorisation des patrimoines, associée à la qualité de vie et au développement de l'offre culturelle et touristique
- Objectif 1.4.4 - Articuler le développement éolien avec une gestion préservant une approche valorisante du paysage et des fonctions touristiques

### Orientation 1.5 - Structurer et diversifier à l'échelle de l'Arrageois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'Affaires

Au-delà des aspects paysagers, le Scotia recèle de nombreux atouts culturels, patrimoniaux, sur différentes thématiques. Cette identité locale est riche et est un levier pour le développement du territoire. Cette orientation vise à définir les grandes lignes de la politique touristique du territoire à mettre en œuvre grâce aux objectifs suivants :

- Objectif 1.5.1 - Développer, diversifier et mettre en réseau les activités culturelles, touristiques et de loisirs
- Objectif 1.5.2 - Mettre en valeur les sites patrimoniaux et d'intérêts, points de départs ou relais de parcours diversifiés et interactifs
- Objectif 1.5.3 - Déployer les mobilités touristiques
- Objectif 1.5.4 - Innover dans l'offre culturelle, touristique et de services aux usagers grâce au numérique
- Objectif 1.5.5 - Développer le tourisme d'affaires
- Objectif 1.5.6 - Favoriser la diversification et la qualification de l'offre d'hébergements

### Orientation 2.2 - Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

Afin de cultiver la proximité dans les bassins de vie de l'Arrageois, l'organisation commerciale du territoire est définie dans le DOO. Cette armature doit répondre à la fois aux besoins diversifiés exprimés sur le territoire (quotidiens, plus rares, métropolitains...) et ne pas concurrencer les commerces de centre-ville, ceux-ci participant de leur dynamisme. Ainsi, les localisations préférentielles sont déterminées, ainsi que les conditions devant assurer la bonne accessibilité des commerces :

- Objectif 2.2.1 - Créer et renouveler les conditions pour des centralités urbaines animées, actives et soutenant une offre de commerces et services accessibles de qualité

- Objectif 2.2.2 - Une localisation préférentielle du commerce renforçant l'échelle de proximité ainsi que le rayonnement et le rôle des grands pôles commerciaux pour l'irrigation équilibrée du territoire en commerces

- Objectif 2.4.2 – Promouvoir un urbanisme favorable à la nature en ville

**Orientation 2.3** - Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble

La direction poursuivie par le Scota est d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, en élargissant le choix des habitants quant à leurs possibilités de logements. Loin de promouvoir une uniformisation de cette offre, le Scota entend continuer sa politique de diversification pour répondre à un plus grand panel d'actifs, de générations, etc... Cette orientation doit permettre de répondre aux exigences de chacun, notamment en terme de qualité résidentielle, et de les accompagner dans leurs parcours de vie.

Les 4 objectifs suivants définissent les conditions de cette politique de l'habitat :

- Objectif 2.3.1 – Diversifier l'offre de logements
- Objectif 2.3.2 – Développer l'offre de logements aidés
- Objectif 2.3.3 - Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique
- Objectif 2.3.4 - Renforcer la qualité et l'innovation dans l'offre de logements

**Orientation 2.4** - Mettre en œuvre un urbanisme de proximité

Cette orientation a également pour objectif l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire et notamment pour ces habitants. Afin de conforter les échelles de proximité, le DOO promeut les aménagements permettant de connecter les espaces, encourage la multifonctionnalité des lieux ainsi que leur compacité. La qualité paysagère, environnementale et architecturale des aménagements est recherchée pour un cadre plus agréable.

- Objectif 2.4.1 – Mettre en oeuvre des urbanisations résidentielles valorisant l'espace de vie de proximité par un aménagement qualitatif et plus compact

## 2. Être un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

Le positionnement exprimé par le PADD est de redonner sa place au Scota, en tant que maillon clé dans les échanges et le fonctionnement des Hauts-de-France. Le renouveau de l'attractivité économique, notamment par l'affirmation des filières d'excellence et des savoir-faire du territoire, est un axe fort du projet pour atteindre cette ambition. Une autre condition de réussite est l'amélioration des échanges internes et externes. Enfin, afin de se démarquer le territoire s'affirme comme innovant et durable.

Ce second axe du PADD est décliné ainsi :

- Mettre en synergie notre double réalité économique « agglomérée » et « régénérative » et faire valoir l'excellence de nos savoir-faire industriel, agricole et pour l'innovation
- S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie
- Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France
- Un territoire mobilisé pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique,... l'engagement vers la 3ème révolution industrielle
- Développer la culture du risque et une gestion durable des ressources pour un territoire apaisé

⇒ **Traduction dans le DOO par le biais de 5 orientations, réparties entre la partie 2 et 3 :**

**Orientation 2.1** - Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition « post-carbone »

L'amélioration des moyens de déplacements en interne mais également avec les territoires voisins est une priorité qui permet de répondre à plusieurs aspects de la stratégie du Scota. Tout d'abord cela permet de positionner le territoire au cœur

des flux de la région ; ensuite cela participe d'un cadre de vie fortement qualitatif grâce à la réduction des déplacements et des nuisances et pollutions associées.

- Objectif 2.1.1 - Déployer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges
- Objectif 2.1.2 - Affirmer une politique de mobilités innovantes et durables, qui diminue la place de la voiture en ville et dans les déplacements d'hyper-proximité (et de loisirs) au bénéfice des modes actifs

**Orientation 3.1** - Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation

Cette orientation détermine l'organisation économique territoriale la plus adéquate devant permettre d'offrir une offre immobilière et foncière adaptée au développement prévu. Avec une politique économique volontariste, promouvant les filières d'excellences du territoire, l'Arrageois entend redéployer sa force de frappe économique. Certaines de ces activités nécessitent un espace dédiés en dehors des centralités, tandis que d'autres peuvent être intégrées au tissu urbain : le schéma d'aménagement économique vise donc à articuler et répondre à ces besoins, en définissant la consommation d'espace en extension qui sera prévue ainsi que la part devant être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine. Cette orientation détermine également les objectifs en terme de qualité de service, d'intégration paysagère et d'accessibilité des espaces économiques quels qu'ils soient.

Cette orientation est déclinée par les objectifs suivants :

- Objectif 3.1.1 - Déployer une réponse foncière et immobilière économique agile de qualité et lisible associant services et accessibilité
- Objectif 3.1.2 - Favoriser le maintien et le développement des fonctions économiques dans le tissu urbain

**Orientation 3.2** - Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures

En complément de l'orientation 1.3, qui s'attache à préserver les espaces fonciers dédiés à l'agriculture, celle-ci définit les objectifs en terme de maintien, valorisation et accompagnement des agricultures. Le but recherché est d'assurer

la performance productive de ces agricultures, soutenant la filière agro-alimentaire sur le territoire mais aussi d'envisager une diversification des activités par des activités accessoires permettant de renforcer la résistance des exploitations.

- Objectif 3.2.1 – Protéger et valoriser les espaces de productions des agricultures et favoriser les fonctions de transformations et d'innovation des activités primaires
- Objectif 3.2.2 – Faciliter la diversification économique des exploitations

**Orientation 3.3** - Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte

Cette orientation concrétise l'engagement de l'Arrageois pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, en complément des politiques déjà mises en œuvre. L'objectif précisé par le DOO est d'allier cette transition énergétique et écologique avec la prospérité économique du territoire. Ainsi, cette orientation se décline avec des objectifs visant à la réduction de l'empreinte écologique et énergétique du territoire, favorisant une meilleure qualité de vie pour les habitants mais aussi avec des objectifs promouvant les répercussions économiques pour le territoire de ces avancées.

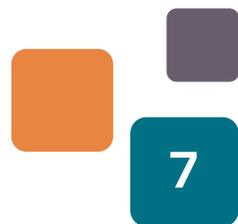
- Objectif 3.3.1 – Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique
- Objectif 3.3.2 - Economiser l'énergie et optimiser son utilisation dans l'aménagement et les transports
- Objectif 3.3.3 – Développer le mix énergétique

**Orientation 3.4** - Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

Poursuivant un objectif de démarcation et d'identification comme un territoire d'avenir, le Scota affirme une forte volonté de gestion des risques et des ressources, plus pérenne, durable et s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire.

Les objectifs suivants déclinent cette orientation :

- Objectif 3.4.1 – Développer la culture du risque
- Objectif 3.4.2 - Sécuriser l'alimentation en eau potable et pérenniser la ressource
- Objectif 3.4.3 - Valoriser les matières et les savoir-faire associés à une gestion exemplaire des déchets



## Cohérence interne des documents du SCoT

### La cohérence des différentes parties du « dossier de SCoT »

Le SCoT doit assurer la cohérence entre les différents documents qui le composent. Cette cohérence est issue tout d'abord du respect de la succession des différentes phases et de l'apprentissage de chacune d'entre-elles.

Le présent document permet de retranscrire ces phases et démontre ce que chacune a pu apporter dans la construction du projet :

- Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement ont permis d'identifier l'état des lieux et les tendances récemment à l'œuvre ces dernières années sur le territoire du Scota
- A l'issue de cette phase, et suite à des débats et contributions, les enjeux du territoire sont déterminés : il s'agit des opportunités et risques concernant le développement futur du territoire
- La phase prospective, sur la base de deux scénarios alternatifs, a permis d'appréhender les impacts potentiels que pouvaient avoir les dynamiques régionales sur le territoire du Scota. La démonstration a également pour but d'imaginer les atouts que possède le territoire face à ces évolutions et les points de vigilance. Cette phase a permis d'identifier 6 axes prioritaires d'aménagement à injecter dans le projet
- La construction du PADD s'est donc faite à la suite de cette phase prospective, en sélectionnant les éléments les plus pertinents, cohérents et durables pour le projet. Le PADD définit le positionnement et la stratégie du territoire, déclinée en deux axes
- Le DOO traduit les prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre du projet, en trois grands axes

## ENJEUX

Une attractivité économique, résidentielle et de services en écho à un positionnement de choix au cœur de la Grande Région

Une richesse paysagère et environnementale, inscrivant le territoire dans les grands ensembles paysagers des Hauts-de-France

Une économie en quête de valorisation et diversification à partir de savoir-faire locaux d'excellence

Une offre tourisme variée alliant patrimoine, culture, sport-loisirs-nature

Des cadres de vie qualitatifs entre espaces ruraux et métropolitains : une alliance à préserver

Une dynamique de périurbanisation et spécialisation sociale des espaces avec une offre de logements inégale

### 6 AXES PRIORITAIRES :

- Le rôle majeur des infrastructures pour le développement du territoire
- La valorisation des axes Nord-Sud, Est-Ouest, véritable « Croix » structurante fondant l'équilibre du territoire
- L'affirmation d'un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester
- L'identification des besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer l'attractivité économique
- La volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures
- La structuration et la diversification de l'offre touristique et culturelle à l'échelle du SCOTA

## AXES DU PADD

Cultiver l'Art de vivre Arrageois et la qualité de nos ressources pour un « autre » mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

## DOO

### Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre arrageois et de la valorisation de nos ressources pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

- 1.1 Conforter une trame verte et bleue
- 1.2 Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural
- 1.3 Protéger et valoriser les agricultures
- 1.4 Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise
- 1.5 Structurer et diversifier à l'échelle de l'Arrageois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'affaires

### Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre toujours plus attractifs et solidaires

- 2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire pour optimiser les déplacements
- 2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien-vivre ensemble
- 2.4 Mettre en œuvre un urbanisme de proximité

### Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre toujours plus attractifs et solidaires

- 2.1 Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition post-carbone

### Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du redéploiement de la force de frappe économique arrageoise et de son engagement vers la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle

- 3.1 Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation
- 3.2 Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures
- 3.3 Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte
- 3.4 Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources